
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Mercredi 29 novembre 2006, à 20 h 30

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Jean-Louis Fazio*, *Jean-Marie Hainaut*, *André Kaplun*, *Thierry Piguët*, *M^{me} Sandrine Salerno*, *MM. Frédy Savioz* et *Vincent Schaller*.

Assiste à la séance: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 16 novembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 28 novembre et mercredi 29 novembre 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-185, «Recherche de locaux en urgence par l'Association Les P'tits Bouchons»;
- P-186, «Eurofoot 2008: manifestations prévues sur la plaine de Plainpalais»;
- P-187, «Pour le respect des engagements de la Ville de Genève à la rue des Gares. Pour le maintien du logement social participatif».

Ces trois pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions sans discussion.

- 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M^{mes} Anne Moratti Jung, Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-lungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé et Eric Rossiaud, renvoyée en commission le 24 octobre 2005, intitulée: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire» (M-540 A/B)¹.**

Suite du premier débat

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Mesdames et Messieurs, il est vrai que l'examen de cette motion, dont je suis signataire, a abordé des situations illustrées de façon cocasse, ce qui a certainement contribué à la rédaction d'un rapport de minorité. Si j'ai été assez partagée quant aux conclusions à l'issue des auditions, j'ai néanmoins accepté cette motion, car l'amendement adopté ne saurait raisonnablement choquer la mère de famille que je suis.

Dès lors que mon groupe soutiendra le rapport de minorité, je m'abstiendrai et laisserai s'exprimer sur cet objet mes collègues de parti s'ils le désirent.

M. Sylvain Clavel (UDC). Mesdames et Messieurs, soyons sérieux! Malheureusement, en ce début de séance, je constate qu'il y a peu de monde...

Le président. Il a pourtant été annoncé que les débats reprenaient à 20 h 30. Nous vous écoutons, Monsieur Clavel.

M. Sylvain Clavel. Une éventuelle campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire peut franchement prêter à sourire. Mais ce ne sera pas là mon propos. En effet, je pense que cette requête reste plus grave qu'anodine, car elle relève simplement de l'éducation parentale et non plus de celle de formateur, quel qu'il soit.

Au lendemain d'une votation cantonale qui a clairement démontré que la population en général et, en particulier, les parents n'entendent pas déléguer leurs

¹ Rapports, 2764. Suite du premier débat, 3078.

prérogatives de responsable de leurs enfants à l'instruction publique, je pense donc que cette motion ne peut que discréditer encore plus nos autorités dans le climat actuel. C'est dans ce sens que je vous propose, chers collègues, de bien réfléchir avant de renvoyer cette motion approuvée au Conseil administratif: les dindes de Noël de la population genevoise apprécieront...

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Comme je l'ai déjà dit lors de ma première intervention sur cette motion, j'ai été assez surprise des réactions qu'elle a suscitées. Cette motion demande de mettre sur pied un colloque et elle invite les professionnels à réfléchir sur des pratiques. Il ne s'agit en aucun cas de demander aux politiques de dire ce qu'il faut faire ou ne pas faire, mais de former les professionnels; d'ailleurs, là est l'importance de la formation.

Des propositions ont été faites par certains groupes, qui pensent que les éducateurs et les éducatrices ne sont là que pour «torcher» les enfants! Or il y a un rôle d'éducation au sein de nos institutions de la petite enfance, c'est absolument indéniable. Laisser l'éducation aux seuls parents revient à dire qu'il faut fermer toutes les crèches. Dans une crèche, un enfant passe environ huit heures par jour et il est confié à des personnes qui font, en partie, son éducation.

Concernant le rapport de minorité, j'avoue que je ne sais pas s'il faut en sourire. Pour moi, une partie de ce rapport relève un peu du délire, notamment la partie qui concerne l'idée qu'on pourrait revenir à un Etat soviétique ou totalitaire avec une telle motion. Je ne comprends pas ce délire et je ne tiens pas à essayer de le comprendre. En l'occurrence, notre motion est partie d'un constat fait non seulement par M^{me} Dafflon Nouvelle, mais aussi par d'autres études faites notamment en France dans les maternelles, montrant que les jeux et les livres proposés aux enfants ne sont pas neutres. Quand on a entre les mains des livres pour enfants, on voit qu'un grand nombre de ces livres mettent les parents dans des rôles éducatifs du début du siècle passé, avec notamment des papas exclusivement au travail à l'extérieur. Certes, pour ce qui est de l'éducation des enfants, cela a évolué ces dernières années: on voit maintenant dans les livres des papas s'occuper de leurs enfants. Par contre, on ne les voit jamais en train de faire la vaisselle ou d'autres tâches ménagères, contrairement à ce que beaucoup d'enfants vivent chez eux. A l'heure actuelle, les hommes prennent en charge – du moins, j'ose l'espérer – non seulement une partie de l'éducation de leurs enfants, mais également une partie des tâches ménagères, même si les statistiques montrent que ce n'est pas dans la même proportion que les femmes.

Mesdames et Messieurs, très peu de livres mettent réellement en image et en texte ce que les enfants voient à la maison. Dès lors, doit-on donner dans les crèches une image d'une autre époque, qui ne correspond plus à la vie des enfants, ou doit-on s'adapter à ce que vivent les enfants actuellement à la maison? Il faut

sensibiliser les éducateurs et les éducatrices par rapport au matériel qu'ils ont à disposition, non pas pour leur interdire d'utiliser un livre ou un autre, mais pour les aider à réfléchir sur ces livres, à faire des commentaires, à changer peut-être le nom du héros et à utiliser le nom d'une fille... Dans un livre pour enfant, on peut changer le héros en héroïne s'il n'y a pas d'héroïne...

En ce qui concerne les images dans ces livres, les petits garçons sont habillés de façon anodine, comme le sont tous nos enfants actuellement, alors que pour les héroïnes, pour les personnages de fille, le côté féminin est très prononcé. Les petites filles dans les crèches peuvent pourtant tout à fait être habillées comme les héros dans les livres, étant donné que les figures masculines sont assez neutres. Les éducateurs et les éducatrices peuvent donc être rendus attentifs et utiliser le matériel de façon à éviter de rester dans des stéréotypes.

Ces stéréotypes ne concernent pas uniquement les genres, ils existent aussi par rapport aux enfants de couleur. En effet, on voit peu d'enfants de couleur dans les livres et dans les jeux pour enfants; par exemple, il y a peu de poupons de couleur. Là aussi, on peut imaginer qu'avec le temps les jeux mis à disposition ressemblent plus à la réalité vécue dans les crèches, où on voit des enfants de couleur et de toutes les cultures.

Je m'inscris en faux contre le rapport de minorité qui prétend que cette motion veut revenir en arrière, alors que, justement, elle veut aller de l'avant, avec notre temps, en mettant les enfants dans des situations réelles qu'ils vivent à la maison, et non dans des situations du passé. Je laisse maintenant la parole au prochain intervenant, mais je la reprendrai certainement après les propos de M. Queloz, car je suppose que j'aurai très envie de lui répondre...

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Cette motion M-540 relève d'un besoin primordial de retourner aux sources, comme l'a dit la préopinante socialiste, aux sources historiques par rapport aux questions de l'égalité et du féminisme. Je vous propose donc de retourner aux sources de notre éducation, de notre culture, de nos acquis, ceux justement qui sont un peu difficiles à faire bouger. Cette motion soulève une question plus qu'importante, celle de l'égalité et plus largement la question des genres. Dans notre société, nous vivons ces problématiques au quotidien, entre adultes, avec les jeunes, dans la vie professionnelle au regard des inégalités de traitement, de considération, des différences de salaire, d'appréciation des compétences. Dans la vie privée également, dans le partage des tâches quotidiennes, avec ou sans enfant à charge, dans le rôle que nous avons, que nous prenons dans notre vie. La liste est longue et mérite cependant d'être visitée, toujours revisitée et également ponctuée.

Dans notre groupe Solidarités – A gauche toute!, il nous apparaît essentiel de donner à nos enfants tous les moyens de pouvoir se respecter plus tard dans leur

vie d'adulte. Cet apprentissage du respect se fait dès le plus jeune âge, cette sensibilisation est donc le but de cette motion. Pour respecter l'autre, il faut pouvoir aussi le comprendre et cela au-delà des différences entre homme et femme, de leur classe sociale, de leur orientation sexuelle, de leur différence culturelle, de leur choix de vie, en toute égalité.

C'est pourquoi nous soutenons cette motion et revendiquons son importance, notamment dans notre société qui est toujours – que je sache – patriarcale. En l'occurrence, il ne s'agit pas de manipuler les enfants, comme l'évoque M. Que-
loz dans son rapport de minorité, que je trouve bien délirant et sur lequel je revien-
drai plus tard. Si on sensibilise les jeunes enfants aux questions de l'égalité et
que l'on propose de sensibiliser les adultes compétents qui travaillent avec les
enfants – les enseignants, les personnes actives dans le domaine de la petite
enfance, les parents également – c'est justement pour donner un maximum de
moyens aux générations futures de vivre l'égalité entre homme et femme comme
une évidence et non comme une tolérance dans certains cas, une application ban-
cale de la loi dans d'autres cas, une considération politiquement correcte ou,
pire encore, simplement une ignorance tout court des inégalités entre homme et
femme.

La question de l'exemple a souvent été relevée, de ce besoin de représenta-
tion qu'ont autant les garçons que les filles. On sait que dans la littérature enfanti-
ne qui existe dans le commerce, notamment, il y a toujours plus de livres qui
illustrent des héros masculins que des héroïnes féminines. M^{me} Dafflon Nouvelle
– citée d'ailleurs dans le rapport de majorité – nous dit que, par un biais d'andro-
centrisme, le corps enseignant pense qu'un livre avec un héros de sexe masculin
peut convenir tant à un petit garçon qu'à une petite fille, alors qu'un livre racon-
tant l'histoire d'une héroïne ne pourrait plaire qu'aux filles. Or c'est faux, tant les
filles que les garçons préfèrent les histoires avec des personnages principaux du
même sexe qu'eux-mêmes. Que faire? Elle préconise, dans un coin bibliothèque,
de veiller à proposer autant de livres avec un héros que de livres avec une héroïne
et de veiller également à ce que les héroïnes ne soient pas que des nunuches ou
des garçons manqués. Il existe déjà des livres qui racontent des histoires sympas
avec des petites filles dans des rôles valorisés. Pour encourager les femmes dans
leur vie d'adulte active, professionnelle et privée, donnons les moyens d'encoura-
ger déjà les petites filles dans leur curiosité, leurs intérêts, aussi divers soient-ils,
de les intéresser à toutes les activités et professions, même celles à connotation
masculine. Il va sans dire qu'il est aussi important d'intéresser les garçons à tou-
tes sortes d'activités, dont celles à connotation féminine.

J'en viens à des études qui ont été faites et qui sont pertinentes. Pourquoi
achètera-t-on plus facilement une poupée à une fille et un camion à un garçon?
La préopinante a déjà évoqué cette question des jouets, mais je me permets de
la répéter étant donné que c'est une question importante. Pourquoi habillera-

t-on plus facilement une fille en rose et un garçon en bleu? Est-ce pour le reconnaître, est-ce à dire que la question de son genre est primordiale pour lui à cet âge? Est-ce pour rassurer ses parents, mais de quoi exactement? Est-ce pour que les autres puissent faire la différence entre un garçon ou une fille? Est-ce pour que chaque être humain puisse facilement coller aux codes de reconnaissance qui dominent dans notre société? Ils sont jusqu'à présent toujours binaires.

J'aimerais vous relater une étude très parlante faite avec des couples de parents. Sauf erreur de ma part, cette étude provient également d'un écrit de M^{me} Dafflon Nouvelle. Voici la situation. On confronte un bébé qui pleure, habillé de manière neutre, ni en rose ni en bleu, hors des stéréotypes courants, à un couple de parents. Si le bébé a été présenté comme un garçon, les participants-parents estiment qu'il est en colère. En revanche, si le bébé a été présenté comme une fille, les participants-parents estiment qu'il a peur. On en revient donc à ces stéréotypes. C'est évidemment une perception de fragilité, donc une perception réductrice pour la fille, et sans doute que le garçon, avec cette attitude et les comportements qui peuvent s'ensuivre, comprendra plus tard qu'il n'est pas bon de pleurer lorsqu'on est un homme. Car nous sommes conditionnés par des codes relatifs aux genres masculin ou féminin, avec tout le répertoire de stéréotypes qui va avec. Je vous cite un autre exemple, celui d'une grande femme, plutôt sportive, avec des cheveux courts et qui porte un pantalon plutôt qu'une jupe: ce n'est pas anormal, ai-je entendu dire, si on lui donne du monsieur plutôt que du madame. C'est le look masculin qui peut prêter à confusion. Soit! Mais cela provient toujours des questions de stéréotype. Inconsciemment, c'est sans doute plus rassurant de se référer aux codes de genre dans notre société. Est-ce un moyen pour évacuer les différences ou le droit à la différence?

Cela soulève aussi, dans un autre champ, des questions d'identité. Personnellement, il m'est déjà arrivé qu'on me dise «Monsieur», et c'est amusant de constater que si, dans la foulée, je réponds «Monsieur» à une dame, ou «Madame» à un monsieur, la personne se redresse et me regarde interloquée. Bon, cela ne porte pas à conséquence, mais cela illustre à nouveau les stéréotypes du genre au niveau vestimentaire et d'apparence qui sont bien intégrés dans nos esprits. Je vous cite encore un autre exemple, moins gentil, qui m'a été relaté il y a quelques années et qui montre des stéréotypes révélant d'autres problèmes, notamment de violence. C'est une femme, toujours aux cheveux courts, qui va faire du ski dans une station française. Elle se retrouve à faire la queue dans les toilettes pour femmes, remplies de monde. En faisant la queue, une autre femme s'adresse à elle en lui disant qu'elle s'est trompée, que les toilettes pour hommes sont à côté. Cette femme lui répond qu'elle est une femme. Du coup, avec agressivité, l'autre femme lui dit que cela ne se voit pas, qu'elle pourrait s'habiller un peu plus en femme – elle était en habits de ski. Alors, la grande question est: qu'est-ce que s'habiller en femme? Est-ce être sexy, même sur les pistes de ski? Je trouve cet

exemple tout aussi délirant que certains exemples que j'ai pu lire dans le rapport de minorité de M. Queloz. Vouloir tout mettre dans les normes ne favorise pas l'ouverture et le respect de l'autre.

Je reviens maintenant au rapport de minorité de M. Queloz. Quasiment à chaque page sont évoqués l'idée du complot, le formatage de l'être humain, la modification de l'être humain de demain, etc. Je n'ai pas l'impression d'être dans une fiction, Monsieur Queloz – vous transmettez, Monsieur le président – en constatant les inégalités entre les hommes et les femmes dans notre société. Par contre, j'ai eu l'impression d'être dans une fiction en lisant le rapport de minorité et c'est pourquoi je trouve les propos de M. Queloz excessifs: ils sous-entendent parfois qu'il a la réponse, si ce n'est les réponses... C'est une manière d'occulter l'importance des problématiques liées aux questions de l'égalité dans notre société. C'est plutôt totalitaire, c'est totalement réducteur, étant donné que des femmes et des hommes dans notre société souffrent d'inégalité, et travailler à une plus grande sensibilisation par rapport à ces problématiques est une manière de commencer par considérer l'importance même de l'égalité.

Pour ne pas tomber dans les généralités et, de la sorte, promouvoir l'exclusion des minorités par le discours des normes, je reviens à la page 4 du rapport de minorité. Il est dit: «Un individu vient au monde sexué. C'est son corps et non la société qui détermine la différence sexuelle, celle-ci correspondant aux modèles de père et mère.» Qu'en est-il alors des personnes intersexes ou hermaphrodites? Certes, elles représentent une minorité, on compte à peu près une personne sur 10 000. Pour une population comme Genève, 400 000 personnes, cela fait tout de même 40 personnes. Ces personnes n'auront donc pas le choix de leur sexe, étant donné qu'avec les médecins et les parents une décision est prise de savoir si c'est plutôt le masculin que le féminin. Cela ouvre là une grande question sur l'identité et, bien sûr, la question des genres...

Le président. Madame Arlotti, je vous prie de bien vouloir conclure, votre temps de parole est écoulé.

M^{me} Ariane Arlotti. Monsieur le président, je reprendrai la parole plus tard.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Monsieur le grand vizir Haroun al-Brogini, notre père le maire – qui est une mère pour ses pairs même s'il est absent ce soir – Messieurs les marquis de Carabas, Carahaut, Caradroite et Caragauche, Messieurs les schtroumpfs, Mesdames les schtroumpfettes – pardon, il n'y a qu'une schtroumpfette dans l'histoire, il n'y a pas plusieurs rôles pour les femmes

– Madame la schtroumpfette donc, et pour les autres, il faudra trouver une identité... C'était il y a très longtemps, dans un pays qu'on pourra appeler Heidiland, dans une ville du bout d'un lac où des lilliputiens vivaient. Certains d'entre eux, réunis en assemblée de ville, discutaient un soir autour d'une question qui avait partagé l'assemblée entre ceux qui se rangeaient derrière un grimoire de majorité et ceux qui se rangeaient plutôt autour d'un grimoire de minorité. (*Protestations.*) Ce qu'il est intéressant de savoir, parce que c'est vraiment un document historique passionnant, c'est que le grimoire de majorité, qui aujourd'hui serait une évidence ou quelque chose d'une grande banalité, disait sagement et modestement qu'on pourrait réfléchir à la place des modèles féminin et masculin dans l'éducation des petits schtroumpfs et des petites schtroumpfettes. A l'appui de ce grimoire de majorité – n'en déplaise à certains – il y avait un certain consensus sur l'état des rapports sociaux de sexe, en tout cas au sein de la grande école citée à la fois par les uns et par les autres, c'est-à-dire l'Université. Mais j'y reviendrai.

Le grimoire de minorité, qu'on pourrait rapprocher d'un mouvement actif dans un autre pays, les Etats-Unis, et appelé la *Moral Majority*, composée de gens qui voulaient revenir à quelque chose de plus pur, sans les saletés que représentaient, par exemple, le communisme, le féminisme, le rock'n'roll, etc., ce grimoire de minorité, donc, était issu d'un membre d'une tribu antique appelée «Les libéraux» – vous la connaissez sûrement... Cette tribu antique était plutôt connue pour son combat des chefs et sa grande idée d'une société fonctionnant toute seule: fermons les yeux, la nature règle tout! C'était une grande idée à l'époque, mais certains en étaient déjà revenus... De plus, l'idéal de l'égalité donnait de l'urticaire à cette tribu, j'y reviendrai.

En l'occurrence, qu'y avait-il dans ce grimoire de minorité, passionnant en tant que document historique – j'encourage du reste toutes les personnes qui peuvent se le procurer à le lire sérieusement. Dans ce grimoire de minorité, en gros, l'idée de base était que les petits garçons naissent dans des choux, avec une tenue de pompier, et que les petites filles naissent dans des roses, avec une tenue d'infirmière! Mais ce grimoire de minorité ne se contentait pas de ces affirmations: il y avait des choses un peu plus sérieuses et, d'ailleurs, l'aspect sérieux avait été repris oralement par un petit soldat d'un parti proche et encore plus passériste, s'il en est. Le sérieux d'ailleurs était attribué, à l'époque, aux aspects masculins. Quand on devait donner des adjectifs d'un côté comme de l'autre, le sérieux était plus associé au masculin, sans doute en raison d'une vieille tradition historique déplorable...

Le président. Monsieur Bertrand, nous sommes en train de discuter d'une motion qui demande de prendre une mesure ou de présenter un projet d'arrêtés... Mais on peut y passer la soirée si vous le souhaitez, je vous écoute, poursuivez!

M. Sébastien Bertrand. Merci, Monsieur le grand vizir! Je poursuis sur un point très important dans ce grimoire de minorité. A plusieurs reprises, son auteur remet en question le sérieux et la scientificité de ceux qui ne sont pas du même avis que lui. Ainsi il cite quelques auteurs qu'on peut considérer de la même époque – encore que l'un d'entre eux, Sigmund Freud, était quand même né 150 ans plus tôt! Le grimoire de minorité invoque ainsi plusieurs disciplines scientifiques et dit que, pour ces questions d'égalité, il faut voir non seulement du côté des psychologues, mais aussi du côté des sociologues et autres spécialistes de la question. Or ce que l'on n'y lit pas, c'est qu'à l'époque, sans remonter à Simone de Beauvoir, il y avait parmi les sociologues Pierre Bourdieu, évidemment, Bernard Lahire, Claude Zaidman, ainsi que Christian Baudelot et Roger Establet, qui dans un ouvrage intitulé *Allez les filles!* – en 1992, c'est dire si c'est ancien! – expliquaient comme tant d'autres l'absence des filles dans les filières prestigieuses par la socialisation différentielle entre filles et garçons. Les filles apprennent la docilité, l'attention à l'autrui, l'usage limité de l'espace, et les garçons, pour leur part, c'est plutôt la compétition, l'affirmation de soi, l'usage extensif de l'espace. Voilà une description fine des normes prévalant encore à ce moment.

Mesdames et Messieurs, l'issue de cet intéressant débat ne nous est pas connue; malgré le fait que cela remonte à une époque ancienne, il manque encore quelques parties pour compléter... Mais je voudrais encore faire un petit parallèle avec une ville voisine de celle où se passaient ces débats. Cette ville – qu'on pourrait qualifier de faubourg, mais qui était une ville à part entière – avait eu le courage d'organiser, à la même époque, une très intéressante exposition d'un dessinateur pour enfants nommé Claude Ponti et qui, jusqu'à la mi-janvier de l'année suivante, avait exposé dans la Villa Bernasconi de très beaux dessins. Sans qu'il y ait forcément une immense théorisation derrière – je le précise pour flatter les adeptes du naturel, les adeptes du fait que les choses se règlent toutes seules! – un personnage d'exception comme Claude Ponti arrivait à donner une image égalitaire des personnages masculins et féminins, où les uns et les autres pouvaient jouer des rôles tout aussi valorisés.

Aujourd'hui, quand on voit cela, on peut se dire qu'à cette époque tout n'était pas perdu et que, en effet, on pouvait, dans le débat dont je parle, avancer et arriver à des choses un peu plus intéressantes que ce qui était présenté dans ce grimoire de minorité inégalitaire et archaïque. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. Evidemment, l'auteur de cette fable optimiste rejoint les propos qui ont été tenus par les personnes de son groupe précédemment. (*Applaudissements.*)

Le président. Il y a encore six orateurs inscrits et il reste 50 points à l'ordre du jour de notre séance. J'avais cru obtenir l'assurance des chefs de groupe que

les uns et les autres feraient preuve de modération dans leurs propos et j'ai proposé au bureau de supprimer la séance supplémentaire du 4 décembre. Mais je commence à le regretter...

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, mais surtout Mesdames, je vous ai écoutés attentivement, vous parlez excellemment bien. J'ai trois filles et je souhaite qu'elles aient autant de chances que les fils que j'aurais pu avoir. Mes filles sont mon futur. Et si vous aviez fait une motion pour une égalité homme/femme au niveau salarial, des écoles, de l'apprentissage ou de l'université, j'aurais été entièrement d'accord avec vous.

Mais, vous voulez, dès l'âge préscolaire, faire de nos enfants des personnes qui n'ont pas de sexe, alors qu'ils en ont un. Vous voulez détruire une société qui existait, avec ou sans raison. Vous n'avez pas tout tort parce que tout n'est pas très correct dans notre société. Mais nous n'allons pas remonter à l'histoire préhistorique, comme M^{me} la socialiste l'a fait lors de notre séance de 17 h.

Cela dit, nous sommes les seuls à Genève à vouloir faire de la sorte. Mesdames et Messieurs sur les bancs d'en face, vous qui avez souhaité l'ouverture des frontières, vous savez très bien qu'à Genève il y a moins de 500 000 habitants, y compris les étrangers, par rapport à une planète de plusieurs milliards d'habitants. Or vous voulez faire de nos filles et de nos garçons des enfants qui soient neutres et qui aient une autre philosophie que celle de la majorité de la planète. Je vous demande de bien réfléchir. D'un côté, je vous en félicite, mais d'un autre côté je ne peux que vous contrer, parce qu'en ayant ouvert les frontières vous laissez venir des milliers de personnes qui ont une autre mentalité...

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Rudaz, restez dans le sujet!

M. Marc-André Rudaz. ...des personnes qui n'ont pas plus tort que moi, mais qui ont vécu d'autres expériences. Mesdames et Messieurs, de nos enfants, vous allez faire des castrés!

M^{me} Hélène Ecuyer (T). J'ai lu le rapport avec attention et j'y ai trouvé beaucoup de théorie. La théorie, c'est une chose, mais il y a la réalité. C'est un fait que dans les livres pour enfants d'âge préscolaire la fille est représentée comme la grande sœur, la future institutrice, la future mère et rarement comme une exploratrice ou une cheffe d'exploitation. Mais avant de s'intéresser aux livres, l'enfant s'intéresse aux jouets et, là, il y a également des problèmes de représentation sexiste. Mesdames et Messieurs, feuillotez simplement un catalogue de Noël

et vous constaterez que dans les premières pages figurent les peluches, ensuite les jouets pour la petite enfance. Vous y verrez de jolies pages roses, avec l'indication «filles» sur le bord, et vous verrez là le maquillage, les poupées, les dînettes, les cuisinières, les caisses enregistreuses, les aspirateurs et autres. Tous ces jouets pour montrer à la fille que son rôle futur est d'être femme de ménage, femme à la maison, femme au foyer, caissière à la Migros ou vendeuse. En feuilletant les pages suivantes, vous constaterez qu'elles sont imprimées sur fond bleu et vous verrez des trains, des voitures télécommandées, des jouets techniques pour montrer aux garçons qu'ils pourront être mécanicien, chauffeur poids lourds ou pilote de course.

En fait, tout cela a un côté commercial. Mais lorsque vous sortez l'enfant de son milieu familial, que vous le mettez dans un milieu ouvert, vous voyez que l'enfant choisira autre chose. Des petits garçons mettront un tablier de cuisine et s'amuseront à faire à manger. Une petite fille mettra une tenue de pompier, une autre petite fille jouera avec un train et un petit garçon jouera avec des poupées Barbie; eh oui, il s'amusera à les habiller et à les déshabiller, alors que ce jouet est soi-disant destiné aux filles. Lorsque l'enfant est devant un choix, qu'il n'a pas de préjugés, qu'on ne l'a pas encore déformé en lui disant qu'un garçon ne joue pas à la poupée ou qu'une fille joue à la poupée et pas aux trains, l'enfant choisit réellement. C'est de cela qu'il faut tenir compte dans la formation du personnel de la petite enfance, que les choix puissent être faits par les enfants et que le personnel de la petite enfance ne propose pas systématiquement une poupée à une petite fille qui pleure pour la consoler, quand elle a peut-être envie justement de monter sur la petite voiture à pédales ou de jouer au cow-boy ou au train.

Il est vrai qu'il faut former les gens. Une formation comme celle-là ne doit pas être imposée, elle doit être ouverte, on doit encourager les gens à la formation. Je pense même qu'il faut aller beaucoup plus loin et informer aussi les parents, faire participer les parents qui s'intéressent à de tels colloques, parce qu'à Genève nous avons différentes nationalités, nous avons des différences de culture qu'il faut respecter et nous ne pouvons pas tout imposer à tout le monde. Je suivrai donc les conclusions du rapport de majorité.

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Devant une motion intitulée «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire», qui, de nos jours, s'opposerait à un tel sujet, qui oserait dire qu'il est contre l'égalité? Personne! Après quelques considérants – que presque personne ne lit – il y a l'invite et beaucoup pensent qu'en acceptant la motion cela ne changera pas grand-chose.

Pour que la population comprenne, car elle ne lit ni le rapport de majorité ni le rapport de minorité et elle n'a pas assisté aux séances de commission, je voudrais

Motion: sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes

expliquer ce qui a été dit lorsque j'étais remplaçant à la commission sociale et de la jeunesse. Cela a du reste été une chance pour moi, mais une malchance pour certains, me direz-vous, car il est vrai que, sans mon rapport de minorité, nous aurions certainement parlé moins longtemps de cette motion.

Lors de son audition, M^{me} Dafflon Nouvelle a dit que les barboteuses roses pour les petites filles et les barboteuses bleues pour les petits garçons, c'était terminé, mais que sur les barboteuses blanches un camion est brodé dessus pour les petits garçons et une fleur pour les petites filles... Puis il a été question des jouets mis à disposition pour les enfants dans les crèches: on a dit qu'il y avait des jouets valorisants pour les garçons, des jeux de construction, par exemple, mais que les jouets des filles les réduisaient à jouer à la dinette ou avec le fer à repasser. Pour ce qui est du choix au niveau de la littérature, il a été dit qu'il n'y a que des héros et pas d'héroïnes.

Mais où cela devient plus corsé, c'est lorsqu'on nous dit qu'une étude a été faite qui démontre que les enfants entre 2 et 3 ans font la différence entre les garçons et les filles à la longueur des cheveux! Un ancien collègue, Jean-Pierre Lyon, aurait dit: «Alors, coupons les cheveux à tout le monde!» Imaginez un seul instant une telle atteinte à l'individu! Ce serait un tollé à gauche comme à droite! Or ici c'est beaucoup plus grave: il s'agit de la liberté même de l'individu.

Peut-on prendre au sérieux le discours de M^{me} Dafflon Nouvelle? Comment la question a-t-elle été posée? A-t-on dit aux enfants: «A quoi voyez-vous la différence?», ou: «Quelle est la différence?» on ne le sait pas. Dans les rapports et les documents à disposition, on ne nous explique pas si la même étude a été faite dans le Nord de la Hollande ou le Sud de l'Italie, si la question a été posée aux enfants de manière individuelle ou en classe – je suis persuadé que les réponses n'auraient pas été les mêmes. Puis on ne fait pas état des références à des professionnels, à des pairs. Alors peut-on et a-t-on le droit de confier nos enfants à une collectivité où on les expose à toutes sortes de questions qui, normalement, sont du ressort des parents?

Je sais que vous serez nombreux à réagir en disant que les parents ne s'occupent plus de l'éducation de leurs enfants. La faute à qui, Mesdames et Messieurs? J'ai lu le livre de Marc Le Bris, auquel je fais référence, paru aux Editions Stock. Marc Le Bris est un enseignant d'une cinquantaine d'années, qui est de gauche. Lorsqu'il a commencé ses études à l'Ecole normale, c'était la première volée d'enseignants avec les nouvelles méthodes pédagogiques. Quelques années plus tard, il a commencé d'enseigner et il s'est rendu compte très rapidement que les élèves de sa classe n'atteignaient pas les performances scolaires des élèves d'autres collègues – qu'il avait considérés comme des vieux dépassés. Marc Le Bris est donc allé rechercher les bonnes vieilles méthodes pédagogiques, mais il s'est fait taper sur les doigts, parce qu'on ne l'entendait pas ainsi. Dans son livre, il dit à plusieurs reprises qu'il faut abolir la loi Jospin.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, l'objectif est en fait de s'approprier l'éducation des enfants et de la retirer aux parents. La modification des méthodes pédagogiques a été programmée dans le but de faire perdre l'autorité parentale aux parents. Si vous ne pouvez plus suivre les devoirs de votre enfant de 8 ans, parce que vous ne connaissez pas les nouvelles méthodes, vous perdez automatiquement l'autorité à la maison; c'est à l'école que les enfants poseront les questions qui les préoccupent.

Je veux vous dire ceci. A la Révolution française, Condorcet a développé toute une théorie sur la différence entre l'éducation et l'instruction. Jules Ferry a introduit l'école obligatoire gratuite et laïque. J'ai trois petits-enfants, et je n'entends pas qu'à l'école on se permette de répondre, à la question que mon petit-fils a posée: «C'est quoi l'âme», que l'âme n'existe pas!

Suite à la polémique autour de mon rapport de minorité, un article est paru dans un journal de la place et j'ai reçu un nombre incroyable de témoignages. Une personne m'a raconté qu'on avait expliqué à sa fille de 8 ans que son corps lui appartenait, qu'elle pouvait en faire ce qu'elle voulait, même se suicider. Un autre témoignage faisait état des explications données sur la différence entre la société normative et la société alternative: on expliquait que, dans la société normative, les adultes s'étaient octroyé un droit d'autorité sur les enfants, alors que dans la société alternative, ce n'était pas nécessaire...

Le président. Monsieur Queloz, il va falloir conclure cette intervention.

M. Georges Queloz. Lors d'une leçon d'éducation sexuelle à l'École de culture générale, un garçon a demandé comment s'y prendre avec une fille et il lui a été répondu: «La prochaine fois, au lieu de t'acheter un pantalon, va aux Pâquis, tu trouveras une fille et elle t'expliquera!»

Le président. Monsieur Queloz, je vous en prie, restez au moins dans des propos un peu décents! Il vous faut conclure, les dix minutes sont écoulées.

M. Georges Queloz. Ce sont là des témoignages que j'ai reçus. Je reprendrai la parole plus tard, Monsieur le président.

M. Alain Dupraz (T). Je voudrais tout de même préciser que notre groupe, le Parti du travail, était très ennuyé concernant cette motion et son traitement et qu'il a décidé de laisser la liberté de vote à ses adhérents.

Motion: sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes

Hélène Ecuyer a donné sa position, elle approuve le rapport de majorité. Pour ma part, j'ai une autre position; je m'abstiendrai et je voudrais expliquer pourquoi. J'ai lu les deux rapports, qui sont relativement bien faits, mais une chose me gêne, c'est que tout est basé sur les travaux d'une seule personne, M^{me} Dafflon Nouvelle. J'ai cherché sur internet ce que cette dame avait écrit et les seuls écrits que j'ai trouvés sont à l'Université de Genève. Il n'y a aucune correspondance avec d'autres universités suisses ou étrangères, j'ai juste trouvé l'adresse d'une officine féministe de Toulouse, où son livre était vendu. Je trouve donc que c'est un peu mince. Ces écrits ne sont pas confirmés par d'autres psychologues. D'ailleurs, les psychologues, je les mets en cause: ce n'est pas une science exacte, nous le savons tous parfaitement.

Je m'abstiendrai donc dans ce débat. (*Applaudissements.*)

Le président. La liste des intervenants s'allonge. Mesdames et Messieurs, je vous signale que nous n'arriverons certainement pas à traiter la proposition PR-477 A, qui concerne la réfection des places de jeux. C'est sous votre responsabilité!

M^{me} Laurence Andersen (HP). Je serai brève, puisque apparemment personne n'écoute ce débat... Sur ce sujet relativement grave, où les interventions des uns et des autres – je ne citerai pas de noms – sont historiques, symboliques ou humoristiques, mais aussi consternantes et nulles, je dirai simplement, en tant que mère de famille, que nos enfants en bas âge ont besoin de repères. Je ne comprends absolument pas la position de certaines personnes de la gauche, pour ne pas dire la quasi-totalité, et d'autres groupes du centre, qui préconisent certains comportements qui ne vont absolument pas dans le sens du respect génétique et biologique constitutionnel.

Je trouve certains propos particulièrement scandaleux. Si vous êtes, Mesdames et Messieurs, des parents, vous devez être des parents responsables. Or, en ce moment, vous fuyez vos responsabilités en termes d'éducation. Nous ne pouvons pas confier l'éducation de nos enfants en bas âge à des éducatrices qui vont en faire des androgynes, alors que ces petits ont justement besoin de repères... (*Remarque de M^{me} Thiévent.*) Madame Thiévent, laissez-moi parler. Vous n'avez peut-être pas eu d'enfants vous-même, ou vous les avez peut-être mal éduqués... Quant à nous, nous ne voulons pas faire de nos enfants des ratés de la société!

Mesdames et Messieurs, je vous donne un exemple. Pourquoi, dans les hôpitaux et les maternités, les médecins ou les sages-femmes habillent les petites filles en rose et les petits garçons en bleu dès la naissance? Il y a là un aspect génétique et biologique et ce ne sera pas à l'âge préscolaire, mais après le début de l'école,

quand l'enfant aura l'âge de discernement, qu'il pourra lui-même commencer à comprendre et à se positionner.

Je terminerai en disant que, l'autre jour, j'ai suivi un reportage très intéressant sur TV Léman bleu. Trois petites filles, d'une dizaine d'années, étaient interviewées dans la Maison de quartier de Plainpalais. Le journaliste leur posait la question de savoir pourquoi elles ne s'intéressaient pas aux jeux de garçon ou aux dialogues avec les garçons. Une petite fille a répondu: «Parce que nous sommes génétiquement différents et que nous ne nous comprenons pas.» Plus tard, peut-être à l'adolescence, cette petite fille choisira. Mais en bas âge les enfants ont besoin de repères. Vous ne pouvez pas demander à un gosse de 2 ou 3 ans de choisir, vous ne pouvez pas mettre entre les mains d'une petite fille un soldat – parce qu'on arrivera à cela! – et entre les mains d'un petit garçon une poupée!

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Je reprends le cours de mon intervention de tout à l'heure, mais je la réduirai à l'essentiel. Je réponds à M. Rudaz avant qu'il s'en aille – vous transmettez, Monsieur le président. Il a dit, je ne sais plus en quels termes, que nous n'étions pas là pour faire de nos enfants ceci ou cela... Non! Nous sommes là pour donner les moyens à nos enfants. Après avoir parlé de ses filles, il a également dit que nous allions faire de nos enfants des castrés: cela veut-il dire que tout le monde a des couilles? Je trouve ces propos très excessifs et déplacés!

Je reviens maintenant sur le rapport de minorité de M. Queloz, qui dit, à la page 4: «Le sexe est déterminé biologiquement et il impose des rôles différents pour les individus masculins ou féminins dans toutes les espèces sexuées – des chats aux pigeons...» Je pense que l'être humain se trouve quelque part là au milieu donc... mais avec quel rôle, Monsieur Queloz? Est-ce à dire que le rôle d'une femme est forcément d'être procréatrice, qu'elle est inévitablement hétérosexuelle? Une femme n'a-t-elle pas le droit de se raser, même si elle a des poils au menton, sous prétexte que c'est l'apanage des hommes que de se raser? Malheureusement, des femmes ont aussi des poils au menton et, quand elles voient certaines publicités, elles peuvent être inquiètes et traumatisées de ne pas coller à l'image hypersexy et réductrice que la publicité véhicule de la femme!

En page 8, M. Queloz parle de l'éducation et de l'instruction et il fait vraiment la différence, considérant que la première – donc, l'éducation – devrait concerner les parents et la seconde l'école. Plus précisément, il dit: «Les parents ne confient pas leurs enfants à l'école pour être éduqués, mais instruits.» Plus bas, il dit que l'éducation favorise chez les enfants le développement de certaines tendances et de certaines habitudes. Je trouve cela assez délirant. Je vous cite un exemple, que vous serez capable de comprendre, je pense. Je connais une majorité de personnes homosexuelles qui ont été élevées, donc éduquées, par des parents hétérosexuels.

Donc, Monsieur Queloz, désolée, mais pour prendre l'homosexualité en exemple, elle ne découle pas de l'éducation et votre explication ne tient pas la route! Par contre, je suis d'accord avec vous lorsque vous dites, en bas de la page 8: «Un enfant n'invente pas le langage, il se l'approprie. Un homme libre reçoit des informations, des images, il les interprète librement, fait un choix – il est toujours libre de faire un choix, c'est sa responsabilité. Il n'est sous la tutelle de personne, cela s'appelle la liberté, et la première est celle de penser.» Je suis d'accord avec vous, mais il ne faut pas pour autant sous-estimer le pouvoir de la publicité, de l'image notamment, comme en parle très bien M^{me} Eva Saro dans les exposés qu'elle fait auprès des jeunes.

Pour finir, si nous reconnaissons l'importance de sensibiliser les enfants aux questions de l'égalité, ce n'est pas pour échanger des stéréotypes contre d'autres stéréotypes, comme cela a pu se faire au cours de l'histoire. Ce n'est pas pour avoir la prétention de codifier avec plus de justesse ce qu'est un homme ou une femme, ou de définir quel comportement est plus approprié à tel genre, celui du masculin ou celui du féminin, mais bien pour donner plus de moyens et ouvrir les esprits au respect de chacun des genres et à une égalité réalisée et concrète entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles.

Le président. Je souhaiterais que la bienséance soit respectée par toutes et par tous dans ce débat comme dans d'autres!

M. Armand Schweingruber (L). Mon collègue et ami Georges Queloz s'est déjà largement exprimé sur le problème de fond, et il le fera encore. J'ajouterai des réflexions personnelles, touchant plutôt la forme et la procédure qui a été suivie. C'est dans ce sens que je me permets d'ajouter quelques remarques.

En préambule, je dirai que j'ai apprécié la leçon d'histoire de notre collègue M^{me} Sumi-Viret; elle a la nostalgie de l'heureux temps des cavernes où l'égalité voulait que l'homme chasse l'ours et que la femme s'occupe de cueillir des myrtilles pour le dessert... C'était très intéressant, elle a fait un long passage à travers l'histoire. C'est un fait qu'au Moyen Age des théologiens en sont venus à se demander si la femme avait une âme! Dieu merci, ces temps sont passés et, aujourd'hui, je qualifierai simplement notre discussion de byzantine. Une discussion byzantine fait référence à l'époque où, dans Constantinople assiégée par les Turcs, des théologiens discutaient du sexe des anges! Voilà où nous en sommes!

Il faut revenir maintenant au 29 novembre 2006, c'est la seule époque qui importe. Si on fait le bilan de l'évolution qui s'est réalisée en un demi-siècle dans le domaine de l'égalité des sexes, les progrès sont colossaux. Certes, il y en a encore à faire, mais, pour avoir une vision réaliste de la situation, j'invite cette

assemblée à considérer les résultats obtenus plutôt que les quelques lacunes qui pourraient encore être comblées.

Pour revenir aux travaux de la commission sociale et de la jeunesse, dont j'ai l'honneur de faire partie, nous avons eu cinq séances sur ce problème. Il y a eu l'audition des motionnaires, de M^{me} la déléguée à la petite enfance de la Ville de Genève, puis de deux dames spécialistes, de la catégorie des psychologues-sociologues. J'ai envie d'ajouter: phraséologues, idéologues et quelques autres «logues»... Il y a peut-être des problèmes d'emploi dans ces professions, mais, en ce qui me concerne, ce genre de spécialistes ne peut pas toujours me convaincre. A la limite, c'était de la propagande, c'étaient des propagandistes!

J'en viens au résultat après les discussions nourries au sein de la commission. Nous ne votons pas sur les considérants de la motion, mais le quatrième, qui dit clairement que cela doit «induire un changement de mentalité dans notre société», nous a heurtés. Mon collègue a assez plaidé pour le rôle incontournable de la famille: nous ne voulons pas d'un changement de société qui soit façonné par des idéologues, cela est fondamental. Quant aux invites proprement dites, après cinq séances de commission, je constate quand même un amaigrissement assez notable, car il était question d'intervenir jusqu'auprès des usagers et des usagères des crèches. L'invite finale – je le reconnais – s'est sensiblement amincie. Mais cela n'empêche pas les critiques que nous sommes en droit de formuler à son encontre.

Je reviens à l'audition de M^{me} de Tassigny, qui est la grande spécialiste en Ville de Genève de ce domaine d'activité et pour qui j'ai la plus grande estime, en regard des compétences qu'elle met en œuvre et qui sont largement prouvées. Je résume la substance de ce qu'elle a dit lors de son audition. Pour elle, le thème n'est pas prioritaire. La question de l'égalité des sexes est d'ores et déjà intégrée dans les cours de formation. Elle considère que la formation de base en la matière est suffisante. Elle rappelle aussi qu'une collection d'ouvrages «non sexistes» est disponible pour le personnel des institutions. Dans ces conditions, il me semble que l'invite finale amincie ne fait qu'enfoncer la porte déjà ouverte par M^{me} de Tassigny. Je vais même plus loin: cette motion, pour moi, est presque une motion de défiance à l'égard du travail remarquable qu'elle accomplit. Ma position est de lui faire entière confiance et de la laisser travailler en paix, sans en ajouter.

Pour moi, cette motion est non seulement inadéquate, elle est inutile. Il ne s'agit pas d'obscurantisme de ma part, mais d'une analyse lucide de la situation. Cette motion me fait plutôt l'effet d'un matraquage obsessionnel, non pas sur le thème de l'égalité des sexes – si on relit les textes – mais sur l'uniformisation des sexes, ce qui est tout autre chose. Cela, je le dis franchement, pour moi et pour le groupe libéral, c'est contre nature. Je constate que les motionnaires veulent faire entrer ce concept dans un système avec un chausse-pied et en forçant les coutu-

Motion: sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes

res! Cela ne va pas, ce matraquage dont je parle va à fin contraire. Pour toutes ces raisons supplémentaires, ajoutées à celles développées par mon collègue Queloz, le groupe libéral suivra la position de ses trois commissaires et préconise le rejet de cette motion.

Le président. Mesdames et Messieurs, je suis saisi d'une motion d'ordre, qui dit ceci: «Chaque parti s'étant largement exprimé, veuillez passer aux votes.» Je donne la parole à M. Dramé pour développer cette motion d'ordre.

M. Alpha Dramé (Ve). Ce débat est intéressant. Tous les partis s'étant exprimés sur la question, je pense qu'il faudrait accélérer et passer aux votes. Voilà pourquoi j'ai déposé la motion d'ordre.

M. Alexis Barbey (L). Je comprends cette motion d'ordre. Il est vrai que beaucoup d'arguments ont déjà été développés, mais je pense que le sujet est important et qu'il touche au cœur de beaucoup de problématiques qui nous rassemblent. Pour ma part, je propose le rejet de cette motion d'ordre.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous avons entamé ce débat souhaité tant par la majorité que par la minorité. Quand on fait les choses, il faut aller jusqu'au bout. Nous voulons continuer à développer le sujet et nous rejeterons également cette motion d'ordre.

M. Guy Jousson (T). Au-delà du sujet dont nous débattons ce soir, le Parti du travail est d'avis qu'une motion d'ordre visant à couper un débat est comme un boomerang: il nous reviendra dans les gencives, sans que l'on sache d'où. Un jour, sur un autre sujet, quelqu'un pourra déposer une même motion d'ordre... Le Parti du travail s'abstiendra.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mon parti m'a permis de prendre la parole, pas seulement sur la motion d'ordre, mais également pour dire qu'au nom du Service de santé de la jeunesse je ne peux accepter certains propos...

Le président. Monsieur Rielle, excusez-moi, je suis obligé de suivre notre règlement: veuillez vous exprimer sur la motion d'ordre uniquement.

M. Jean-Charles Rielle. C'était de la diffamation, Monsieur le président! Si je ne peux répondre à des propos diffamants, je dirai simplement que le Parti socialiste refusera la motion d'ordre, mais je trouve que c'est scandaleux!

Le président. Je n'invente rien, j'applique le règlement.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Nous accepterons de continuer ce débat jusqu'à la fin, puisque, de toute façon, c'est aussi l'avis de la minorité. Cette motion émane de l'Alternative et il est évident qu'on doit laisser s'exprimer les autres partis. Si ceux-ci s'étaient prononcés pour cette motion d'ordre, nous les aurions suivis, car nous pensons avoir entendu la majorité des points de vue. Mais, comme ils préférèrent continuer ce débat, nous les suivrons, naturellement.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien acceptera cette motion d'ordre. J'ai entendu, dans la bouche de notre collègue Jousson, qu'on doit pouvoir s'exprimer jusqu'au bout. Mais regardons les choses en face, Monsieur le président: tout à l'heure, au moment où vous avez annoncé la motion d'ordre, il y avait plus de monde en train de discuter à la buvette qu'ici. Honnêtement, même s'il est vrai que le débat est intéressant, une majorité des conseillers municipaux ne sont plus du tout attentifs. Je ne crois pas que l'heure et demie que nous avons déjà consacrée à ce sujet ait fait beaucoup avancer les affaires de la République!

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical acceptera cette motion d'ordre. Je crois que tout a été dit, nous avons compris que les petits garçons ne devaient plus être habillés en bleu et les petites filles en rose. Cela fait plus d'une heure que nous en parlons et, à un moment donné, cela devient lassant. M^{me} Rys l'a dit: il y a plus de gens dans la salle des pas perdus et à la buvette qu'ici – et j'en faisais partie!

Je pense que la coupe est pleine. Tout a été dit, on entend un peu n'importe quoi, cela devient pathétique. Il est temps de s'arrêter.

Le président. Madame Perler-Isaaz, vous demandez la parole, mais une personne de votre groupe, M. Dramé, s'est déjà exprimée. Nous passons au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 38 non contre 15 oui (5 abstentions).

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). Monsieur le président, ce soir, je vous trouve admirable de patience. Effectivement, nous consacrons trop de temps à une motion fort modeste dans son intention. Je ne vais pas vous dire combien j'ai d'enfants, ce que j'ai fait ou pas, parce que ce n'est pas très intéressant de se prendre comme modèle. Nous sommes dans un débat de société, nous ne sommes pas en train de confronter des manières de vivre, nous sommes là pour construire quelque chose.

Vous transmettez, Monsieur le président, au préopinant de l'Union démocratique du centre – qui n'est plus dans la salle – qu'à aucun moment cette motion ne revendique une société sans sexe. Ce n'est pas du tout cela. Par contre, nous sommes pour une société avec un minimum de discrimination, avec un maximum de chance pour tout le monde. Je vous invite à réfléchir sur une équation dans laquelle tout le monde se fourvoie la plupart du temps: qu'est-ce que le contraire de l'égalité? Ce n'est pas la différence, comme vous le pensez, le contraire de l'égalité est la discrimination. Le contraire de la différence est l'uniformité, la monotonie. Nous souhaitons un monde non pas monocouleur ni bicouleur: nous voulons un monde multicolore, où la diversité l'emporte, où l'autre a droit de cité. L'autre, en l'occurrence, cela a été longtemps les femmes par rapport aux hommes. Nous voulons un monde dans lequel nous avons tous et toutes notre place, et la possibilité de trouver notre place.

Cette motion n'est pas monomaniaque. Tout à l'heure, j'ai fait référence à l'histoire – un peu longuement, excusez-moi, mais c'était important – pour tenter d'expliquer que le monde avait changé. Nous ne sommes pas en train de prendre une revanche sur le monde où les hommes dominaient fortement autrefois: nous voulons construire quelque chose de nouveau où chacun trouve sa place. Cette motion est aussi bénéfique pour les hommes, j'en veux pour preuve l'étude de Michel Graf, auteur et directeur de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) – peut-être en avez-vous entendu parler. Il a rédigé le rapport «Genre masculin et dépendances. Données de base et recommandations». Il dit ceci, je cite: «Ne joue pas la mauviette, supporte la douleur, contrôle tes émotions, débrouille-toi seul.» Cette image de l'homme fort, des générations de mâles l'ont intégrée au point de se sentir invincibles et, parfois, d'adopter des comportements néfastes pour leur santé: boire régulièrement trop d'alcool, conduire en état d'ivresse, consommer force drogues. Pour le directeur de l'ISPA, ces particularités justifient des approches de prévention spécifiques, prenant en compte les comportements à risque typiquement masculins. Dans l'intervention sur les violences, par exemple conjugales, les professionnels sont-

ils suffisamment instruits sur les troubles psychiatriques associés à la consommation de produits?

En résumé, les hommes doivent passer à leur tour par un processus d'émancipation, entendre qu'il existe d'autres formes de masculinité que le modèle dominant. Je conclurai en citant toujours M. Michel Graf: «Finalement, à quoi ressemblerait un homme délivré des stéréotypes? A un homme qui ose dire, exprimer et vivre ses peurs, ses émotions, qui assume sa part de féminité, qui reconnaît ses souffrances et les prend en charge, qui n'est pas à la recherche constante du pouvoir, qui ne joue pas avec sa force pour dominer l'autre et qui assume sa part de masculinité aussi.» Mesdames et Messieurs, je vous invite une nouvelle fois à soutenir cette motion.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je trouve très cocasse qu'un homme de mon groupe se soit fait de nous faire taire, nous, femmes de ce groupe, sans que nous ayons pu donner notre avis! Cela montre bien quel est le problème quand les hommes deviennent adultes...

Je répondrai sur plusieurs points. La proposition de M^{me} de Tassigny de mettre une mallette à disposition a été faite pendant son audition. Ce n'était pas quelque chose qui existait, c'est cette motion qui lui a donné l'idée de cette mallette. J'espère qu'entre temps celle-ci a été mise à disposition – M. le magistrat pourra peut-être nous le dire – en tout cas cette motion a déjà entraîné une mesure concrète, c'est très bien.

J'ai entendu beaucoup de choses ce soir, dont certaines vraiment tristes, mais je ne m'exprimerai pas sur celles-là. Par contre, je relèverai l'argument contre cette motion consistant à dire qu'elle est basée sur une seule étude, celle de M^{me} Dafflon Nouvelle. C'est faux, cette motion n'est pas basée uniquement sur l'étude de M^{me} Dafflon Nouvelle. M. Bertrand a parlé tout à l'heure de M. Bourdieu, mais il existe beaucoup d'autres études. J'ai ainsi cité une étude sur les maternelles, en France, où il a été constaté que les réalisations des garçons sont valorisées à 99%, alors que celles des filles, c'est 3%. D'autres études dans les maternelles françaises ont montré que, si une petite fille est trop agitée, on lui demande de se taire et on la sort du groupe. Par contre, s'il s'agit d'un petit garçon agité, on demande à une petite fille de l'encadrer. Ce sont des choses qui se font quotidiennement. Une petite fille agitée n'est plus dans la norme, tandis qu'un petit garçon agité est dans la norme. J'aimerais beaucoup que ce genre d'exemple soit donné lors des débats avec les éducateurs et les éducatrices et que, lorsqu'ils sont confrontés à une petite fille agitée, par exemple, ils ne se contentent pas de la sortir du groupe. Une petite fille peut être aussi agitée qu'un petit garçon, ce n'est pas parce qu'on est d'un sexe différent que l'énergie doit forcément être différente.

Il y a également la question de la parole: les fillettes sont subtilement détournées de la prise de parole publique et du commandement. Cette étude a aussi été faite dans les maternelles françaises. C'est dire que les études ne manquent pas et que cela fait longtemps qu'on parle du problème. Dire à une femme adulte qu'elle doit prendre des initiatives, parler en public, faire un certain nombre de choses, alors qu'enfant on lui disait de se taire, que ce n'était pas son rôle de parler en public, de prendre des initiatives, c'est simplement incohérent. La société actuelle veut que les femmes s'émancipent, qu'elles assument des postes de cadre – je suis la première à le demander – mais on ne peut y arriver si, dès le plus jeune âge, on fait taire les petites filles.

J'aimerais encore poser une question à M. Queloz. Dans son rapport, il dit qu'il existe des qualités inhérentes au sexe de chaque personne. J'ai de la peine à comprendre quelles sont ces qualités. Est-ce parce qu'on naît avec un sexe différent qu'on développera des qualités automatiquement différentes, ou est-ce parce que la société a décidé, à un certain moment, qu'une petite fille doit être plus calme et ne pas prendre d'initiatives? De quoi parlez-vous, Monsieur Queloz, quand vous parlez de qualités différentes selon les sexes?

Je ne comprends pas non plus l'argument de la nature. En quoi le fait d'être un petit garçon ou une petite fille doit spécialement amener à jouer au train ou à la poupée? N'est-ce pas les parents, les éducateurs, les éducatrices qui induisent cela? Sur les catalogues de Noël, les pages des jouets pour les petites filles et celles pour les petits garçons sont bien définies. Je crois que c'est plutôt notre société qui induit cela auprès des enfants.

Pour terminer, je dirai encore ceci. Quand on dit à un garçon: «Ne pleure pas, tu es un garçon!», comme cela se dit encore très souvent, on demande au petit garçon de ne pas exprimer une émotion et, une fois adulte, les garçons auront de la peine à exprimer leurs émotions. On sait que les suicides d'adolescents s'expliquent en partie parce que ceux-ci ont de la peine à exprimer leurs émotions. Empêcher qu'un petit garçon exprime ses émotions ou qu'une petite fille prenne des initiatives, c'est grave et il est temps d'en prendre conscience.

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Je rassure M^{me} Anne Moratti Jung: je suis persuadé que la plupart des auteurs de cette motion n'ont aucune mauvaise intention, bien au contraire, ils pensent bien faire. Pour ma part, ce qui m'a motivé à coucher sur le papier le rapport de minorité que je vous ai soumis, c'est que je voudrais laisser à nos enfants et à nos petits-enfants – j'en ai et ils me sont chers – une société aussi bonne que celle que nos grands-parents et nos parents nous ont laissée. Mais je crains que ce ne soit pas le cas.

Madame Moratti Jung – vous transmettez, Monsieur le président – je ne m'opposerai jamais à ce qu'un petit garçon joue avec une poupée, bien au

contraire, j'irai lui en acheter une moi-même. Mais la question est que ce n'est pas le rôle de la collectivité. Tout le problème est là. Je crains que la motion soit un sophisme, c'est-à-dire qu'elle cache quelque chose. C'est pourquoi j'ai fait référence au livre de Marc Le Bris, qui parle de la manipulation, de la dictature, de ce qu'ont fait les communistes ou Hitler, par exemple, qui s'est inspiré des méthodes pédagogiques. Ce n'est pas moi qui le dis, je cite Marc Le Bris.

Les gens qui suivent ce débat doivent savoir que leurs petits enfants iront peut-être dans une crèche où les éducateurs seront là pour les sensibiliser. On nous a montré des diapositives, nous avons vu l'image d'un petit garçon nu, puis habillé en fille, ensuite en garçon. La même chose a été faite pour une petite fille. M^{me} Dafflon Novelle a dit qu'il faut formater l'humain de demain et ses propos ont été repris par François Hollande dans l'émission *Campus*, animée par Guillaume Durand. Le vrai problème, c'est l'interprétation. Dans une salle de cinéma, trois personnes: un adolescent, un homme de 40 ans et un vieux monsieur, verront trois films différents alors qu'il n'y a qu'une projection!

Ce n'est pas le rôle de la municipalité de faire une campagne de sensibilisation et, si cela devait être le rôle d'une collectivité, ce serait celle qui s'inscrit dans le prolongement de l'instruction publique, c'est-à-dire le Canton. Au nom de quoi y aurait-il une différence entre les enfants vivant sur le territoire genevois et ceux vivant sur le territoire de Carouge? La problématique est celle-ci: on se préoccupe du contenu pédagogique pour endoctriner, pour faire un lavage de cerveau et empêcher l'homme d'être libre. Or c'est son instruction qui lui permet d'analyser, de faire des choix et de s'épanouir. C'est cela, la véritable défense de la liberté et nous y sommes profondément attachés. J'ose espérer que vous l'aurez compris.

Dès que nous aurons municipalisé les crèches, je suis convaincu qu'il faudra les rendre obligatoires pour les enfants dès 2 ans, voire 3 ans, sinon il y aura une inégalité de traitement. En commission sociale et de la jeunesse, M. Tornare nous a dit que sa préoccupation n'était pas tellement d'avoir plus de places de crèche à disposition, mais que c'était le contenu. En Angleterre, on donne des leçons de bonheur et ce sera certainement la prochaine chose à faire à Genève! On expliquera que la richesse ne rend pas forcément heureux... Mais de quel droit? Tout le problème est là.

M. Jean-Charles Rielle (S). Monsieur le président, excusez mon intervention de tout à l'heure, mais je devais défendre mon droit de rectifier certaines choses...

Je travaille au Service de santé de la jeunesse depuis plus de quinze ans maintenant et je ne peux laisser passer certains propos. Je trouve extraordinaire, de la part d'un conseiller municipal, d'écrire cette phrase: «Ce n'est pas le rôle de

l'Etat, encore moins celui de la commune – la Ville de Genève – que de prendre en main l'éducation.» Quand je lis une phrase telle que celle-là, je doute de l'ensemble des chapitres du rapport, parce que, jusqu'à nouvel avis, l'instruction publique – à laquelle j'appartiens – trouve son compte à Genève et est plutôt responsable en matière d'éducation, sous la houlette de Charles Beer. C'est donc la première chose qui me fait douter du contenu du rapport.

Ensuite, j'aimerais rendre hommage à Marie-Françoise de Tassigny qui, effectivement, fait un magnifique travail au niveau de la Délégation à la petite enfance. Comme vous le savez, le Service de santé de la jeunesse et sa division de la petite enfance, sous la direction de ma collègue Nicole Pellaud, sont très attentifs à toutes ces problématiques, nous y sommes régulièrement sensibilisés. Je ne vois donc pas où il pourrait y avoir un risque d'organiser un colloque supplémentaire et bien spécifique sur ces problèmes. On ne parle pas de s'adresser directement aux enfants, mais aux professionnels qui sont – je les côtoie – des personnes de grande qualité. Comment peut-on penser que ces professionnels se laisseront impressionner par quelques doctrines, alors que toute l'année ils s'occupent de nos enfants? Mon ami Queloz est aussi grand-père et quand je le rencontre avec son petit-fils je ne doute pas un instant qu'il lui donne une bonne éducation. J'ai moi-même deux petits-enfants de 4 et 2 ans, un va à l'école et l'autre à la crèche. Plusieurs fois, je suis allé les voir à la crèche et à l'école et je suis pleinement rassuré. Pourquoi avoir peur de renforcer de manière spécifique quelque chose qui ne va pas de soi? En tant que médecin, je vois bien la différence entre les filles et les garçons, notamment par rapport à la prise en compte de la santé, car beaucoup de choses différentes se mettent en place à ces âges. Je ne vois pas pourquoi nous aurions peur de faire confiance à ces professionnels, de leur donner encore une fois des outils plus spécifiques.

Je terminerai en répliquant sur deux choses que j'ai entendues ce soir et que je ne peux pas laisser passer. Si vraiment, dans un cours pour l'éducation à la santé dans une école de culture générale – dont j'ai la responsabilité en tant que médecin répondant de la division post-obligatoire – un professionnel de l'éducation pour la santé – je les connais tous – s'est permis de dire: «Ton corps t'appartient, tu peux même te suicider», il faut alors déposer plainte! Je serai le premier, avec M. Paul Bouvier, médecin directeur, à poser de bonnes questions à la personne qui a dit cela...

Le président. Monsieur Rielle, restez dans le sujet, s'il vous plaît!

M. Jean-Charles Rielle. Mais cette phrase a été dite et figurera au *Mémorial*! Ayant travaillé comme éducateur pour la santé durant deux ans, il y a une quinzaine d'années, je sais ce qui est dit, et une chose comme celle-là n'a pas pu être

dite. Si elle a été dite, donnez-moi des noms! On ne peut pas balancer en séance plénière ce genre de phrase diffamatoire par rapport au travail des éducateurs du Service de santé de la jeunesse. Je me réserve le droit, à la lecture du *Mémorial*, de revenir là-dessus...

La deuxième chose concerne l'histoire de se rendre aux Pâquis pour connaître les filles! Excusez-moi, les gens que je connais au Service de santé de la jeunesse ne donnent pas ce genre de conseil. Si véritablement ces phrases ont été prononcées, je demande que des démarches soient faites pour que les personnes soient sanctionnées. Mais je ne suis pas inquiet connaissant ce service, dont M. Lormand, responsable, M. Bouvier, directeur, et M^{me} Pellaud, responsable de la petite enfance. Je suis choqué et j'espère que ce sera plus calme durant les prochaines séances! (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur Rielle, pour ma part, j'ai insisté pour que la bien-séance soit respectée. Je constate que nous discutons de cette motion depuis bientôt une heure et demie et qu'il y a encore quatre orateurs inscrits. Il me semble que c'est une confiscation de la démocratie par rapport aux autres sujets que nous devons traiter. Je demande aux uns et aux autres d'être brefs, voire de renoncer à prendre la parole, car je crois que tout a été dit.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs, vous permettrez à une représentante féminine de la «tribu de l'Antiquité» de s'exprimer brièvement sur cette motion, tant il est vrai que, si nous avons beaucoup de sympathie pour les motionnaires et leurs bonnes intentions, il y a néanmoins un certain malaise. Je commencerai par exprimer un regret et rebondir sur ce qu'a dit mon collègue Alain Dupraz quant à la manière dont l'étude a été menée. Effectivement, nous sommes partis d'un seul texte, rédigé par une personne qui a certainement des choses intéressantes à dire, mais il faut savoir que, lorsque vous questionnez aujourd'hui une étudiante à l'Université de Genève sur ce sujet, vous recevez une liste d'une trentaine de personnes au moins qui peuvent vous donner des informations complémentaires. Par souci d'égalité, j'aurais apprécié qu'il y ait au moins le témoignage d'un homme dans cette étude.

Par ailleurs, croire que la non-discrimination dont parlait M^{me} Sumi-Viret pourrait être résolue par une forme d'uniformisation est à mon avis une mauvaise manière d'éduquer les gens à la valorisation de la différence. Dans une ville multiculturelle comme la nôtre, vivre les différences, c'est la base de notre vie sociale. Les reconnaître, les accepter, les mettre en valeur, c'est cela l'apprentissage de la tolérance. Pour moi, la reconnaissance de toutes les différenciations fait partie de l'apprentissage de la tolérance.

J'aimerais encore donner une précision à M. Bertrand. La tribu antique dont il parlait n'a pas de leçon à recevoir de la part de certains partis, sachant qu'elle a placé la première femme au Conseil d'Etat et que, selon des statistiques du bureau de l'égalité, il semblerait que les femmes de nos rangs arrivent plus facilement aux postes de cadres.

Pour terminer, je dirai que la représentante féminine du groupe libéral que je suis se rallie aux conclusions du rapport de minorité. Cela aussi pour la raison que je n'ai aucune crainte quant au personnel des institutions de la petite enfance engagé par M. Tornare, sous la responsabilité compétente de M^{me} de Tassigny. Ces personnes passent par notre Université, elles sont bien formées. Genève est reconnue pour être la capitale mondiale de l'éducation; Piaget et Claparède se sont posé toutes les questions qu'on pouvait se poser sur ce sujet. Ce débat aujourd'hui est, à mon sens, un peu un combat d'arrière-garde. Mesdames et Messieurs, c'est nous qui avons quitté l'Université depuis trop longtemps, qui avons subi des méthodes scolaires anciennes qui, certes, avaient leurs qualités, mais aussi leurs défauts... Aujourd'hui, nous ne voyons pas de raison d'ajouter encore un colloque à tant d'autres colloques, et de dépenser de l'argent pour cela. Si le sujet revient sous une autre forme, nous reverrons notre position.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Je voudrais intervenir dans le même sens que mon collègue M. Rielle à propos de l'intervention de M. Queloz. Je ne peux vraiment pas laisser passer ce qu'il a dit au sujet de certains enseignants. Il les a traités, en filigrane, de proxénètes, de personnes qui embrigaderaient les enfants dans un mouvement religieux ou politique, et je ne parle pas des propos qu'il a tenus à propos de l'éducation sexuelle! Tout cela, Monsieur Queloz, relève effectivement du pénal et je me réserve le droit le cas échéant, si les propos étaient diffamatoires, de déposer une plainte pénale via mon syndicat!

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Le travail qui se fait dans les crèches actuellement donne entière satisfaction et les parents qui y placent leurs enfants ne prennent aucun risque en l'état actuel. Je ne voudrais pas que la situation se dégrade et je dis que ce n'est pas notre rôle de nous occuper de ces aspects, pas plus que de religion. C'est cela le fond du problème: ce n'est pas notre rôle, c'est aux parents d'éduquer leurs enfants. Je regrette qu'on ne le comprenne pas, parce que c'est là le véritable enjeu.

M. Didier Bonny (DC). Je serai sans doute le dernier orateur à m'exprimer – j'ai été le premier il y a déjà un long moment – et je donnerai brièvement l'avis du

Parti démocrate-chrétien sur cet objet. Le Parti démocrate-chrétien votera le projet de motion amendée. De notre point de vue, ce débat a duré trop longtemps et paralyse notre institution en nous empêchant d'avancer dans notre ordre du jour. Que nous y consacrons une demi-heure, voire une heure, pourquoi pas, mais presque deux heures, c'est totalement déraisonnable et cela montre comment un rapport de minorité peut faire traîner très en longueur nos débats.

Cela étant dit, j'ai entendu les arguments des personnes qui sont opposées au rapport de majorité et certains de ces arguments peuvent être recevables. Par exemple, au sein de la commission sociale et de la jeunesse, nous aurions peut-être pu trouver des personnes défendant le point de vue de M. Queloz. Mais, comme aucun commissaire ne l'a proposé, ces personnes n'ont pas été auditionnées.

Si je trouve que tout le monde devrait voter cette motion, et surtout ceux qui sont contre, c'est parce que cette motion demande de mettre sur pied un colloque. Le but d'un colloque est d'inviter les gens qui sont pour, ceux qui sont contre, pour donner leur avis. Ce serait l'occasion d'avoir cette discussion avec des professionnels de tous bords et de pouvoir confronter les opinions des uns et des autres. Les personnes opposées à la motion s'opposent à une discussion avec des gens ayant différents points de vue. Je trouve cela dommage.

Je trouve également bien dommage de refuser une formation continue – de toute façon déjà en place – de refuser la possibilité à des adultes de s'inscrire à un cours ou à un autre traitant de ce sujet. Cela signifie que celles et ceux qui voteront contre cette motion ne font pas confiance à ces adultes et à leur esprit de discernement. Pour ma part, je crois que chacun est capable de discernement, d'autant plus celles et ceux qui travaillent tous les jours avec nos enfants.

Deuxième débat

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, je demande l'appel nominal.

Le président. Etes-vous soutenu, Monsieur Queloz? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) Je vois que c'est le cas. Après deux heures de discussion, 23 intervenants, je fais voter cette motion amendée par la commission sociale et de la jeunesse.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion amendée par la commission est acceptée par 37 oui contre 21 non (4 abstentions).

Motion: sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes

Ont voté oui (37):

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Didier Bonny (DC), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. David Carrillo (S), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M^{me} Nelly Hartlieb (HP), M. Roman Juon (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (21):

M^{me} Laurence Andersen (HP), M. Alexis Barbey (L), M. Simon Brandt (R), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Guy Dossan (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Philippe Herminjard (R), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Pierre Maudet (R), M. Richard North (UDC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (4):

M. Alain Dupraz (T), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Guy Jousson (T), M. Pierre Rumo (T).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Monique Cahannes (S), M. Alain Comte (T), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Jean-Louis Fazio (S), M. Jacques Finet (DC), M. Jean-Marie Hainaut (L), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. André Kaplun (L), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M^{me} Christiane Olivier (S), M. Thierry Piguet (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC), M. Vincent Schaller (L), M^{me} Marie-France Spielmann (T).

Présidence:

M. Roberto Broggin (Ve), président, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Eric Ischi n'ayant pas encore prêté serment.)

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied un colloque et une campagne de sensibilisation par le biais de la formation continue sur la socialisation différenciée des filles et des garçons à l'âge préscolaire auprès des éducateurs/trices de la petite enfance.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport de la commission des travaux chargée du suivi de la recommandation N° 9 (dans le rapport sur l'affaire du 25, rue du Stand) demandant au Conseil administratif de rendre régulièrement compte à la commission des travaux des dépenses effectuées entrant dans les groupes de comptes 31 relatifs à l'entretien des immeubles (D-45 A1)¹.

Rapport de M. Roberto Broggin.

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M. Guy Dossan les 3 et 31 mai et sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo le 21 juin 2006. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Ce rapport n'appelle pas de vote.

¹ «Mémorial 163^e année»: Recommandation, 3700.

Rappel de la recommandation N° 9 du rapport D-45 A du 3 décembre 2005 de la commission des finances chargée d'examiner le rapport du Contrôle financier sur l'affaire du 25, rue du Stand (*Mémoriaux* N^{os} 27 et 28, 163^e année):

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de rendre compte régulièrement – et au moins tous les six mois – à la commission des travaux des dépenses effectuées entrant dans les groupes de comptes 31 relatifs à l'entretien des immeubles.»

Séance du 3 mai 2006: audition

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, se présente à la commission accompagné de ses deux codirecteurs, M^{me} Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, ainsi que de MM. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, Jean-Michel Perrin, adjoint de direction au Service des bâtiments, et Alain Debonneville, adjoint administratif.

Suite à un souhait de la commission, celle-ci se réunit au 25, rue du Stand. Une visite des locaux est organisée, mais sans lien direct avec le présent objet.

M. Ferrazino exprime le souhait d'avoir un contact au moins deux fois par année avec la commission pour présenter la manière dont le budget d'entretien des bâtiments est utilisé. Celui-ci est d'un montant de 25 à 30 millions de francs, selon les années.

M^{me} Charollais et M. Macherel établissent actuellement une transversalité entre les services. Les priorités sont établies afin de pouvoir gérer les services de la manière la plus directe possible en fonction des priorités et nécessités et de répondre aux besoins des usagers. M^{me} Charollais indique que M. Meylan, chef du Service des bâtiments, a un regard plus large, ce qui est précieux. Il va de soi que les impératifs du budget sont respectés aussi bien que possible. En matière d'entretien, la planification se fait sur une période plus longue qu'avec la budgétisation annuelle. Cela rend la planification des travaux assez difficile.

M. Meylan remarque que les gens qui travaillent au Service des bâtiments le font pour la collectivité.

C'est un bel outil et l'on y travaille avec plaisir. Les chiffres du parc immobilier sont assez abstraits. On doit se rendre sur le terrain et devant des objets concrets pour se faire une idée de la situation. L'introduction donne les grands principes:

- l'entretien et la gestion des bâtiments;
- les rénovations;
- l'analyse et le suivi statistique des états de dégradation;

- les études de faisabilité (le travail consiste à installer les collaborateurs de la Ville de Genève dans des bâtiments déjà construits, ce qui n'est pas facile suivant la situation. Parfois, des coûts importants sont engendrés (pour la DSI notamment);
- la sécurité des personnes et des biens. Depuis deux semaines, un téléphone rouge fonctionne 24 h sur 24.

M. Meylan brosse un portrait rapide en quelques chiffres:

- 800 objets immobiliers (420 du patrimoine financier et 270 du patrimoine administratif ainsi que des locaux loués dans lesquels des travaux sont également à faire);
- 900 entreprises partenaires (il n'y a pas de partenaires privilégiés. Chaque entreprise doit donner des références qu'on vérifie, parfois sur un chantier, par rapport à la crédibilité et à la fiabilité);
- 13 000 factures annuelles, un flot de papier ininterrompu. On essaie de simplifier le système, mais il reste compliqué;
- 600 crédits ouverts;
- 24,5 millions de francs de crédits d'entretien en 2005 dont 1,8 million pour la sécurité;
- 24 postes à 100%, ce qui correspond à 28 personnes.

Un des outils permettant de planifier le travail est Stratus, qui donne l'état des bâtiments par degrés et le besoin ou non de travaux. Le service de M. Meylan s'intéresse particulièrement à l'état relativement critique où il faut se poser la question de l'intervention que nécessite le bâtiment (rénovation ou démolition). Ensuite, les différents services concernés mettent en place une stratégie qui figure dans le plan financier d'investissement. Ce schéma est important pour le service de M. Meylan.

M. Meylan fait circuler des fiches de chaque immeuble propriété de la Ville de Genève. Chaque fiche comporte un plan de situation. Une grille indique avec différents coloris l'état de conservation ou de dégradation des différents éléments qui constituent l'immeuble. Une pondération se fait qui aboutit à un état général du bâtiment. L'outil de gestion Stratus est relativement récent.

Séance du 31 mai 2006

La commission poursuit ses travaux dans la salle de commission habituelle. M. Macherel indique qu'il recense trois types de dépenses: celles liées à des contrats de maintenance, celles qui concernent les travaux d'entretien, et les imprévus. M. Macherel distribue un tableau (voir annexe) qui montre que les travaux sont, au 20 mai 2006, dans la cible.

M. Meylan a parlé de la stratégie et des outils pour travailler. M. Meylan évoque également les contrats de maintenance et quelques détails concernant d'autres départements. On constate qu'on est dans la cible, selon ce découpage. L'outil de M. Meylan ne permet pas de séparer les travaux prévus des travaux imprévus. A la deuxième page, il est dit que 10,7 millions ont déjà été dépensés pour l'administratif et le locatif. A la page 3, on trouve les informations demandées par la commission. 13 000 factures concernent les 28 millions, dont plus de la moitié d'un montant inférieur à 700 francs. On y trouve le planifié et le non-planifié. Une page A4 concerne des projets de l'ordre de 4 millions. Un élément non satisfaisant est le fait qu'il faut faire un travail à double au niveau de la comptabilité en attendant la mise en place de Stratus.

Un commissaire voit que dans un appartement de cinq pièces des travaux de plusieurs dizaines de milliers de francs ont été entrepris pour la remise en état. C'est énorme.

M. Macherel ne peut pas répondre dans le détail. Ces questions doivent être posées aux techniciens.

Un commissaire libéral est préoccupé par le fait que certains montants sont prélevés sur le compte des investissements alors qu'ils concernent plutôt le fonctionnement. Pour l'appartement ayant occasionné des frais énormes, est-ce parce que rien n'a été fait pendant longtemps? Est-ce la raison pour laquelle le montant est considéré comme de l'investissement?

M. Ferrazino répond qu'on examine maintenant toutes les situations. Parfois, certains travaux peuvent coûter 200 000 francs. Le prix n'est pas le critère déterminant pour le compte concerné, c'est la nature des travaux.

Un commissaire sait qu'un ascenseur peut durer quarante ans. Il pense qu'un remplacement est considéré comme de l'entretien, non comme un investissement.

M. Ferrazino répond affirmativement. L'installation d'un nouvel ascenseur où il n'y en avait pas est considérée comme un investissement.

Quand est-ce qu'on aura la vue d'ensemble de tous les immeubles et combien nous coûtera le patrimoine pendant les dix prochaines années?

M. Macherel répond qu'il a été dit qu'on pouvait communiquer ce qu'on vient de distribuer. Le reste viendra plus tard, si possible en automne.

Séance du 21 juin 2006: prises de position

Un commissaire du Parti socialiste estime que ce compte rendu ne sert à rien. Il faudrait un audit du Contrôle financier. La commission perd du temps et

l'administration aussi. Un autre commissaire socialiste se rappelle que M. Meylan avait promis de remettre un document au mois d'avril, ce qui n'a pas été fait. Il a des doutes sur le côté effectif des travaux.

Pour l'Union démocratique du centre, cette recommandation vient de la commission des finances et a été votée à l'unanimité. Par ailleurs, il semble que le Service des bâtiments a saisi la volonté du Conseil municipal de comprendre et de faire un suivi de la ventilation des dépenses.

Les Verts constatent avec satisfaction qu'une nouvelle dynamique et une volonté de transparence ont été impulsées au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Le processus de rétablissement de ce service sera long et les Verts ont bon espoir de voir une politique de rénovation et d'entretien des immeubles moins dispendieuse et qui assure la mise en place d'un meilleur suivi. D'autre part, la répartition des coûts apparaît plus clairement aux membres de la commission. Cela sera bénéfique à l'ensemble du Conseil municipal.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) rejoint les propos des Verts et constate que le Conseil administratif a compris la volonté du Conseil municipal de connaître la structure des dépenses. En l'état, l'AdG/SI ne souhaite pas que des audits externes soient commandées.

Pour le Parti radical, la nouvelle organisation du département ne soulève pas un enthousiasme démesuré. Les radicaux attendent pour voir.

Le Parti libéral rejoint les propos du Parti radical.

Le Parti démocrate-chrétien est absent lors de cette discussion.

Annexes:

1. Présentation PowerPoint (consultable sur IntraCM/Annexes aux propositions et rapports)
2. Courrier de M. Muller, conseiller administratif, concernant la répartition des investissements sur l'entretien des immeubles
3. Document de M. Macherel: compte au 20 mai 2006 (consultable également sur IntraCM/Annexes aux propositions et rapports)

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Monsieur Guy Dossan
Président
Commission des Travaux
Conseil Municipal
Palais Eynard

Genève, le 17 mai 2006

Monsieur le Président,

Pierre Muller
Tél. 022 418 22 33
pierre.muller@ville-ge.ch

J'accuse réception de votre courrier électronique du 4 mai sollicitant le détail de la répartition du groupe 314 "Entretien des immeubles par des tiers" par départements et services compétents.

En réponse à votre demande, je vous prie de trouver ci-après les éléments se rapportant au Budget 2006 :

- 1) un coût total de 51.8 mios est prévu au groupe 314 pour l'ensemble de la Ville de Genève,
- 2) un montant de 31.2 mios est attribué aux services compétents selon la répartition suivante :

Service des achats	2.7 mios
Direction des systèmes d'informations	0.9 mio
Service des bâtiments	26.5 mios
Service de l'énergie	1.1 mio

Total services compétents 31.2 mios.

En annexe I figure le détail de ces chiffres par service et compte budgétaire à 6 positions.

A toutes fins utiles, il est à rappeler que les services compétents répartissent les dépenses aux différents services "propriétaires" de l'administration.

- 3) le solde de 26.6 mios, sur les 51.8 mios, est géré par les autres services de l'administration.

L'allocation par service et compte budgétaire à 6 positions est jointe en annexe II.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006 (soir)
Rapport: dépenses pour l'entretien des immeubles

Espérant que ces précisions permettront à la Commission des travaux de poursuivre ses auditions en ayant les informations adéquates en sa possession, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Pierre Muller

Annexes mentionnées.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006 (soir)
 Rapport: dépenses pour l'entretien des immeubles

3125

Annexe I

314 SERVICES COMPETENTS - BUDGET 2006

Groupe	Service compétent	Compte	Lib.compte	Total	
314	1107 Service des achats	314270	C-ACH Contrats conciergerie nettoyy bât admin.	845'456	
		314371	C-ACH Contrats concier., nettoyage bât. publics	1'766'449	
		314670	C-Ach Contrat concierge. et nettoyage bât.Industr.	8'346	
		314871	C-ACH Contrat concierg.et nettoyage locaux d/tiers	50'755	
	Total 1107				2'672'006
	1109 Direction des systèmes d'informations	314260	C-BAT Entretien informat. et télécomm. bât. admin.		
		314261	C-DSI Entretien informat. et télécomm. bât. admin.		926'000
		314360	Entretien informatique et télécomm. bât.s publics		
		314361	C-BAT Entr.informatique et télécomm. bât.s publics		
		314560	C-BAT Entretien informatique télécom bât localifs		
		314851	C-BAT Entretien inform./télécom.localux de tiers		
	Total 1109				926'000
	2106 Bâtiments	314031	C-BAT entretien autres terrains, emplac.		
		314041	C-BAT Entretien clôtures et barrières		
		314091	C-BAT Entretien des ouvrages PCI.		50'000
		314160	C-BAT Maintien propreté Ville de Genève		1'000'000
		314200	C-BAT Entretien bâtiments administratifs		6'600'000
		314250	C-BAT Contrats bâtiments administratifs		200'000
		314301	C-BAT Entretien des bâtiments publics		6'191'472
		314351	C-BAT Contrats bâtiments publics		1'500'000
		314500	C-BAT Bâtiments localifs		7'749'119
		314550	C-BAT Contrats bâtiments localifs		1'200'000
		314600	C-BAT Entretien bâtiments industrielle		470'000
314650		C-BAT Contrats bâtiments industriels		80'000	
314700		C-BAT Entretien homes pour personnes âgées		170'000	
314750		C-BAT Contrats homes pour personnes âgées		15'000	
314801		C-BAT Entretien locaux de tiers		1'000'000	
314851		C-BAT Contrats locaux de tiers		50'000	
Total 2106				26'475'591	
2107 Service de l'énergie	314201	C-ENE Entretien bâtiments administratifs		109'436	
	314251	C-ENE Contrats bâtiments administratifs		27'098	
	314302	C-ENE Entretien des bâtiments publics		478'056	
	314352	C-Ene Contrats bâtiments publics		164'486	
	314501	C-ENE Entretien bâtiments localifs		295'881	
	314551	C-Ene Contrats bâtiments localifs		16'426	
	314701	C-ENE Entretien Homes pour personnes âgées.		630	
Total 2107				1'092'015	
Total 314 Services compétents				31'165'612	

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006 (soir)
Rapport: dépenses pour l'entretien des immeubles

Annexe II

314 HORS SERVICES COMPETENTS - BUDGET 2006

Service	Lib.serv.	Groupe	Compte	Lib.compte	Total
1002	Assurances ¹⁾	314	314190	Réparations dues à un sinistre (assurances)	1'500'000
		Total 314			1'500'000
1005	Gérance immobilière municipale	314	314300	Entretien des clôtures et barrières	
			314300	Entretien des bâtiments publics	
			314330	Entretien GIM (salle comm., fermage) bât. publics	65'000
			314350	Contrats bâtiments publics	
			314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât. publics	70'000
			314530	Entretien GIM bâtiments locaux	1'254'000
			314570	Contrats conciergerie et nettoyage bât. locaux	358'000
		Total 314			1'747'000
2401	Architecture	314	314030	Entretien autres terrains, emplac.	30'000
		Total 314			30'000
2502	Logistique et technique	314	314202	Entretien bâtiments administratifs	35'000
			314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât. publics	360'000
		Total 314			395'000
2601	Aménagement urbain	314	314050	Contrats, parcelles, extérieurs	629'000
			314140	Entretien voies, routes, autres.	50'000
			314150	Entretien de l'éclairage public	1'724'500
		Total 314			2403500
2602	Direction du génie civil	314	314050	Contrats, parcelles, extérieurs	400'000
			314100	Entretien des ouvrages d'art.	610'000
			314110	Entretien des canalisations.	480'000
			314120	Entretien voies, routes, marquage.	175'000
			314130	Entretien voies, routes, déneigement.	195'000
			314140	Entretien voies, routes, autres.	785'000
		Total 314			2'646'000
2701	Voirie - Ville propre	314	314130	Entretien voies, routes, déneigement.	55'000
			314140	Entretien voies, routes, autres.	1'080'000
		Total 314			1'135'000
3101	Service administratif et technique	314	314300	Entretien des bâtiments publics	92'000
			314350	Contrats bâtiments publics	170'000
		Total 314			262'000
3106	Service aux artistes & acteurs cul	314	314300	Entretien des bâtiments publics	
		Total 314			
3201	Conservatoire et jardin botanique	314	314010	Entretien zones verdure, détente.	139'000
			314300	Entretien des bâtiments publics	4'400
			314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât. publics	
		Total 314			143'400
3202	Musée d'art et d'histoire (MAH)	314	314070	Contrats conciergerie, nettoyage, parcelles ext.	
			314300	Entretien des bâtiments publics	96'000
			314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât. publics	
		Total 314			96'000
3203	Musée d'ethnographie (MEG)	314	314140	Entretien voies, routes, autres.	150
			314202	Entretien bâtiments administratifs	
		Total 314			150
3204	Muséum d'histoire naturelle (MH)	314	314070	Contrats conciergerie, nettoyage, parcelles ext.	
			314300	Entretien des bâtiments publics	4'780
		Total 314			4'780
4002	Sports	314	314010	Entretien zones verdure, détente.	142'200
			314050	Contrats, parcelles, extérieurs	35'900
			314300	Entretien des bâtiments publics	200'200
			314350	Contrats bâtiments publics	89'050
		Total 314			467'350
4003	Incendie et secours	314	314140	Entretien voies, routes, autres.	119'000
		Total 314			119'000
4004	Assist. et protection de la populé	314	314010	Entretien zones verdure, détente.	
			314050	Entretien des ouvrages PCI.	12'000
			314110	Entretien des canalisations.	7'000
		Total 314			19'000

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006 (soir)
 Rapport: dépenses pour l'entretien des immeubles

3127

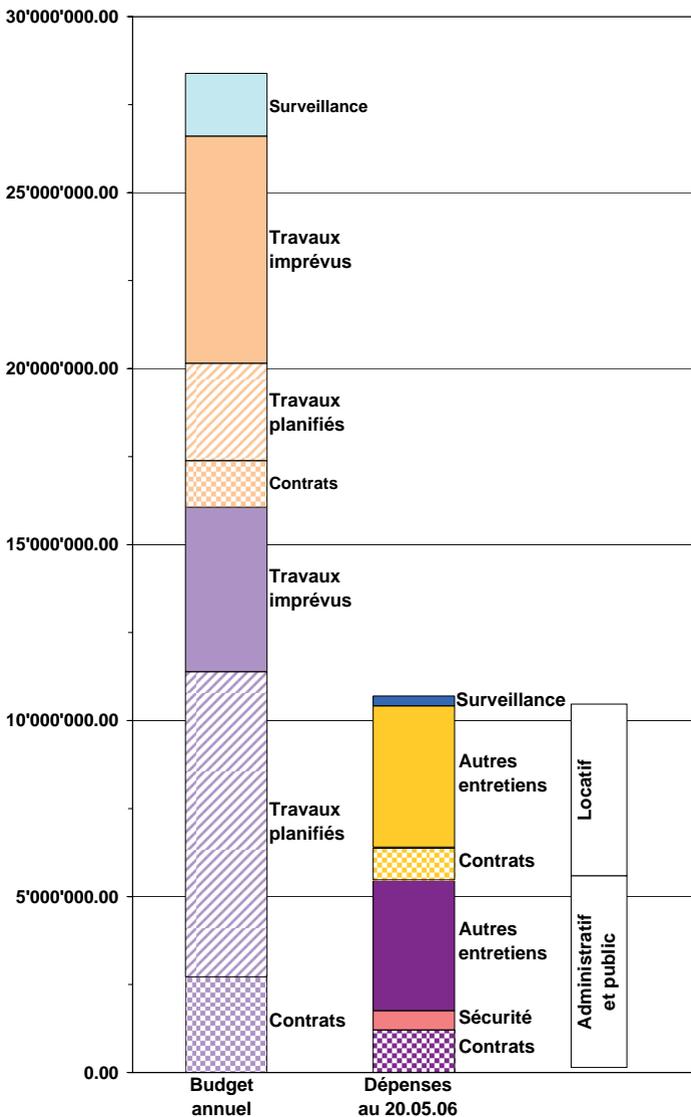
Annexe II

314 HORS SERVICES COMPETENTS - BUDGET 2006

Service	Lib.serv.	Groupe	Compte	Lib.compte	Total
4007	Agents de Ville et domaine publ	314	314050	Contrats, parcelles, extérieurs	5'000
			314120	Entretien voies, routes, marquage.	40'000
			Total 314		45'000
5002	Délégation à la petite enfance	314	314350	Contrats bâtiments publics	
			Total 314		
5003	Ecoles et institution pour l'enfant	314	314010	Entretien zones verdure, détente,	1'410'000
			314040	Entretien des clôtures et barrières	110'000
			314070	Contrats conciergerie, nettoyage, parcelles ext.	230'000
			314110	Entretien des canalisations.	6'000
			314300	Entretien des bâtiments publics	3'538'600
			314350	Contrats bâtiments publics	502'000
			314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât. publics	775'000
			314800	Entretien locaux de tiers	57'500
			314850	Contrats locaux de tiers	10'000
			314870	Contrat conciergerie et nettoyage locaux de tiers	75'000
					Total 314
5004	Espaces verts et environnement	314	314010	Entretien zones verdure, détente,	898'800
			314020	Entretien des cimetières	300'000
			314040	Entretien des clôtures et barrières	100'000
			314110	Entretien des canalisations.	120'000
			314140	Entretien voies, routes, autres.	110'000
			314202	Entretien bâtiments administratifs	100'000
		Total 314		1'628'800	
5006	Pompes funèbres et cimetières	314	314020	Entretien des cimetières	110'000
			314300	Entretien des bâtiments publics	310'000
			Total 314		420'000
5008	Délégation à la jeunesse	314	314300	Entretien des bâtiments publics	670'000
			314350	Contrats bâtiments publics	40'000
			314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât. publics	4'000
			314800	Entretien locaux de tiers	110'000
			314850	Contrats locaux de tiers	4'500
		Total 314		828'500	
A010	Ressources humaines	314	314120	Entretien voies, routes, marquage.	1'500
			Total 314		1'500
Total 314 hors Services compétents					20'606'080

¹⁾ Assurances: le budget de 1.5 mio destiné aux réparations à effectuer suite à des sinistres est compensé par un revenu équivalent provenant du remboursement des compagnies d'assurances.

Comparaison budget / comptes
 au 20 mai 2006



SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006 (soir)

Rapport: dépenses pour l'entretien des immeubles

BUDGET D'ENTRETIEN 2006
LISTE INDICATIVE DE TRAVAUX REALISES OU EN
COURS DE REALISATION AU 19 MAI 2006

		Patrimoine F Montant	Patrimoine P ou A Montant
BOIS-DE-BATIE CAFE DE LA TOUR	Mise en conformité incendie	6'000	
BOIS-DE-BATIE RESTAURANT DU CHALET	Réfection de l'étanchéité de la toiture		11'000
BOIS-DE-BATIE WC PUBLIC PRES R.CHALET	Réfection de l'étanchéité de la toiture		4'200
BPII	Secrétariat- réfection des locaux (sol et électricité)		6'500
MAISON DES ARTS DU GÜTLI	Réparation de toutes les fenêtres (sermeture)		14'000
CAFE / REST. DU GRÜTLI	Réfection des canalisations du restaurant (création nouveau réseau).		32'000
GRAND THEATRE	Restauration du "Génie des Arts" (sculpture surplombant le fronton)		116'000
	Protection des ponts d'orchestre		27'000
	Travaux de remise en état des accumulateurs hydraulique		38'000
	Vérification des citernes		3'000
	Salle Balanchine: sciage et humidification		62'600
	Remplacement de l'ascenseur côté cour		84'000
GTG / BUVETTE KETTERER	Mise en conformité incendie (portes R30 et portes T30)		50'500
	Rénovation et remplacement des installations frigorifiques		21'300
ATELIERS GTG MICHEL-SIMON	Remplacement d'une des porte coulissante métal. des ateliers		20'500
USINE	Construction d'un abri pour containers poubelles		16'700
PALAIS EYNARD	Travaux d'étanchéification des portes et des fenêtres		16'500
VILLA LA GRANGE	Remise en état de mobilier ancien de style		3'000
KIOSQUE DES BASTIONS	Cuisine: remplacement des four, fourneau, chauffe-eau		27'500
LA POTINIERE	Remise en état des vitrages		9'000
Rue Amat N°6	Deux appartements vacants complètement rénovés.	50'000	
Rue de l'Ancien Port N°12	Un appartement vacant complètement rénové.	30'000	
Rue Gautier N°18	Remplacement poulie et câble ascenseur	11'000	
Rue de Lausanne N°32	Deux appartements vacants complètement rénovés, y compris l'installation d'un lavabo dans la salle d'eau entraînant la modification des portes	55'000	
Rue de Lausanne N°79	Remise en conformité des installations électriques sanitaires dans les appartements.	18'000	
Rue du Môle N°19	Un appartement vacant complètement rénové.	15'000	
Rue de la Navigation N°20	Remise en état de la toiture 2ème étape.	210'000	
Rue Gustave Moynier N°4	Un appartement vacant complètement rénové. Salle de bain et cuisine refaites à neuf.	45'000	
Rue Gustave Moynier N°6	Trois appartements vacants complètement rénovés dont un avec cuisine refaite à neuf.	63'000	
Rue du Léman N°11	Un appartement vacant complètement rénové. Protection contre les pigeons.	25'000	
Rue de la Navigation N°4	Protection contre les pigeons.	10'000	
Rue Rothschild N°27	Dans trois appartements, réfection des sols de balcons.	14'000	
Bains des Pâquis	Prolongement du ponton pour la société de sauvetage.	15'000	
Ile Rousseau	Réfection du sous-sol du kiosque. Modification des comptages de l'eau entre extérieur et exploitation restaurant.	18'500	
Carouge 104-106	Modernisation des ascenseurs	40'000	
Dancot 22A	Mise en système séparatif	10'000	
Minoteries 1	Remplacement de la conduite EF depuis la concession	19'000	
Minoteries 7	Révision des installations sanitaires de l'ensemble des appartements	17'000	
Simon-Durand 2	Remplacement colonne EU (côté droit) du SS au 2ème	9'500	
Simon-Durand 4	Remplacement colonne EU et EF au niveau du SS	3'900	
Simon-Durand 2-4	Réfection des joints de dilatation de façade côté rue	6'000	
Simon-Durand 2-4	Réfection des cages d'escaliers travaux comprenant: peinture, nouvelles boîtes aux lettres, nouveaux luminaires et réfection des portes d'entrées avec installation de codes)		57'000
Divers logements quartier de la Jonction		322'000	
Restaurant du Parc des Eaux-Vives	Remplacement chaudière	40'000	
J.-R. Chouet 7	Suivi de chantier rénovation partielle	200'000	
SAPP Richelien	Rénovation des 2 cabanes feu		60'000
Voirie	Portails voirie		78'000
Maison Tavel	Réfection des têtes façade		180'000
Botanique	Réfection des ombrages de la serre tempérée		340'000
Tul	Réaménagement locaux		180'000
Mission de Bellique	Réfection cuisine et salle de bains, wc	89'000	
SIS Vieux Billard	Transformation des ateliers du garage municipal		45'000
17 Fatio	Aménagement pour le DAC d'une partie du 7ème		55'000
MAH	Réfection de la salle Grecque		70'000
Muséum MH-N	Mise en conformité sécurité salle Sherek		45'000
logements divers		150'000	
Seujet 36	Ex-Wiedmann App.vacant partiel	7'000	
Seujet 36	Ex-Meriga App.vacant complet	42'000	
Cimetière 1	Ex-Nicole App.vacant partiel	38'000	
Contamine 9A	Garage Réfection de la toiture		33'000
Pin 1	Cots App. Réfection partielle (salle à manger)		30'000
Cité 19	Appartement vacant.		38'000
Tour-de-Boël parking	Création de place motos		12'600
Rothschild 30	Auberge de Jeunesse		52'800
Auberge de la Mère-Royaume	Auberge de la Mère-Royaume : pose d'un nouvel agencement	400'000	
Charles-Giron 22	Réfection complète d'un appartement de 4 pièces	41'500	
Charles-Giron 33	Réfection complète d'un appartement de 3 pièces	27'200	
Dassier 15	Réfection complète d'un appartement de 5 pièces	80'000	
Gallatin 15	Réfection complète de trois appartement de 3 pièces	40'000	
Lissignol 7	Réfection complète d'un appartement de 2 pièces	12'000	
Coulouvrenière wc public St-Jean	Réfection berceau pourri et ferblanterie		16'700

TOTAL**2'351'200****1'681'800**

Premier débat

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). Depuis l'audition du mois de mai 2006, la commission des travaux a auditionné à nouveau le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie; elle a donc continué à prendre connaissance de l'état des dépenses en comparaison avec le budget pour l'entretien des immeubles. Les socialistes sont satisfaits des outils de pilotage mis en place et se réjouissent de la présentation prochaine du document recensant l'état des immeubles de la Ville, ce qui facilitera la prise de décision pour prioriser les rénovations des immeubles et chiffrer leurs coûts. On pourra ainsi mieux budgétiser sur la durée l'entretien de notre patrimoine immobilier.

Il est pris acte du rapport.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 755 700 francs destiné à la rénovation de 13 aires de jeux (17 places) réalisées entre 1981 et 1989 et présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité (PR-477 A)¹.

Rapport de M^{me} Marguerite Contat Hickel.

Cette proposition a été renvoyée le 7 juin 2006 à la commission des travaux. Cette dernière s'est réunie à deux reprises, le 21 juin et le 30 août 2006, sous la présidence de M^{me} Béatrice Graf Lateo. La prise de notes a été assurée par M^{me} Ursi Frey, que la rapporteuse remercie pour son assistance.

Séance du 21 juin 2006

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Philippe Castagna, chef technique de la cellule Jeux

M^{me} Irminger rappelle qu'une première demande de crédit avait été présentée en novembre 2005 et refusée par le Conseil municipal dans sa séance du

¹ Proposition, 183.

17 mai 2006. (N.d.l.r.: Cette proposition, la PR-442, portant sur la rénovation de 15 places de jeux, pour un coût de 2 578 400 francs, a fait l'objet d'un rapport oral lors de la séance du 17 mai 2006.) Si la nécessité de rénover les places de jeux n'a pas été contestée, en revanche, les commissaires souhaitaient que la rénovation se fasse à un coût inférieur. La nouvelle proposition concerne 13 aires de jeux, soit 17 places, pour un coût d'un peu plus de 95 000 francs par place. Si l'on exclut le coût d'élimination des jeux et la préparation du sol, on arrive à près de 80 000 francs par jeu. Elle précise encore que la première proposition visait au maintien des places actuelles, avec la nécessité de procéder à une nouvelle demande de crédit d'ici à quelques années. La proposition soumise représente un crédit de rattrapage et la réduction du parc de jeux, moyennant la suppression de certains d'entre eux. Il est précisé que 18 000 enfants sont concernés par ces jeux.

Il est procédé ensuite à la présentation de chacune des aires de jeux par M^{me} Irminger et M. Castagna sous forme de document PowerPoint (voir sur IntraCM/Divers/Annexes aux propositions). Pour chaque place de jeux, une fiche détaillée des coûts est présentée, comportant les travaux à faire, les éléments à supprimer, à remplacer ou à entretenir, le coût du matériel (jeu, sol souple, dalle amortissante, copeaux...) et le prix de la pose.

Parc des Bastions

La réfection de toute la place est prévue, y compris du jeu d'échecs. Des jeux sont supprimés, dont le pas de géant, le toboggan et l'arbre sculpté. Le bac à sable sera mis aux normes. Deux parties de balançoires seront remplacées et la cabane sera remaniée. En réponse à une commissaire, M. Castagna précise que la suppression n'est pas due à une sous-utilisation, mais à la non-conformité aux normes et à la nécessité de faire des économies. Il est aussi constaté que la suppression de trois jeux représente 27 000 francs sur un total de 97 000 francs, les sols et débarras des anciens sols étant très coûteux.

Parc des Acacias

En concertation avec les habitants du quartier, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) va entreprendre des travaux par tranches pour remettre le parc en état. Les jeux suivront. La butte en cailloux sera enlevée ainsi que le petit toboggan. Deux portiques seront rénovés. Seront notamment remplacés les jeux de passerelles, les cabanes et deux portiques balançoires. M^{me} Irminger précise encore que les jeux sont très utilisés dans les parcs urbains et que la raison principale de la suppression des jeux est la sécurité.

La durée d'utilisation des jeux est de quinze ans environ. A un commissaire qui souhaite des explications sur les mélanges entre budget de fonctionnement et

Proposition: rénovation de places de jeux

d'investissement, il est répondu qu'il existe des lignes budgétaires d'acquisition des jeux et des lignes pour l'entretien. La situation actuelle est la conséquence du retard accumulé dans l'entretien des jeux. Un commissaire, qui rappelle que tout investissement supérieur à 10 000 francs doit faire l'objet d'une demande au Conseil municipal, constate que seuls de petits montants ont pu être utilisés pour l'entretien. M^{me} Irmingier souligne que le système de demande de crédit au Conseil municipal est lourd et lent et que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a un budget d'acquisition. En ce qui concerne la politique d'information sur les jeux à supprimer, elle précise que dans les écoles des interlocuteurs existent avec lesquels il est relativement facile de dialoguer. Cette information est plus difficile s'agissant des parcs.

Parc La Grange

Les jeux sont situés sur deux parties. Dans la partie supérieure, l'intervention portera sur le labyrinthe et les balançoires. Dans le bas du parc, les balançoires seront refaites et les 65 piliers en bois d'un jeu multifonction seront remplacés par une partie métallique. Une sphère en métal sera supprimée. Il est aussi constaté qu'une part importante du crédit concerne le remplacement des sols et l'élimination des anciennes matières.

Parc Geisendorf

Le toboggan éléphant sera supprimé. Seront remplacés les bacs à sable et gradins ainsi que la table banc.

Ecole des Charmilles

De grosses interventions sont nécessaires. Les cabanes et la butte seront supprimées. Une intervention est nécessaire sur les bancs et le carrousel de cordes. On effectuera des travaux de peinture sur les toboggans. A la demande des parents, des sols souples seront mis dans les buts. A un commissaire qui souhaite savoir si une garantie existe sur les sols souples, il est répondu que ces derniers durent dix ans. En milieu urbain, ils s'encrassent et durcissent. Aujourd'hui, des dalles amortissantes sont utilisées qui permettent des modifications sans intervention sur toute la surface. A propos de l'arrachage des sols et de l'Agenda 21, il est précisé que l'opération d'élimination est compliquée en raison du fait que les sols ne sont pas semblables. Pour l'instant, il est demandé 400 francs la tonne pour l'élimination.

Ecole de Contamines

Les jeux de poteaux seront supprimés et des interventions sont nécessaires sur les balançoires. Le téléphérique sera changé ainsi que la table de pique-nique.

Un portique de balançoire sera maintenu et entretenu. Le coût est important compte tenu de la surface du préau. La difficulté de stabiliser le terrain est aussi évoquée.

Ecole des Crêts

La cabane sera remplacée et le sol refait. Le petit train sera remplacé. De grosses interventions sont prévues sur les grandes structures dont le château-fort et le grand jeu avec passerelles. Il est une fois de plus constaté que les interventions sur le sol, notamment la pose de dalles amortissantes, sont plus coûteuses que celles sur les jeux eux-mêmes.

Ecole des Cropettes

Le sol sera refait sous une série de balançoires. Le bac à sable sera enlevé et les cabanes tipis seront remplacées. La cage sera maintenue.

Ecole Liotard

Dans la première proposition qui a été abandonnée, il était prévu de faire un terrain de foot. A un commissaire qui remarque que les terrains de foot sont très utilisés et qu'ils créent une dynamique importante, même le week-end, il est confirmé qu'une demande de crédit séparée pourra se faire plus facilement à l'avenir du moment que les commissaires connaissent désormais les places de jeux. Des interventions seront effectuées sur les portiques de balançoires. L'arbre à grimper sera remplacé et l'arbre sculpté sera supprimé. La «station lunaire» sera adaptée. Une cabane avec toboggan sera créée.

Ecole du Seujet

Les structures des balançoires seront refaites. Un grand jeu avec passerelles sera remplacé. L'arbre sculpté sera supprimé.

Ecoles de Trembley I et II

Là aussi, des interventions sont nécessaires sur les portiques des balançoires. La démarche est aboutie avec les parents et les enseignants. Ont déjà été supprimés des balançoires, un bac à sable, une pyramide pour ouvrir le préau. Le travail s'effectue avec des architectes qui doivent traduire les souhaits des parents d'élèves et des enfants. S'agissant de l'implication des architectes, il est rappelé que pour la nouvelle école des Ouches, par exemple, un concours d'artistes a été organisé via le Fonds d'art contemporain.

Ecole des Vollandes

Il n'y aura pas de suppression de jeux, mais des interventions sur le toboggan, le jeu des cactus et la chenille sont prévues. Un mur de grimpe est prévu sur la cheminée. Ce qui entraînera le déplacement du petit train, un dégagement de 3 m devant être respecté depuis le mur. La sécurisation de l'espace sera faite par des barrières. A propos de la résistance du bois à la pourriture, il est répondu que du bois exotique existe mais qui n'est pas certifié, s'agissant notamment du bois utilisé pour les carrousels. Il pourrait être remplacé par du mélèze.

Séance du 30 août 2006

Audition de MM. Werner Haller, David Dörig et Marc Jaunin, de l'Association pour l'Atelier X, Philippe Martignano, de l'association Copyrart, Luc Bon, de l'Atelier abc Astural

Ces associations de réinsertion ont notamment été chargées de réaliser les jeux.

En réponse aux questions des commissaires, M. Martignano confirme avoir réalisé un certain nombre de jeux pour la Ville avant l'entrée en vigueur des normes européennes. Des prescriptions de sécurité étaient néanmoins appliquées et certaines dimensions devaient être respectées. Chaque jeu construit correspond à des normes précises. Il admet que l'introduction de nouvelles normes laisse un peu moins de travail à son association. Il ajoutera encore que l'association encadre des adultes au chômage et réalise des demandes précises du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Le financement de l'association se fait via le Secrétariat d'Etat à l'économie. L'association comprend 28 personnes, trois maîtres et une formatrice.

M. Bon précise qu'il ne construit pas seulement des jeux, mais aussi des maisons, dont l'une a été réalisée selon le standard Minergie. Il dépend de l'Astural et touche une subvention du Département de l'instruction publique. Avec l'aide de maîtres d'atelier, il encadre 12 adolescents, entre 15 et 18 ans, en rupture sociale, familiale, etc. Ces jeunes restent une année afin de retrouver un rythme de vie. S'agissant des jeux, il précise qu'il reçoit des plans précis du Service des écoles auxquels il doit se conformer. Les nouvelles normes ont amené des contraintes supplémentaires auxquelles il faut se conformer. Il est d'avis qu'il est difficile d'appliquer les nouvelles normes aux jeux qu'on veut remplacer à l'identique.

A propos du coût des jeux, en comparaison du prix du marché et des prix catalogue, M. Haller pense que les prix sont à peu près identiques, mais que les objets réalisés dans leurs ateliers rendent plus service. M. Bon ajoute qu'une comparaison a été faite pour un projet de rampe de skate: la construction par l'atelier est

peut-être plus coûteuse, mais bien plus résistante. De plus, les adolescents, utilisateurs, ont collaboré à sa réalisation.

Les trois associations invitées confirment qu'elles soumissionnent et sont en concurrence.

A la demande d'un commissaire qui souhaite que les invités parlent des réalisations de leurs associations, M. Martignano précise que le carrousel du Jardin botanique a été réalisé par 440 chômeurs et que des personnes du RMCAS le font fonctionner. Ce carrousel devra être homologué l'an prochain, alors que le mât central arrive en fin de vie. L'association Copyrart a travaillé avec le Service des écoles notamment dans le cadre des préaux propres (modèle de poubelle). Un jeu de marelles a été réalisé avec des élèves, tout comme le rhino des Grottes qui a été créé à partir d'un dessin d'enfant.

M. Bon a fabriqué le cheval de Troie avec le toboggan installé aux Minoteries, le train au bois de la Bâtie et des cabanes. Un jeu dessiné par un artiste genevois a été réalisé à Uni-Mail. Il ajoute qu'on ne peut pas comparer ces jeux avec ce que l'on trouve dans des catalogues.

M. Haller précise qu'il a repris, pour la confection du skate-park de Plainpailais, une rampe de la maison Nissan installée au Salon de l'auto qu'il a adaptée. Il est aussi intervenu au Jardin botanique en réalisant un espace famille et divers objets. Ont également été réalisés par son association une baleine en ciment à l'école de Montchoisy et le lézard des Grottes, auquel ont collaboré des concierges et autres habitants du quartier des Grottes. Il ajoute enfin que, depuis quelque temps, il est plus sollicité pour des réparations.

A propos de l'entretien des jeux, M. Bon relève que le cheval de Troie, même soumis à des contraintes fortes n'a jamais été tagué, peut-être parce qu'il a été réalisé par des jeunes. Il souligne aussi que ce cheval aurait mérité une intervention plus rapide et qu'il vaut mieux procéder à des réparations régulières qu'à des rénovations lourdes. Il ajoute aussi qu'un objet en bon état attire plus le respect qu'un objet usé. M. Martignano partage cet avis.

A propos du volume de travail effectué par ces associations pour la Ville de Genève, les réponses des invités font ressortir que le volume a diminué: M. Bon évalue à 10% la part du travail pour la Ville, M. Haller précise que la partie serrurerie a diminué, passant de 40% à 15-20%, tandis que la partie peinture était autrefois de 60%. M. Martignano rappelle que la Ville de Genève représentait environ 50% de son chiffre d'affaires.

Les trois représentants des associations confirment qu'ils ont des disponibilités pour réaliser plus de travail. M. Bon relève que c'est grâce aux subventions que le travail est possible. Il admet être content quand il a du travail pour trois à six mois. M. Martignano ajoute qu'il dispose d'un grand nombre de personnes.

M. Haller rappelle que c'est par ce type de structures qu'on peut donner l'envie aux jeunes de reprendre courage. Certains d'entre eux retournent sur place, parfois accompagnés de leur famille, pour revoir ce qu'ils ont créé.

A propos du parcours des personnes ayant passé par ces associations et de leur taux de réussite, M. Bon précise qu'il a des retours du secteur secondaire et que, parfois, la satisfaction est grande pour ces jeunes s'ils peuvent «se rattraper». Pour M. Haller, il est difficile de connaître le taux de réussite. De nombreux jeunes semblent s'en sortir et savoir quel chemin prendre après le passage dans les ateliers. Il est en relation étroite avec les professionnels de l'Institut d'études sociales à ce sujet. M. Martignano ajoute que 30% environ des adultes retrouvent un travail pendant leur stage et s'y accrochent. Il ajoute que le temps passé dans l'atelier est reconnu comme formation professionnelle et qu'il ouvre de nouvelles perspectives.

Discussion et vote

La commission se réfère au document très complet, portant sur les réponses aux «Questions de la commission des travaux concernant la proposition PR-477», établi par M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (annexe 1). On y lit notamment que les normes de sécurité européennes sont entrées en vigueur en 1999 et que l'étude effectuée en 2002 montrait que 80% des places de jeux n'étaient pas conformes. Aujourd'hui, ce taux est de 60%. Il y est aussi précisé que, avec le crédit demandé et les budgets de fonctionnement annuels, le délai de mise en conformité des places sera de huit-dix ans sans demande de crédit complémentaire.

Un commissaire socialiste, auteur en grande partie des questions soumises, s'estime satisfait par ces réponses et tient à en remercier M^{me} Irminger. Se rapportant à la première page du document et au chapitre «Réponse I.B/1.C», il s'inquiète toutefois des conséquences pour la Ville, et en particulier pour la cheffe de service concernée, d'un accident sur les places de jeux. Il lui est rétorqué qu'en France le maire est responsable.

Le groupe libéral reconnaît que la commission a fait un grand travail. Il déplore un certain laxisme en matière de patrimoine immobilier et se dit sceptique par rapport à la problématique de la responsabilité. Tout en soulignant que le Conseil administratif devra revoir sa politique d'entretien (jeux et immeubles), il votera la proposition.

Le groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) votera également la proposition. Il remarque que la commission a procédé à une analyse approfondie, que le Conseil administratif a fait diligence pour remettre une nouvelle version et qu'il y a urgence.

Un représentant du groupe des Verts dit avoir trouvé sympathique d'auditionner les associations s'occupant de personnes marginalisées. Il relève qu'il est opposé au parage des enfants dans des places de jeux alors que ceux-ci devraient s'ébattre dans les rues. Son opposition porte sur la manière d'appréhender la ville. Il pensait s'opposer à la demande de crédit pour ces raisons, mais, suite aux auditions des associations, il dit avoir été touché, faisant un travail un peu semblable dans son atelier, et il s'abstiendra.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI), qui avait déjà voté la première proposition, s'estime satisfait de cette nouvelle mouture et la votera.

Une représentante du groupe des Verts souligne l'aspect pédagogique des jeux et le bon travail qui a été fait avec la commission, tout en espérant qu'on restera raisonnable en matière d'application des normes. Elle est aussi consciente qu'une nouvelle proposition devrait parvenir aux commissaires, relative à la réhabilitation de ces jeux dans les prochaines années. Elle votera la proposition.

Le Parti du travail estime que la proposition a été retravaillée favorablement et il remercie la cheffe de service et le commissaire socialiste qui a travaillé avec cette dernière. Tout en suggérant que, pour des jeux simples (balançoires par exemple), on ait recours au catalogue, il dit qu'il votera cette proposition.

Le représentant du groupe socialiste a trouvé le travail de la commission très efficace. Il rappelle que la cheffe de service affirmait depuis longtemps que le montant à disposition était insuffisant. Il souhaiterait que tous les jeux soient regroupés dans un même service afin d'harmoniser leur gestion. Il déplore enfin que le travail des associations auditionnées aient considérablement diminué et souhaiterait que celles-ci soient davantage sollicitées. Il propose aussi que non seulement les élèves, mais aussi les habitants et associations de quartier donnent leur avis, les préaux étant devenus un véritable lieu de vie.

Le représentant du groupe démocrate-chrétien votera la proposition. Il est interpellé toutefois par une contradiction apparente entre deux informations, l'une en page 1, l'autre en page 4 du document. Il propose de demander au Service des écoles comment il entend ramener le crédit de 18 millions de francs à 11 millions de francs tout en faisant face aux travaux. S'ensuit un échange entre plusieurs commissaires sur la question de l'entretien des places de jeux. A noter que dans une réponse écrite à une question de la présidente, reçue après le vote (annexe 2), le magistrat précisera que la rénovation complète et exhaustive du parc de jeux actuel nécessiterait un crédit de l'ordre de 6 millions, cela en plus du crédit faisant l'objet de la présente demande. La prochaine demande de crédit de 3 millions concernera la rénovation d'un parc de jeux réduit, avec remplacement d'une partie des jeux complexes par des éléments plus simples.

La représentante du groupe radical votera la proposition.

Le représentant du groupe socialiste propose plusieurs recommandations:

Une première recommandation est acceptée à l'unanimité:

«Le Conseil municipal recommande que la Ville donne davantage de travail aux entreprises spécialisées dans la réinsertion sociale.»

Une autre recommandation relative à la gestion de la responsabilité en cas d'accident est retirée.

Une troisième recommandation est proposée portant sur la remise en état du miniterrain de foot de l'école Liotard, soit un montant supplémentaire d'environ 100 000 francs. Il s'ensuit une discussion sur cette proposition:

Une représentante des Verts dit qu'elle voit mal à ce stade du vote comment modifier l'arrêté, ne disposant pas d'informations suffisantes concernant ce terrain et le Conseil administratif étant compétent.

Un commissaire de l'UDC, rappelant l'analyse des services de M. Tornare pour justifier la réduction des coûts, craint que si l'on rajoute un élément on aille à l'encontre de la demande de réduction des coûts.

Le commissaire socialiste, auteur de la recommandation, souligne qu'il n'y a pas d'autre terrain de minifoot dans ce secteur et qu'il serait dommage de ne rien faire. Il arguera aussi qu'il existe des témoignages importants en faveur de ce terrain.

Un commissaire libéral se dit favorable au statu quo pour ne pas faire capoter la demande et ajoute que la commission ne doit pas se substituer au Conseil administratif.

Un commissaire de l'AdG/SI dit ne pas comprendre la logique de la commission qui, lors de l'examen de la première proposition, avait prétendu ne pas pouvoir modifier la proposition et prétend maintenant le contraire. Son groupe accepterait de voter les 100 000 francs, s'il était possible de modifier la proposition.

Un commissaire démocrate-chrétien confirme qu'un amendement peut être préparé, qui sera accepté ou refusé et qui modifiera l'arrêté en conséquence. Il juge toutefois ennuyeux qu'un élément nouveau arrive en dernière minute, qu'il aurait fallu le soulever lors de l'examen détaillé des places. Il juge cette nouvelle demande un peu arbitraire et ne votera pas les 100 000 francs.

Un commissaire libéral va dans le même sens.

La possibilité est évoquée d'utiliser le moyen de la pétition ou de la motion.

Face à cette unanimité, le commissaire socialiste accepte sagement de retirer cette troisième proposition.

L'arrêté suivant, muni de la recommandation «Le Conseil municipal recommande que la Ville donne davantage de travail aux entreprises spécialisées dans la réinsertion sociale», est accepté à l'unanimité moins une abstention (1 Ve). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modifications.*)

Annexes:

1. questions de la commission des travaux à M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service municipal des écoles et institutions pour l'enfance
2. réponse de M. Manuel Tornare

**Questions de la commission des travaux du Conseil municipal
concernant la PR 477 à M^{me} Simone Irminger,
cheffe du Service des écoles de la Ville de Genève**

1. Places de jeux à rénover

1.A - En déduisant le crédit de la PR-477 et les places de jeux rénovées récemment, combien de places de jeux devront encore être rénovées?

Réponse 1.A

26 places de jeux (12 dans les parcs et 14 dans les préaux) devront encore être rénovées.

1.B - Combien de demandes de crédit seront-elles encore nécessaires?

1.C - Dans combien de temps le parc de jeux sera-t-il entièrement rénové?

Réponse 1.B / 1.C

Les normes de sécurité européennes EN 1176 et EN 1177 sont entrées en vigueur en 1999, soit il y a 7 ans. L'étude effectuée en 2002 montrait que 80% des places de jeux n'étaient pas conformes en ce qui concerne tous les degrés de risques (légers, moyens et graves). Aujourd'hui, ce taux a été ramené à 60%. Avec le crédit de la PR-477 et les budgets de fonctionnement annuels – pour autant qu'ils ne soient pas réduits – on peut estimer le délai de mise en conformité de nos places à 8-10 ans, ceci sans demande de crédit complémentaire.

Toutefois, selon une étude livrée le 9 juin 2006 par le service juridique de la Direction générale, un tel délai place la Ville de Genève face à une lourde responsabilité, au motif qu'en cas d'accident, il est probable qu'un juge la considère comme civilement responsable des dommages. Par ailleurs, le/la chef/fe de service concerné/e aurait à assumer la responsabilité pénale, ce qui pourrait avoir des conséquences importantes, à savoir qu'il/elle serait condamné/e à une peine allant de l'amende à la prison avec sursis. L'étude indique clairement que cette responsabilité vaut également pour les places de jeux réalisées antérieurement à l'entrée en vigueur des normes, en raison du délai qui s'est écoulé depuis.

En fonction de cet élément nouvellement porté à la connaissance du Service des écoles, il conviendrait de prévoir une prochaine demande de crédit pour assainir l'ensemble des jeux comportant des risques graves dans un délai de 2 à 3 ans (ordre de grandeur: 3 millions). Toujours selon l'étude précitée, l'autre solution serait d'enlever ou de fermer les jeux non conformes présentant des risques graves (30% des jeux).

1.D - Est-ce que la cellule jeux aujourd'hui formée de 4 personnes sera suffisante?

Réponse 1.D

En tenant compte des taux d'activité des personnes et des autres missions qu'elles assument, les 4 personnes composant la cellule jeux cumulent un taux d'activité consacré aux jeux de 300%. Outre la gestion des jeux et le travail de consultation, l'activité couverte par ces 3 postes, comprend aussi la gestion des espaces autour des écoles: clôtures, portails, revêtements de sol, bancs, fontaines, poubelles, poubelles de tri et nettoyage des tags. Avec le volume de travail actuel, l'effectif est suffisant et devrait le rester. A noter que, depuis l'engagement d'un deuxième technicien jeux en 2004, le service assume lui-même la tournée de contrôle mensuelle de chaque place de jeux.

1.E - Qui s'occupe des places de jeux de la Délégation à la petite enfance, du Service des sports et du Jardin botanique? Est-ce qu'il y a une coordination entre ces différents services?

Réponse 1.E

Le Service des écoles collabore avec le Jardin botanique, sur demande. Les autres services gèrent leurs espaces de manière autonome.

2. **Mobilier urbain**

2.A - Y-a-t-il une collaboration avec le Service d'aménagement urbain, pour les questions ayant trait au mobilier urbain (les engins de jeux), ainsi que pour l'intégration dans le site urbain d'un quartier et de la qualité architecturale?

Réponse 2.A

Oui, le Service d'aménagement urbain (SAU) fait appel au Service des écoles pour tous les aménagements d'espaces publics comprenant des jeux. De son côté, le Service des écoles consulte le SAU pour les questions de mobilier urbain sur les espaces publics (tables pique-niques, bancs) et pour les questions d'intégration. Par ailleurs, une étroite collaboration existe avec le SEVE pour les questions liées aux végétaux et aux bancs dans les parcs.

3. **Forum «La ville en jeux»**

3.A - Quelles ont été les retombées du forum de «La ville en jeux» aussi bien pour la création de nouveaux jeux, que pour l'aspect psycholudique?

Réponse 3.A

La création de la Commission consultative des espaces de jeux en milieu urbain est issue du forum «La Ville en jeux». Cette commission s'emploie à promouvoir les positions suivantes:

Proposition: rénovation de places de jeux

1. Donner au jeu une importance centrale dans les réflexions consacrées à la place de l'enfance dans la ville.
2. Défendre une approche qualitative et diversifiée du jeu dans la ville, non seulement en soutenant les projets les plus originaux qui seraient initiés, mais en intégrant le domaine du jeu dans le contexte plus large de l'avenir de la société urbaine.
3. Sensibiliser un maximum d'interlocuteurs aux enjeux du jeu afin d'établir peu à peu une vision partagée des critères qui donnent aux places de jeux une valeur et un intérêt pour la collectivité.
4. Etendre les réflexions autour du jeu dans la ville à tous les milieux concernés en organisant des forums de discussion et des manifestations diverses. Une soirée publique sur le thème du risque est prévue dans le courant de l'automne.

Elle accorde également une large place au débat relatif au partage des espaces publics, débat que le Service des écoles reprendra avec le Service d'aménagement urbain:

1. Faut-il que l'espace public soit attribué à différentes fonctions?
2. Faut-il réserver des espaces monofonctionnels?
3. Faut-il inventer de nouvelles cohabitations: zone piétonne et ludique – places de parking / jeux)?
4. Faut-il envisager une affectation temporaire de certains espaces à des fonctions: places de parking ou rues temporairement réservées à des activités ludiques?

4. Construction, matériaux, développement durable, agenda 21

4.A - Est-il prévu d'utiliser des matériaux en acier inox ou galvanisés pour construire des engins de jeux?

Réponse 4.A

Oui, l'évolution actuelle montre une utilisation accrue de ces matériaux. Le Service des écoles est toutefois tributaire des choix faits antérieurement, en ce sens qu'il tente de conserver, en les réparant et en les adaptant, les anciens jeux en bois.

4.B - Est-il encore prévu d'utiliser du bois dont on sait que la durée de vie est limitée dans le temps (10 ans)?

Réponse 4.B

Oui. Les fabricants donnent une garantie de 10 ans pour le bois traité en autoclave. Si le bas des poteaux est posé hors sol sur des piètements inox ou galvanisés.

sés, sa durée de vie peut aller jusqu'à 15 ans. Par ailleurs, les fabricants de jeux proposent une large gamme de jeux en bois traité en autoclave avec des caractéristiques esthétiques très actuelles. Le Service des écoles souhaite préserver la diversité des jeux et leur intégration dans leur environnement, ce qui nécessite le recours à des matériaux différents.

4.C - Si l'ensemble des éléments constructifs pouvaient avoir une durée de vie de plus de 30 ans, quels seraient les matériaux qui devraient faire l'objet de rénovations courantes (sols souples, peintures, etc.)?

Réponse 4.C

Les éléments en bois massif ou panneaux;

Les revêtements de sol amortissant synthétique (coulé ou en dallage) et les copeaux;

Le traitement anti-rouille sur les pièces métalliques ainsi que les peintures de finition sur les supports bois et métal;

Les peintures au sol (marelles, jeux d'échecs).

Toutefois, le Service des écoles n'est pas favorable à des jeux qui n'évolueraient pas trente ans durant. Les quartiers bougent, les populations changent, les aménagements urbains se transforment et les rénovations de jeux après 15 ou 20 ans permettent une adaptation à ces évolutions.

4.D - Dans la perspective d'utilisation de matériaux durables pour toutes les places de jeux, à partir de quel moment le budget d'entretien annuel se stabilisera et approximativement à combien?

Réponse 4.D

Pour maintenir le budget annuel de fonctionnement à sa hauteur actuelle, il est nécessaire de réduire l'ampleur du parc de jeux. Ce dernier, qui représente une valeur de 18 millions, devrait être ramené à 11 millions. Ainsi, considérant qu'une place de jeux a une durée de vie de 15 à 20 ans, le budget annuel pour l'entretien est à calculer comme suit:

Entretien annuel = 8% de 11 millions	Frs 880 000
Réfection des places de jeux (tournus sur 20 ans)	Frs 520 000
	Frs 1 400 000

Budget 2006: 1 410 000 francs

5. Sécurité et normes européennes

5.A - La Ville de Genève commence à avoir la réputation auprès de fournisseurs d'engins de jeux d'être celle qui applique le plus sévèrement, en Suisse, les nouvelles normes. Ne serait-il pas possible d'être moins rigoureux et de chercher

avec le département responsable de la sécurité un assouplissement de l'application de ces normes? M. Manuel Tornare avait fait des déclarations allant dans ce sens lors du forum «La ville en jeux».

Réponse 5.A

Il serait utile que la déclaration relative à la sévérité de la Ville de Genève soit illustrée par des exemples et indique de quels fournisseurs il s'agit. Les normes de sécurité sont des prescriptions techniques précises. Le Service des écoles les applique telles que l'impose le DCTI dans ses autorisations de construire. Il faut savoir que le respect des normes est contrôlé par le DCTI et que la place de jeux ne peut être ouverte au public sans son autorisation. Pour le reste, nous renvoyons la commission à la réponse donnée aux questions 1.B et 1.C.

5.B - Que coûte une expertise de conformité aux normes européennes, pour un engin de jeux? pour une place de jeux?

Réponse 5.B

Cela dépend de l'objet. S'il s'agit d'un objet en série (petits carrousels - balançoires par exemple) et que le coût de l'expertise est divisé par le nombre d'objet de la série, la charge sera de quelques dizaines de francs. S'il s'agit d'un objet unique, confectionné avant l'entrée en vigueur des normes et que le Service des écoles veut conserver parce qu'il le considère comme faisant partie du patrimoine des jeux (ancien dragon de l'école Ferdinand-Hodler par exemple), le coût atteindra 3000 à 4000 francs. L'expérience acquise par les techniciens de la cellule jeux permet de limiter les consultations de laboratoires spécialisés. De façon générale et si la démarche est ponctuelle, l'obtention du certificat de conformité coûte 665 francs (380 francs pour l'analyse et 285 francs pour l'établissement du rapport). Une analyse globale, portant sur 120 places de jeux, réalisée en 2002, a représenté un coût de 420 francs par place de jeux.

6. Composition des projets

6.A - Comment appliquez-vous les aspects psycholudiques? faites-vous appel à des experts ou spécialistes?

Réponse 6.A

Dans ses choix de jeux, le Service des écoles poursuit la politique conduite en Ville de Genève depuis 30 ans, c'est-à-dire qu'il s'appuie sur des avis d'experts, d'enseignants, de parents, d'enfants, sur ses propres observations et expériences et, surtout, sur le bon sens. Ponctuellement, il a fait appel et fait appel aux experts suivants:

- M^{me} Wenche E. Johansen, psychologue, Aalborg, Danemark;
- M^{me} Anne-Claude Vallée-Meier, architecte et conceptrice de jeux, Genève;

- M. Pierre Bonnet, architecte et concepteur de jeux, Genève;
- Bureau d'architectes ADR, auteur du rapport sur les lignes directrices des places de jeux de la Ville de Genève;
- M^{me} Odile Périno, directrice du Quai des Ludes, Lyon;
- M^{me} Martine Bedin, designer;
- M. Pascal Amphoux, architecte-urbaniste, atelier Contrepoint – projets urbains – Lausanne;
- M^{me} Florence Vandenbeusch, designer en architecture d'intérieur, Genève;
- M. Ulrich Schädler, directeur du Musée suisse du jeu, ainsi que tous les membres de la commission consultative des espaces de jeux en milieu urbain, en fonction de leur domaine d'expertise, cette commission constituant une ressource importante pour le service.

7. Concertation

7.A - Comment organisez-vous la concertation et qui participe?

7.B - Qui décide des choix de jeux et du projet? les utilisateurs (enseignants, élèves, parents) ou l'administration?

Réponse 7.A / 7.B

En préambule, il faut préciser que le moment où se passe la consultation par rapport au processus de prise de décision définit la dynamique des rencontres et la précision avec lequel le cadre pourra être posé face aux usagers. Si la création/rénovation ne nécessite pas une demande de crédit au Conseil municipal, la gestion de la consultation et des délais sera plus simple. Si la création/rénovation nécessite une demande au Conseil municipal, il y a trois cas possibles:

1. le budget est voté quand la consultation commence;
2. la demande est en cours d'étude quand la consultation commence;
3. la consultation commence avant la préparation de la demande de crédit.

En ce qui concerne les partenaires, là aussi les situations peuvent différer.

S'il s'agit d'une place de jeux dans un préau, la première étape consiste à rencontrer:

- les enseignants, le personnel parascolaire et le personnel de l'école,
- le conseil d'école,
- les parents d'élèves.

Dans une deuxième étape, il convient de préparer un projet sur la base des informations récoltées dans la première étape (cellule jeux, experts, fabricants, créateurs, architectes).

Lors de la troisième étape, le projet est présenté aux délégués des partenaires rencontrés au départ.

Dans le cas d'une place de jeux dans un parc, les partenaires de la première étape sont: la maison de quartier, le SEVE, la Délégation à la jeunesse, l'association des habitants. La suite du processus est semblable au cas «préau».

Le Service des écoles tient compte des avis qu'il a sollicités dans l'élaboration du projet. Au moment de la présentation, il peut encore revoir certains points de détail, mais il tient à rester garant de la cohérence du projet, de sa faisabilité, de son intégration dans l'environnement et de son financement.

8. Entreprises de réinsertion sociale

8.A - Est-ce que ces entreprises réalisent des jeux? Comment cela se passe-t-il?

Réponse 8.A/8.B

Certaines entreprises sociales réalisent des jeux, notamment Copyrart. Cela se passe selon une procédure classique d'appel d'offres, puis de commande adjudgée à l'entreprise la moins chère. Dans certains domaines (objets en ferrociment par exemple), Copyrart n'a pas de concurrents.

Le Service des écoles travaille avec les entreprises sociales suivantes:

- Copyrart: dépose, évacuation, petit entretien, serrurerie, objets en ferrociment, création de jeux, mobilier urbain, poubelles de tri, études pour mise aux normes;
- Atelier X: dépose et évacuation, petit entretien, serrurerie, création d'éléments, mobilier urbain, peinture;
- Atelier ABC: petit entretien, création d'éléments, fabrication de coffres;
- OK Forêt: dépose et évacuation, terrassements, maçonnerie, épandage copeaux, revêtement bitumeux;
- Réalise: inventaire et entretien jeux d'échecs, nettoyages;
- Orangerie: nettoyages;
- Montfleury: nettoyages;
- Le Vallon: sécurisation, nettoyages.

A noter que la collaboration avec certaines entreprises sociales a des limites du fait que le personnel de ces entreprises n'est pas forcément formé et travaille sur des contrats de courtes durées. De ce fait, la qualité d'exécution et le respect des délais nécessitent une forte implication du Service des écoles.

9. Collaboration avec les écoles genevoises

9.A - Y-a-t-il des collaborations avec les arts décors; l'école HES d'ingénieurs, des Beaux-arts, du Cepta, etc.?

Réponse 9.A

Le calendrier de l'année scolaire n'est guère compatible avec le rythme d'avancement qu'il convient de donner à des projets. Le Service des écoles a néanmoins collaboré avec la Haute école des arts appliqués (HEAA) pour l'exposition «La Magie des plastiques» en 2003, avec l'Institut d'architecture et la HEAA pour les projets «rue des Battoirs» présentés dans le cadre du Forum «La Ville en jeux» en 2004. Il fait également appel au CEPTA, occasionnellement, pour des réalisations de coffres sur mesure.

10. Fonds d'art contemporain

10.A - Est-ce que ce Fonds participe à la création d'engins de jeux ou même de projets de places de jeux comme cela s'est réalisé dans la commune de Carouge?

Réponse 10.A

Actuellement, le Service des écoles travaille avec le Fonds d'art contemporain sur deux projets: l'aménagement du préau de l'école des Ouches et le préau couvert de l'école Beaulieu. Il est prêt à développer ce type de collaboration chaque fois que possible. Par ailleurs, le Fonds d'art contemporain est représenté au sein de la commission consultative des espaces de jeux.

ANNEXE 2

Réponse de M.Manuel Tornare du 12.09.2006

Envoyé par: Danielle Chiavaroli

Objet 12.09.2006 09:11 RE CT - PR-477 (Document link: Loredana De-Ciocchis)

Madame la présidente,

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance confirme que la rénovation (avec mise aux normes de sécurité) complète et exhaustive du parc de jeux actuel nécessiterait un crédit de l'ordre de 6 millions, ceci en plus du crédit faisant l'objet de la PR-477. La prochaine demande de crédit de 3 millions concerne la rénovation d'un parc de jeux réduit avec remplacement d'une partie des jeux complexes par des éléments plus simples. Une part relativement importante de ce futur crédit devra être consacrée au démontage des jeux dont la mise aux normes s'avère trop difficile ou trop coûteuse et au rétablissement du terrain. Grâce à cette démarche, le service parviendra à assurer l'entretien d'un parc de jeux redimensionné dans le cadre du budget dont il dispose.

Recevez Madame la présidente, mes meilleures salutations

Manuel Tornare

M^{me} Marguerite Contat Hickel, rapporteuse (Ve). Je prends la parole pour rappeler brièvement qu'une première proposition PR-442 avait déjà été soumise à ce Conseil municipal, mais qu'elle avait été refusée, parce que estimée trop chère. Le crédit qui nous est soumis maintenant est un crédit de rattrapage avec une réduction des places de jeux. C'est une première remarque.

Une deuxième remarque, que j'ai fait figurer dans le rapport, a trait au fait que cette demande de crédit concerne des jeux qui ont été construits entre 1981 et 1989, il y a plus de vingt ans. Je remarquerai encore que 18 000 enfants sont concernés par ces places de jeux. En commission, on nous a indiqué que la durée des jeux, en moyenne, est de quinze à vingt ans. Un autre élément qui apparaît dans le rapport et qui a retenu l'attention des commissaires est la question des normes européennes. Des commissaires reviendront certainement sur ces normes européennes, entrées en vigueur en 1999, et selon lesquelles actuellement 60% des places de jeux en Ville ne sont pas conformes. Nous avons appris aussi que depuis 1987 les entreprises sociales sont mandatées pour l'entretien des jeux.

L'objectif de cette demande de crédit est d'assainir les jeux comportant des risques graves dans un délai de deux à trois ans. L'autre option serait de supprimer ces jeux à risques, qui représentent à peu près 30% des jeux. Je crois qu'il est important d'avoir cela à l'esprit.

Mon rapport est volontairement assez exhaustif, parce que j'estime qu'il peut servir de référence pour la suite de nos débats, sachant que d'autres demandes de crédit nous seront soumises ultérieurement. Au nom de la commission des travaux, je tiens à souligner le travail extrêmement utile fait par M^{me} Irminger et les collaborateurs des services de M. Tornare pour essayer, d'une part, de travailler rapidement et, d'autre part, de donner des réponses aussi précises que possible aux questions posées par les commissaires. Toutes ces réponses figurent dans mon rapport.

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je voudrais relever que, à côté de moi, vous pouvez voir une affiche et un trophée. Nous avons en effet obtenu le Prix de la Ville ludique pour nos places de jeux, prix attribué par une organisation internationale. J'ai demandé à M^{me} Irminger, ainsi qu'à M. Juon, en reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pendant vingt ans pour les places de jeux en ville de Genève, de se rendre à Paris pour recevoir ce prix. Nul n'est prophète en son pays, nous recevons des prix d'organisations internationales...

Je tiens également à remercier la commission des travaux. Nous avons présenté une première version de ce crédit qui ne plaisait pas à la commission. J'ai

donc demandé au Service des écoles et institutions pour l'enfance de revoir la copie, en étant attentif aux demandes de la commission. Cela a été fait. Ensemble, nous sommes allés dans le bon sens avec le crédit proposé aujourd'hui.

Madame Contat Hickel, vous avez raison: nous reviendrons prochainement avec un crédit de 3 millions de francs pour rénover d'autres places de jeux, car la Suisse a signé la convention des normes européennes. Certains me demandent pourquoi nous signons des conventions européennes alors que nous ne faisons pas partie de l'Europe – là, je m'adresse plutôt à ceux qui sont contre l'adhésion de la Suisse à l'Europe. En l'occurrence, cette convention est liée au Conseil de l'Europe dont, comme vous le savez, nous faisons partie. Nous devons donc respecter cette convention, comme toutes les villes de Suisse le font.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter ce crédit pour l'intérêt des enfants et pour continuer à bénéficier de l'aura qui est la nôtre dans le domaine des places de jeux, même si nous devons un peu rectifier le tir. Certaines places ont vieilli, d'autres ne sont pas aux normes de sécurité et, de plus en plus, vous le savez, nous risquons des procès, ce que nous voulons éviter.

M. Roman Juon (S). La première chose que je dois relever, c'est que l'entretien des places de jeux n'a pas été assuré comme il aurait dû l'être. En commission des travaux, tout le monde a pu le remarquer. Il en va de même pour notre patrimoine, qui est mal entretenu. Beaucoup de bâtiments sont dans un piteux état et la facture sera douloureuse lorsqu'il faudra les rénover. Pour les jeux, si rien n'a été entrepris, c'est par mesure d'économies budgétaires. Nous avons préféré économiser sur l'entretien et nous le payons aujourd'hui.

Nous le payerons assez cher et d'ailleurs une première demande de crédit avait été refusée par la commission pour des raisons de coût déjà évoquées. C'est vrai, la commission a beaucoup discuté en connaissance de cause. Grâce au Service des écoles et institutions pour l'enfance, qui a compris la démarche de la commission, nous avons reçu des détails précis, surtout suite à certaines questions posées au début de l'été – dont je suis un des auteurs, je ne m'en cache pas – qui ont permis de calmer le jeu et de travailler en confiance pour la remise en état des places de jeux.

Durant vingt ans, grâce au Conseil municipal et au premier magistrat qui a lancé la campagne des aires de jeux, Guy-Olivier Segond, suivi par Michel Rossetti et Manuel Tornare actuellement, nous avons dépensé entre 18 et 20 millions de francs pour la création de places de jeux, ce qui est exemplaire. Des responsables de plusieurs pays d'Europe sont venus visiter ces places de jeux et ont été émerveillés de voir que nous avons pu y consacrer une somme aussi importante. Genève est la ville des enfants, c'est une réalité, comme l'a montré aussi le débat, tout à l'heure, sur la motion M-540.

Il est impératif que ces travaux puissent être faits rapidement. Tous ici nous avons des relais à la commission des travaux et nous savons donc que certains jeux ont été mis hors service pour des raisons de sécurité. Il faut accepter cette proposition de crédit. Ces travaux sont nécessaires également pour notre image devant la population des parents et des enfants, qui voient disparaître des jeux les uns après les autres.

J'en viens au problème des normes européennes. A Paris, lors de la remise du prix mentionné par M. Tornare tout à l'heure, M^{me} Simone Irminger a fait une déclaration. Elle a dit que ces normes posaient de gros problèmes au niveau de la créativité et qu'elles étaient difficiles à appliquer. J'ai pensé que nous aurions un problème avec les autorités, mais non, M^{me} Irminger a été applaudie. Lors de la verrée, les maires et un responsable de l'Education nationale française lui ont dit qu'ils allaient prendre contact avec elle, car les normes européennes leur posent aussi des problèmes; elles sont trop compliquées, trop contraignantes.

L'année dernière, j'ai rencontré un Belge responsable de l'édiction de ces normes. Il réalise lui-même des places de jeux en Belgique et, ce qui est amusant, c'est qu'il applique ces normes d'une manière extrêmement légère. Pour lui, le sens de la responsabilité d'un bon père de famille doit prévaloir, et non pas l'application absolue de ces normes.

A la commission des travaux, les commissaires ont fait la même réflexion et le magistrat Manuel Tornare, lors d'un forum célèbre et récent, a dit aussi que ces normes étaient difficiles à appliquer. C'est dire que le Conseil administratif doit jouer avec cela, voire prendre certains risques. Je dois relever qu'en vingt-cinq ans le nombre d'accidents a été quasiment nul, s'agissant de la gravité et des répercussions juridiques. Il y a eu quelques bras cassés, des hématomes, mais jamais d'accidents graves; d'ailleurs, l'Hôpital des enfants le reconnaît aussi. Depuis la création des jeux, nous appliquons des normes allemandes, qui nous semblaient les plus intéressantes. Elles ont donc fait leurs preuves.

M. Tornare a annoncé tout à l'heure un autre crédit de 3 millions de francs. Je souhaite que nous le votions le plus vite possible pour que la remise en état des places de jeux puisse commencer. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a compris qu'il fallait construire beaucoup plus simplement. Auparavant, nous avions une plus grande latitude; aujourd'hui c'est différent, les jeux devront être plus simples et les matériaux durables. Par exemple, il faudra utiliser de l'acier inox, car il dure plus longtemps que le bois. A l'époque, M. Guy-Olivier Segond voulait que les jeux soient en bois, mais ce bois est aujourd'hui quasiment pourri. M. Segond disait aussi que les jeux devaient durer cinq ans et qu'après il fallait les changer. Mais les caisses étaient pleines à cette époque-là! Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'avais à dire...

Le président. Monsieur Juon, avez-vous terminé? Je rappelle que cet objet a été voté par la commission à l'unanimité moins une abstention – la mienne... Mais je vous laisse continuer, Monsieur Juon...

M. Roman Juon. Je voudrais encore dire un mot sur les ateliers de réinsertion professionnelle. Pour ma part, je trouve qu'il est important de continuer à donner des travaux à ces ateliers qui, selon mes renseignements, n'en reçoivent pas assez. Il est plus astreignant de travailler avec ces ateliers de réinsertion, mais c'est une nécessité, car nos jeunes en difficulté doivent pouvoir se réinsérer. J'insiste là-dessus.

Je terminerai, Monsieur le président, en faisant un vœu. J'avais déposé un amendement pour que le mini-foot de l'école Liotard soit remis en état, mais il n'a pas été accepté, pour des questions de simplification. Ce soir, je voudrais souhaiter, une fois de plus, que ce terrain de mini-foot soit remis état le plus rapidement possible. Voilà, Monsieur le président, j'ai terminé.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). La proposition qui nous est soumise ce soir concerne bel et bien 17 places de jeux. Notre Conseil municipal avait déjà dû se prononcer sur un premier projet, la proposition PR-442. Celle-ci avait été refusée par la majorité de ce Conseil qui avait demandé de réduire les coûts, qui s'élevaient alors à 2 578 400 francs. Cette proposition était passée par notre plénum pour retourner ensuite en commission des travaux sous le numéro PR-477 et revenir ce soir en plénière avec un coût diminué s'élevant à 1 755 700 francs.

Notre groupe, Alliance de gauche – A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants... (*exclamations*) ...tient à rappeler que nous avons émis clairement notre volonté de modifier la première proposition en commission pour éviter ce va-et-vient et éviter de perdre du temps. Certes, nous pouvons nous réjouir de la diminution des coûts de la nouvelle proposition et nous rejoignons le vote final de la commission des travaux. Mais, ce soir, nous tenons à dire que les travaux que nous devons voter sont urgents et qu'il ne faut pas perdre davantage de temps. En effet, ce sont des jeux vétustes et dangereux qui doivent être changés, réparés ou sécurisés. Ce n'est donc pas du luxe, mais une réelle nécessité.

Nous nous réjouissons également du fait que des entreprises de réinsertion sociale participent à la réalisation de certains projets. La majorité de la commission des travaux a jugé utile de recommander au Conseil administratif de donner davantage de mandats à ces entreprises. Je ne m'étendrai pas sur cette recommandation qui a été acceptée à l'unanimité de la commission des travaux. Mais, suite au débat sécuritaire que nous avons eu hier soir dans cette enceinte, durant lequel certains ont souhaité fermer des préaux, Mesdames et Messieurs, je

souhaiterais que nous prenions plutôt nos responsabilités quant à l'entretien des places de jeux de notre ville, car, à l'heure actuelle, certains accidents peuvent être évités grâce à des mesures simples, même si jusqu'à ce jour il y a eu peu de chutes graves.

A titre personnel, je me permets de saluer l'initiative prise par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, consistant à planifier des travaux sur toutes les places de jeux de la Ville de Genève et j'espère que ce travail aboutira bientôt. A gauche toute! – SolidaritéS et Indépendants votera évidemment ce crédit et vous invite toutes et tous à en faire de même.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera cette proposition. Nous n'avons pas d'autres choix, puisque nous avons pu constater que certains jeux sont dans un état calamiteux. Comme l'a dit M. Juon tout à l'heure, cela nous rappelle l'état de certains bâtiments de la Ville, malheureusement. Nous avons dépensé 20 à 30 millions de francs pour des jeux qui, ensuite, n'ont pas été bien entretenus. Nous avons vu des photos assez édifiantes lors de la première audition en commission: il était surprenant de constater dans quel état se trouvaient certains jeux dont le bois était mangé pratiquement jusqu'à la trame. Il faut d'ailleurs se féliciter qu'il n'y ait pas eu d'accident jusqu'à maintenant, car si cela avait été le cas la Ville aurait eu de sérieuses difficultés, avec les indemnités qui auraient pu être réclamées.

En commission, il nous a été dit qu'on ne pouvait pas faire grand-chose, le budget étant limité. Je le comprends tout à fait. Mais je siége à la commission des travaux depuis plus d'une dizaine d'années et je ne me rappelle pas qu'une augmentation du budget pour l'entretien des jeux ait jamais été demandée. C'est curieux! Le Conseil municipal n'aime pas qu'on lui demande des augmentations, vu la situation financière, mais, là, c'était important et il fallait le demander. Or je ne me rappelle pas avoir vu une demande dans ce sens pour sécuriser les jeux. Pourtant, nous aurions tous accepté une telle demande d'augmentation.

Par ailleurs, il est vrai qu'il faut donner plus de travail aux entreprises de réinsertion sociale. Je pense aussi que la Ville devrait aménager des jeux un peu moins luxueux. Ne pas vouloir commander des jeux sur catalogue, construire des jeux originaux, c'est fantastique, mais il faut en avoir les moyens! Nous ne sommes plus dans une période euphorique, financièrement parlant. Je pense donc que si, pour certaines places de jeux, on peut le faire, pour d'autres, on peut parfaitement avoir recours à des jeux existant sur le marché.

Deux choses me dérangent également. Mesdames et Messieurs, pourquoi cette proposition est-elle nettement meilleur marché? C'est parce que des jeux abîmés ont simplement été enlevés. On n'a pas fait un effort pour réaliser des

économies sur les travaux à effectuer: on a simplement supprimé certains jeux! D'ailleurs, lorsque les jeux ont été supprimés dans certaines écoles, les personnes qui effectuaient le travail ont répondu, aux gens qui les interrogeaient, que c'était la faute du Conseil municipal. Je trouve cela hallucinant! Ce n'est pas le Conseil municipal qui a demandé de supprimer ces jeux et j'aimerais beaucoup, si le cas se représente, qu'on ne donne pas ce type de réponse! Pour une fois, ce n'est pas de notre faute, c'est simplement que l'entretien n'a pas été fait. En conclusion, le groupe radical votera ce crédit.

M. Pascal Rubeli (UDC). L'Union démocratique du centre votera aussi ce crédit. Les services du département de M. Tornare ont réagi rapidement en proposant cette nouvelle proposition PR-477. En commission, nous avons eu affaire à des professionnels, les choses ont été clairement expliquées et il y a eu des diminutions de coûts. Il faut voter ce crédit et que M. Tornare s'engage à faire rapidement ces travaux.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts voteront avec plaisir ce crédit. A ce stade, nous aimerions souligner que cette problématique s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large: celui de la qualité de vie en ville de Genève et de l'aménagement en général. Les quatre questions que nous pouvons nous poser ce soir sont les suivantes. La première: quelle priorité accordons-nous à ces jeux dans l'espace urbain? La deuxième, qui est liée à la première: quel crédit d'entretien sommes-nous d'accord de mettre chaque année pour rénover et entretenir ces jeux? La troisième: quelle place accordons-nous aux normes européennes? Enfin, la dernière question: quelle est la place pour les entreprises de réinsertion?

L'étude de cette demande de crédit nous a donné quelques réponses ou, en tout cas, quelques pistes. En ce qui concerne la priorité accordée à ces jeux, les Verts sont totalement en faveur de la demande de crédit qui a été faite et ils pensent qu'il s'agit d'une priorité extrêmement importante. Avant tout, ces jeux sont un instrument de sociabilité, qui permet à l'enfant d'évaluer les risques. Il s'agit d'un élément important pour l'apprentissage des enfants en termes d'évaluation des contraintes, des risques et des libertés. Il s'agit également d'un élément d'intégration. On parle beaucoup des préaux et, là, je crois que nous avons affaire à un moyen efficace pour permettre aux enfants de différentes cultures de se côtoyer, de faire connaissance. C'est donc un élément important.

Les jeux sont enfin un élément de l'aménagement urbain et prennent place dans le débat concernant le partage de l'espace public. Un commissaire des

Verts, qui siège avec moi à la commission des travaux – par ailleurs président de ce Conseil municipal – a posé la question de savoir si les enfants ne devraient pas plutôt jouer dans la rue, au lieu d'être confinés dans des espaces qui s'appellent des préaux ou des places de jeux. C'est une excellente remarque, mais elle en dit long sur la manière dont on considère les enfants, dont on considère l'aménagement urbain en général. Dans une société idéale, à laquelle j'aspire, nous verrons les enfants dans la rue et peut-être quelques adultes se partageant les places de jeux. Pourquoi pas? Mais c'est là une musique d'avenir.

Encore une fois, j'insiste sur le fait que 18 000 enfants dans cette ville sont concernés par cette question des jeux. D'autre part, il s'agit d'une carte de visite pour Genève, comme d'autres l'ont déjà dit avant moi.

J'en viens maintenant à la question du coût et de la priorité qui est accordée. Dans la mesure où les Verts décrètent que, pour eux, l'entretien des jeux est une priorité, je trouve qu'il ne faudrait plus chipoter sur le budget de 1 400 000 francs, qui est le minimum pour maintenir en l'état le parc de jeux. C'est le minimum incompressible sur lequel les groupes politiques devraient s'engager si nous voulons donner les moyens d'entretenir ces jeux.

Nous avons beaucoup entendu parler des normes européennes et de leurs conséquences, et nous avons compris que, à chaque fois, des expertises devaient avoir lieu et que cela représentait un coût. Nous savons que des autorisations doivent être délivrées par le Département cantonal des constructions et des technologies de l'information; M. Tornare l'a dit.

Maintenant, en ce qui concerne la responsabilité civile et pénale de la cheffe de service, notamment, celle-ci, à une question qui lui avait été posée, a répondu très clairement que sa responsabilité pouvait être engagée en cas d'accident. Je pense que c'est un élément à retenir. Mais en même temps se pose la question de la responsabilité des parents. Là, je pense qu'un énorme effort est à faire afin que les parents s'engagent à l'égard des enfants qu'ils envoient jouer sur les places de jeux. Nous avons vu tout récemment quelle est la responsabilité que les parents ou les baby-sitters ont à l'égard des enfants. C'est une question que doivent se poser les personnes qui se veulent responsables; il ne s'agit pas de toujours renvoyer la responsabilité aux collectivités publiques et à la Ville en particulier. Il est trop simple, pour les parents, de se dédouaner sur les autorités en ce qui concerne notamment cette question des jeux.

J'en viens maintenant aux entreprises sociales. Nous avons eu l'occasion, au cours d'une audition, d'entendre des représentants des différentes entreprises de réinsertion qui s'occupent de l'entretien des jeux. Ces entreprises font un travail absolument remarquable; elles entretiennent et rénovent les jeux, tout en réinsérant des personnes en difficulté. A ce titre, nous avons une responsabilité

morale et politique, dans cette enceinte, et nous devons encourager la Ville à avoir recours beaucoup plus systématiquement à ces entreprises de réinsertion. Voilà un exemple de lien social extrêmement important entre, d'une part, des enfants qui bénéficient d'une belle prestation que sont les jeux et, d'autre part, des jeunes, des chômeurs, qui remettent le pied à l'étrier grâce au travail que leur offrent ces entreprises de réinsertion.

Raison pour laquelle les Verts soutiennent pleinement la recommandation des socialistes pour ce qui est d'encourager la Ville à avoir recours plus systématiquement à ces entreprises. Parmi les autres recommandations que j'aimerais encore faire, il y a évidemment celle de recourir plus systématiquement à des matériaux conformes à l'Agenda 21, mais également celle d'avoir en tête les questions d'espaces adaptés aux handicapés et aux genres – je le dis sans vouloir rouvrir la polémique...

M. Robert Pattaroni (DC). Je prends la parole pour faire connaître notre point de vue. D'abord, nous nous félicitons de cette proposition et nous sommes heureux de voir que la Ville de Genève et ses différents magistrats ont contribué à ce parc de jeux. M. Tornare a été un digne héritier de ses prédécesseurs et je tiens à relever un côté très positif du magistrat: c'est un homme de dialogue. Je siégeais à la commission des travaux au moment où la première proposition PR-442 est arrivée. Les échanges que nous avons eus ont mis en évidence qu'il fallait revoir la proposition. M. Tornare n'a pas persisté – comme cela arrive parfois avec certains magistrats, qui ne comprennent pas qu'il faut dialoguer – et il a très rapidement accepté de revoir la proposition. Je pense que c'est très positif et je tenais à le relever.

Cela dit, nous appuyons aussi la demande faite par M. Dossan, selon laquelle il faudrait prévoir un budget d'entretien qui permette de rénover au fur et à mesure les places de jeux et de les garder en bon état.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Dossan, je me permets de vous répondre. Vous savez que dans les années 1990, du temps de mon prédécesseur Michel Rossetti – et il en a souffert – nous avons fortement restreint les crédits d'investissements, y compris dans d'autres domaines comme la rénovation des immeubles. A l'heure actuelle, il y a une crise financière, mais, à l'époque, dans les années 1990 – j'étais conseiller municipal, vous l'étiez également – c'était pire. Vous vous en souvenez, nous avons même dû diminuer le pouvoir d'achat des fonctionnaires avec la contribution de solidarité, ce que nous n'avons plus fait depuis, malgré la crise financière actuelle, que j'espère passagère.

Mesdames et Messieurs, à la suite du colloque sur les jeux que nous avons organisé à l'Université, avec Simone Irmingier et d'autres partenaires, un certain nombre d'entre nous avaient dit, en écoutant des spécialistes des jeux – dont le directeur du Musée du jeu de Vevey – qu'il était préférable de confier la création des jeux à des entreprises sociales, comme l'a dit M^{me} Contat Hickel, au lieu de les acheter sur catalogue. Pour ma part, aux jouets Fisher Price, je préfère des jeux fabriqués de toutes pièces dans les ateliers de réinsertion sociale, des jeux de préférence en bois, comme le faisait Roman Juon quand il était en charge de ce dossier.

Aujourd'hui, il est nécessaire de détruire certains jeux, parce qu'ils sont devenus dangereux selon les normes européennes, mais aussi parce qu'ils ont vieilli. En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, rassurez-vous, il n'y a pas de gâchis, nous avons fait une évaluation.

Je dirai une dernière chose concernant la responsabilité des parents. Madame Contat Hickel, je peux vous rassurer: dernièrement, il y a eu quelques plaintes pénales de parents à la suite de bras cassés et autres, mais le procureur Zappelli a toujours classé ces affaires, disant que c'était aux parents de mieux surveiller leurs enfants, et que la responsabilité de M^{me} Irmingier n'était évidemment pas engagée.

M. Alain Dupraz (T). Je signale que le Parti du travail votera ce crédit. Nous sommes très satisfaits de voir qu'il a abouti, que tout le monde est unanime. Malheureusement, il concerne seulement 13 aires de jeux et 17 places. Il y en a bien plus en ville et il conviendra également de remettre à niveau les places de jeux restantes. Monsieur Tornare, il faudra nous proposer prochainement un nouveau crédit, avant que ces places de jeux se dégradent davantage et nous coûtent toujours plus cher. J'espère que nous ferons aussi un bon accueil à la prochaine tranche de crédit pour la rénovation des jeux dans notre cité.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande que la Ville donne davantage de travail aux entreprises spécialisées dans la réinsertion sociale.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 755 700 francs destiné à la rénovation de 13 aires de jeux réalisées entre 1981 et 1989, présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 755 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Pour la suite de nos travaux, le bureau a pensé qu'il était utile d'épurer un peu notre ordre du jour, car celui du mois de janvier 2007 risque d'être très chargé. Mesdames et Messieurs, attendez-vous d'ores et déjà à de longues soirées et à des séances supplémentaires! Le bureau vous propose de ne pas aborder ce soir le point 21 de notre ordre du jour, rapport sur la motion M-486, ni le point 22, rapport sur la motion M-578, vu l'absence de M. Mugny, et de traiter les rapports sur les objets ayant fait l'unanimité en commission.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré» (P-87 A)¹.**Rapport de M^{me} Annina Pfund.**

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 4 juin 2003. La commission s'est réunie le 29 septembre et le 27 octobre 2003, sous la présidence de M^{me} Hämmerli-Lang. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, qu'elle en soit remerciée.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Audition des pétitionnaires: M^{me} Bohnenblust et MM. Anor et Schwapp

M. Anor précise que les pétitionnaires ont déjà été auditionnés par la commission du Grand Conseil auprès duquel la pétition a également été déposée. Elle compte plus de 4000 signatures et a même été adressée au conseiller fédéral M. Moritz Leuenberger.

Les pétitionnaires ont constaté que de nombreuses personnes ne comprennent pas pourquoi on veut fermer les bureaux de poste et que cela les inquiète. Les raisons sont d'ordre financier, suite à la séparation des télécommunications de la poste. Il faut économiser 50 millions de francs. On restructure ces offices avec des arguments pas très convaincants. Une liste est présentée des offices qui resteraient et de ceux qui seront fermés. Même ceux qui ont été maintenus après demande sont de nouveau menacés.

Il est question de fermer la poste de Saint-Jean avant la fin de l'année. Les pétitionnaires essayeront de toutes leurs forces d'empêcher cela. Même la presse a été mise à contribution. Toute une cohésion sociale est remise en question en agissant comme le fait la Poste.

M. Schwapp dit que la fermeture se fait pour des raisons purement économiques. Les postes de Miremont et de Grange-Canal seront fermées en novembre, à la suite d'une décision prise en avril. La population est pénalisée et cela est injuste.

¹ «Mémorial 161^e année»: Commission, 410.

M^{me} Bohnenblust ne reçoit plus jamais le courrier dans les temps et parfois les enveloppes sont déchirées. On construit de nouveaux offices de poste, alors qu'on pourrait peut-être ouvrir tous les guichets des anciens bureaux afin d'empêcher que les files d'attente ne s'allongent. Tout le monde se plaint et il est urgent de prendre des mesures. La presse non plus ne répond plus comme elle le devrait.

M^{me} Bohnenblust sait que les décisions viennent de Berne. Même si la Suisse ne fait pas partie de l'Europe, les directives européennes sont appliquées.

La commission remercie les pétitionnaires de leur témoignage. Cependant, la restructuration de la Poste n'est pas du ressort du Conseil municipal. Tous les citoyens la subissent.

Un commissaire donne lecture de la demande concernant le maintien des deux offices de poste en question et constate que le chemin pour se rendre à l'office le plus proche se rallonge d'à peine 300 m. Il devrait être possible de faire cet effort. Il se demande si, raisonnablement, on doit supporter un service passéiste de la Poste où si celle-là devrait plutôt proposer un service de proximité.

M. Anor dit que les mesures touchent le service public et les employés. Lorsque la restructuration aura été mise en place, le nombre de guichets ouverts n'augmentera pas. Que ce soit au niveau du personnel ou des usagers, il y a une perte. C'est contre cela que la population réagit.

On a déjà dit à M. Anor que la population pouvait faire quelques pas de plus pour se rendre à la poste du supermarché. Cette solution est loin d'être satisfaisante et ceux qui souffrent de cette situation sont toujours les mêmes: les handicapés, les personnes à bas revenus et les personnes âgées. Le service public n'est plus démocratique. Même les taxes ne le sont plus. Huit cents offices de poste ont déjà été fermés et l'on ne sait pas quand cela s'arrêtera.

Une commissaire a entendu les pétitionnaires dire qu'il était question d'économiser 50 millions de francs. Cela concerne également les cars postaux. On ne peut pas faire des économies dans des villages où il existe un seul guichet. Elle aimerait savoir si les pétitionnaires estiment qu'il faut fermer des offices de poste dans les villages plutôt que dans les villes, pour réaliser des économies.

M. Schwapp souligne que le réseau «events» doit réaliser des économies, pas la Poste. Celle-ci fait des bénéfices. Il ne comprend donc pas pourquoi il faut supprimer les offices de poste.

M. Schwapp habite à la rue Hoffmann. La distance pour se rendre à la poste la plus proche est supérieure à 300 m. Les économies sont réalisées sur les transports, les infrastructures et les salaires.

M^{me} Bohnenblust remarque qu'environ 3000 emplois seront encore supprimés. En répondant à une question, M^{me} Bohnenblust dit qu'elle ne sait pas s'il existe un service Postfinance dans ces offices de poste, mais à la poste du Grand-Pré on vend de la papeterie, des livres, etc.

Un commissaire éprouve un certain malaise concernant la perte d'emplois. Il aimerait comprendre quels sont les besoins et attentes des usagers qui ont signé la pétition.

M. Anor invite les commissaires à faire le tour des postes. Il y a de très longues files devant les guichets, car on a procédé à des coupes claires. Les postes sont bondées cinq jours avant et cinq jours après la fin du mois. Tout le monde n'est pas branché sur Internet. Les besoins sociaux devraient être satisfaits pour la population et cela n'est plus le cas, surtout dans certains quartiers.

M. Schwapp sait que d'autres emplois disparaîtront. M. Lamprecht en a été informé. Il n'y aurait pas de licenciements, mais des déplacements et de nouvelles places ne seront pas créées.

M^{me} Bohnenblust dit que des offices ont été agrandis, il y a quelques années. Elle ne voit pas pourquoi on n'utilise pas cet espace.

M. Anor signale que le créneau des colis est l'enjeu d'une concurrence et d'envies. A l'époque, il y avait un enjeu pour les colis de 10 kg. On est descendu à 500 g et, selon les dernières informations de Bruxelles, le monopole serait même baissé à 100 g. Le rendement est pour des sociétés privées, alors que la Confédération devrait profiter de ce marché. Si cela se faisait, on n'aurait probablement plus de déficit et l'on pourrait financer un service public correct.

Un commissaire a entendu que la Poste envisageait d'ouvrir des guichets à la Migros ou à la Coop.

M. Schwapp dit qu'une affiliation avec la banque Raiffeisen, la Migros, etc., a déjà été abordée par la Poste, mais pas l'ouverture de nouveaux offices. Il est question de les fusionner.

Un commissaire explique que le problème le plus important est la notion du service public de la Suisse. Il devrait correspondre à la modernité, donc à la technologie que tout le monde doit accepter. La Confédération, le Canton et la Ville de Genève doivent trouver un modus vivendi. On ne pourra plus payer tout ce qui est demandé.

M. Schwapp n'approuve pas ces propos. On ne parle pas d'une entreprise en difficulté. Un montant de 1 milliard de francs a été mis de côté et sera investi dans un grand centre de tri. Il ne voit pas pourquoi on veut mettre fin à une entreprise qui fonctionne bien.

M. Anor dit qu'un échange a eu lieu avec la commission des pétitions du Grand Conseil et qu'un appel a été adressé aux députés à protester auprès de la direction nationale de la Poste à propos de la décision de fermer des bureaux. Un soutien est également demandé aux conseillers municipaux.

M. Anor pense que tous les partis représentés ont défendu le service public. Les pétitionnaires ne comprennent pas pourquoi la modernité devrait sabrer les budgets, dépecer ces entreprises et confier le travail à des privés. Il est faux de considérer que l'opposition n'est qu'une lubie de vieilles personnes.

Un commissaire constate que les pétitionnaires ont dit eux-mêmes que le pouvoir du Conseil municipal et du Grand Conseil est limité. Il aimerait savoir ce que les pétitionnaires attendent de la commission.

M. Anor pense que le Conseil municipal est à même d'avoir une réaction collective et qu'il peut adresser des desiderata à la direction de la Poste.

Le commissaire en déduit qu'une réaction politique est demandée.

M. Anor le pense. Cela pourrait avoir comme conséquence que les partis politiques prennent des décisions, mais cela n'est pas une exigence.

Un commissaire remarque que le Conseil municipal n'a pas ce pouvoir. Que le Conseil municipal écrive ou les pétitionnaires, les décisions se prennent ailleurs!

La présidente rappelle qu'elle était intervenue pour développer une interpellation urgente concernant la poste de la rue du Beulet. Elle trouve un peu étrange qu'on semble maintenant baisser les bras dans certains quartiers et demande quelle suite est souhaitée pour la pétition.

Un commissaire rappelle le pouvoir limité de la commission. Elle pourrait formuler des recommandations.

Discussion et vote de la commission

La présidente demande si la commission souhaite renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire Vert dit que le Conseil administratif et le Conseil municipal se sont exprimés. La demande a été satisfaite. Donc, on peut classer la pétition.

La présidente sait que des commerçants de quartier ont été approchés pour vendre des timbres et autres objets. Ils semblent être très réticents. Il faut se battre pour le maintien de ce service public.

Le Parti libéral n'est pas favorable au classement de la pétition. Il faut la renvoyer au Conseil administratif, associée d'une recommandation disant que la population s'inquiète par rapport à la fermeture des offices et faire état de la lettre des pétitionnaires.

Ce qui est proposé n'est pas satisfaisant. La commission doit s'en remettre au Conseil administratif pour aller un peu plus loin dans cette affaire.

La proposition de classer la pétition est retirée.

La présidente soumet au vote les propositions suivantes:

- le classement de la pétition est mis aux voix, il est refusé à l'unanimité moins 2 voix (L);
- le renvoi de la pétition au Conseil administratif en précisant que «la population s'inquiète par rapport à la fermeture des offices de poste» et en faisant état de la lettre du Groupement des habitants du quartier de la Servette et du Grand-Pré est accepté à l'unanimité.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006 (soir)
Pétition: offices de poste de la Servette et du Grand-Pré

3165

**Groupement des habitants
du quartier de la Servette et du Grand-Pré
p.a. Maison du quartier Asters-Servette
47, rue Schaub
1202 Genève**

Genève, le 15 mai 2003

**Conseil municipal
De la Ville de Genève
Commission des pétitions
Case postale 1211 Genève 3**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Nous vous informons que des habitants du quartier ont lancé une pétition contre la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré et contre la restructuration en cours. A ce jour, nous avons récolté 3340 signatures d'habitants, d'usagers et de commerçants de cette zone urbaine.

Nous tenons à vous dire l'incrédulité, le mécontentement des personnes signataires de la pétition. Avec eux, nous jugeons les fermetures d'offices et bureaux de poste inacceptables.

Tout porte à croire que ces fermetures ne visent pas à satisfaire les besoins actuels des citoyens. Elles ne visent pas à améliorer les prestations. Elles auront un effet désastreux sur les emplois. Enfin, qui peut croire que l'on puisse assurer des meilleures prestations en retranchant toujours plus de moyens.

D'où, notre inquiétude devant les mesures prises par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et des communications et le Conseil d'administration de La Poste. En effet, nous redoutons les conséquences de cette politique, d'autant plus, que la direction de La Poste, comme l'affirme le Conseil d'Etat genevois, « *persiste dans ses intentions de concentration d'activités au détriment de la région lémanique et de toute la Suisse romande* ». (communiqué du Conseil d'Etat genevois du 23 octobre 2002). Nous avons enregistré positivement cette prise de position du Conseil d'Etat en faveur du centre de tri postal ainsi que celle concernant les licenciements chez Swisscom.

Nous vous adressons ci-joint copie des 3340 signatures déposées auprès du DETEC et du Conseil d'administration de La Poste et sur cette base, nous vous demandons à être entendus par la commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Nous vous remercions d'avance de votre réponse, et nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de notre haute considération.

Pour le groupement Servette-Grand-Pré

Annexe : copie des signatures

The block contains several handwritten signatures in black ink. At the top, a vertical line connects the text 'Pour le groupement Servette-Grand-Pré' to a signature that appears to be 'J. Sornette'. To the right of this is another signature that looks like 'adler'. Below these, there are several more signatures, including one that clearly reads 'M. Lichtschlag' at the bottom left, and others that are less legible but appear to be 'Thovin', 'Gendron', and 'Ch. Lichtschlag'.

AUX HABITANTS DU QUARTIER

La direction de La Poste a décidé de fermer les postes de la Servette et du Grand-Pré

Des usagers de La Poste, des habitants et des commerçants du quartier de La Servette et du Grand-Pré ont décidé de constituer un groupement pour préserver ces bureaux de poste.

Le groupement organise des permanences ouvertes à tous :
les mercredis 23 octobre, 6 et 20 novembre et 4 décembre de 19h 30 à 20h 30
à la Maison de quartier Asters-Servette, 47, rue Schaub.

Nous vous invitons à signer cette pétition :
Contre la fermeture des offices de poste
de la Servette et du Grand-Pré,
Contre la restructuration de La Poste

Nom, prénom

adresse / téléphone

signature

soutien

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau vous propose le classement de cette pétition, car elle n'a plus de raison d'être.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, le classement de la pétition est mis aux voix; il est accepté à la majorité (2 oppositions).

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Le Grand-Saconnex: pour l'extension de l'horaire du bus 53 et des solutions aux problèmes de stationnement» (P-156 A)¹.

Rapport de M. Olivier Norer.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions en date du 30 novembre 2005. Le 12 décembre 2005, cette dernière l'a réacheminée vers la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui s'est réunie à cinq reprises, les 9 et 30 mai, 13 et 20 juin et 5 septembre 2006, sous les présidences de M^{mes} Monique Cahannes et Ruth Lanz Aoued, pour la traiter. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier. Que tous trois en soient remerciés.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Le courrier envoyé au Conseil municipal par M^{me} Loly Bolay et M. Pierre Eckert et signé par l'ensemble de la commission routes, circulation, police de la commune du Grand-Saconnex en date d'octobre 2005 constitue, selon les pétitionnaires, le texte même de la pétition. Au regard de la longueur de la missive et par souci de concision, le rapporteur invite les lecteurs à s'y référer en annexe.

Séance du 9 mai 2006

Audition de M^{mes} Bolay, Gauthier et Mamin, MM. Eckert, Marguet et Steiner, représentants de la commission routes, circulation, police de la commune du Grand-Saconnex

(N.d.r.: Les discussions, quelquefois confuses, ont été réunies en trois chapitres et les interventions des motionnaires comme les questions des commissaires y ont été regroupées et synthétisées.)

¹ «Mémorial 163^e année»: Commission, 3305.

Motivations de la pétition du Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex est confronté à des problématiques de circulation et il est soucieux de cette problématique; les membres de la commission routes, circulation, police de cette commune ont lancé plusieurs démarches auprès de la Ville de Genève. Ils ont rencontré leurs homologues de la Ville en date du 24 mai 2005. A la suite des discussions, chaque commission avait envisagé une démarche afin de rapprocher les deux communes dans leur gestion des problèmes de circulation. Dans les faits, si la commission de l'aménagement et de l'environnement n'a rien fait (un projet de motion est resté lettre morte), la commission routes, circulation, police de la commune du Grand-Saconnex a envoyé en octobre 2005 ses demandes sous forme de pétition auprès de la Ville de Genève.

La problématique de la circulation est un sujet cantonal dans lequel les communes n'ont que peu de mots à dire. Toutefois, les exécutifs des communes de Vernier, Meyrin et du Grand-Saconnex ont déjà un groupe de travail sur cette question. La Ville de Genève n'y participe pas. Les pétitionnaires souhaitent que les exécutifs des deux communes joignent leurs efforts. Seule la Ville de Genève a été interpellée par les commissaires du Grand-Saconnex.

Cofinancement de la ligne de bus 53

La commission du Grand-Saconnex demande que la Ville de Genève cofinance l'exploitation de la ligne de bus 53 qui part du village du Grand-Saconnex, traverse la zone villas de cette commune, emprunte des itinéraires passant par les territoires de la Ville de Genève et de Vernier. Actuellement, cette ligne demandée et partiellement payée par Le Grand-Saconnex est quasi exclusivement utilisée pour le transport des élèves de cette commune en direction du collège André-Chavanne, situé sur le territoire de la Ville. Vernier et la Ville de Genève ne paient pas cette offre complémentaire au réseau de base. Aucune demande financière n'a été adressée à Vernier. Les communes de Collex-Bossy et Pregny-Chambésy ont refusé de cofinancer la prolongation de la ligne à l'est, sur leur territoire.

Circulation au Petit-Saconnex en lien avec la mosquée

Les commissaires du Grand-Saconnex remarquent que, malgré les améliorations, subsiste la problématique du stationnement et de la circulation autour de la mosquée, située sur le territoire de la Ville mais à proximité du chemin des Coudrriers, marquant la limite avec Le Grand-Saconnex. Les exécutifs des deux communes devraient se parler sur ce thème.

Première discussion et vote des auditions

Un commissaire radical pense, en outre, qu'il convient de rédiger la motion de la Ville de Genève imaginée en mai 2005.

Un commissaire libéral ne pense pas que cette motion soit sensée, car il n'est guère possible de mentionner Le Grand-Saconnex sans évoquer les autres communes avoisinant la Ville de Genève.

Un commissaire des Verts remarque, quant à lui, demeurer perplexe par rapport à la suite à donner à ce dossier. Il pense qu'un débat de fond serait nécessaire avant de procéder aux auditions.

Un commissaire socialiste acquiesce et déclare qu'encourager le Conseil administratif à prendre contact avec les autres communes est une chose possible, mais il craint que cette démarche ne soit un précédent et qu'elle inaugure d'autres demandes de ce type.

Une commissaire démocrate-chrétienne mentionne qu'il n'est pourtant pas possible de prétendre que la Ville est entourée d'un désert. Elle se demande en outre pourquoi il serait exclu d'office de participer au financement de cette ligne, surtout sans connaître les besoins de la population concernée.

Les auditions des Transports publics genevois (TPG) et de l'Office cantonal de la mobilité (OCM) sont acceptées par 3 oui (1 DC, 1 R, 1 S), 11 abstentions (2 Ve, 2 S, 2 UDC, 1 T, 1 AdG/SI, 3 L).

L'audition de la gendarmerie est refusée par 5 non (2 UDC, 2 L, 1 AdG/SI), 1 oui (DC), 8 abstentions (2 Ve, 3 S, 1 T, 1 R, 1 L).

L'audition du conseiller administratif M. Ferrazino est acceptée à l'unanimité.

L'audition du porte-parole de la mosquée, M. Ouardiri, est acceptée à la majorité (8 oui (2 Ve, 1 DC, 3 S, 1 T, 1 AdG/SI), 6 abstentions (2 UDC, 1 R, 3 L).

Séance du 30 mai 2006

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité

M. Ferrazino prend la parole et se déclare étonné par cette pétition qui provient de conseillers municipaux. Il rappelle qu'un contrat de prestations existe entre les TPG et les entités publiques et que l'offre de base des TPG ne contient pas un certain nombre d'éléments comme la navette de la Vieille-Ville. Il ajoute n'avoir encore jamais vu une commune qui demande à la Ville de pallier une carence des TPG.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) signale que la ligne 51 dessert également ce secteur et que le bus 3 emprunte le chemin Colladon. Il ajoute partager l'opinion de M. Ferrazino.

Un commissaire des Verts demande quel est l'intérêt direct de la Ville à l'égard de la ligne 53.

M. Ferrazino répond qu'il s'agit d'une navette de 30 places qui peut être utile à certains habitants du Petit-Saconnex. Il comprend en outre qu'une augmentation de la cadence de cette ligne puisse intéresser le Grand-Saconnex, mais il ne croit pas que la Ville puisse se substituer à cette commune pour financer un tel projet.

Un commissaire des Verts demande ensuite si la Ville a déjà été approchée par une autre commune pour une question similaire.

M. Ferrazino répond par la négative. Il rappelle alors que toutes les lignes des TPG passent par le centre-ville et qu'il n'est évidemment pas possible d'imaginer une participation de la Ville pour toutes ces lignes.

Un commissaire radical demande ce qu'il en est des places de stationnement qui posent problème aux alentours de la mosquée.

M. Ferrazino répond qu'un projet avait été envisagé, il prévoyait d'utiliser le parking de Balaxert pour les visiteurs de la mosquée et l'établissement d'une navette entre le centre commercial et la mosquée.

Séance du 13 juin 2006

Audition de M. Pascal Ganty, directeur du réseau et des infrastructures auprès des Transports publics genevois

M. Ganty prend la parole et rappelle que la ligne 53 a une fréquence de trente minutes aux heures de pointe et qu'elle ne fonctionne pas le dimanche. Il ajoute que les TPG sont en contact avec Le Grand-Saconnex afin de définir les besoins de cette commune. Il précise qu'il est prévu de développer cette ligne.

Il ajoute que cette ligne fait déjà l'objet d'une participation financière de la part du Grand-Saconnex et qu'un développement plus important nécessiterait bien évidemment une participation plus grande. Il pense que cette question concerne en l'occurrence plus particulièrement Le Grand-Saconnex que la Ville de Genève.

Une commissaire socialiste demande ce qu'il en est des places de stationnement à proximité de la mosquée.

M. Ganty répond que cette question relève de l'OCM et non des TPG. Il précise que la ligne 3 va être modifiée afin d'améliorer l'offre, notamment à l'égard de la mosquée. Il déclare qu'il est ainsi envisageable de diminuer la pression sur les places de parc.

Un commissaire des Verts demande ensuite quel est le financement du Grand-Saconnex pour la ligne 53.

M. Ganty répond qu'il s'élève à 62 000 francs par an. Il remarque que cette somme ne finance que l'offre complémentaire des TPG sur cette ligne.

Le même commissaire des Verts demande ensuite quelle est la politique des TPG à l'égard du Petit-Saconnex et des organisations internationales.

M. Ganty répond que les TPG travaillent avec l'OCM pour réfléchir à la desserte de ce quartier. Il mentionne que la ligne 3 sera améliorée. Il rappelle, en outre, qu'une demande de concession a été déposée pour la suite du tram.

Un commissaire socialiste demande si la ligne 3 sera renforcée le vendredi.

M. Ganty répond que les fréquences seront améliorées dans le cadre du nouveau contrat de prestation. Il rappelle alors que l'offre est évidemment aménagée en fonction de la demande. Il ajoute qu'un constat a, en l'occurrence, été fait par rapport au public qui emprunte la ligne 3 le vendredi. Il signale encore que la modification de cette ligne a toutefois fait l'objet de deux recours qui sont en cours. Il précise que les TPG espèrent obtenir une réponse d'ici à la fin du mois.

Il ajoute que le contrat de prestations et le plan financier définissent un certain nombre de critères. Il ajoute que les modifications du réseau sont faites dans ce cadre, avec l'aval de l'OCM. Il précise que, si les modifications envisagées devaient sortir de ce cadre, les communes concernées seraient sollicitées.

Séance du 20 juin 2006

Audition de M. Hafid Ouardiri, porte-parole de la mosquée du Petit-Saconnex

M. Ouardiri prend la parole et remarque avoir participé à plusieurs discussions sur ce sujet. Il ajoute que certaines personnes du Grand-Saconnex ont en outre estimé qu'il devait être un interlocuteur dans cette problématique. Il mentionne alors qu'il est évidemment en faveur d'une solution pour régler ce problème.

Un commissaire socialiste demande s'il a parlé de ce problème aux fidèles.

M. Ouardiri acquiesce en ajoutant qu'il en parle chaque vendredi. Il rappelle alors que la mosquée attire 3000 fidèles et que seule une infime minorité d'entre eux utilisent leur véhicule privé. Et ce sont généralement des corps diplomatiques qui viennent en voiture, des personnes contre qui il est très difficile d'agir.

Il mentionne avoir engagé des bénévoles à plusieurs reprises afin de repousser les voitures. Il explique cependant que cette solution ne résout rien, puisque ces

voitures vont se garer plus loin et reportent ainsi le problème ailleurs. Il ajoute que des navettes ont également été créées pendant un temps depuis la place des Nations, mais il mentionne que cette solution n'a pas duré, car les gens préfèrent venir en voiture.

Ces navettes provenaient de plusieurs destinations lors du Ramadan de l'année précédente. Il ajoute que ce sont les TPG qui avaient mené cette expérience qui n'a guère été concluante. Il remarque que la seule réussite de cette expérience a été le covoiturage que certaines personnes font depuis lors.

Les navettes partaient de la place des Nations à 12 h 30 et repartaient de la mosquée à 14 h. Il ajoute que les horaires de ces navettes étaient connus des fidèles. Il précise que cette expérience a duré deux semaines. Il signale ensuite avoir demandé à la police municipale d'occuper le terrain avant les célébrations afin de dissuader les conducteurs de se garer dans des lieux interdits.

Ce sont les TPG qui ont décidé de stopper cette expérience.

Un commissaire de l'AdG/SI remarque ensuite que la pétition évoque la ligne 53 et une liaison potentielle avec Balexert.

M. Ouardiri répond que ce serait une solution intéressante, mais il mentionne que la mosquée n'a pas les moyens de financer une navette chaque semaine et qu'aucun accord n'a été passé avec le centre commercial.

Un commissaire socialiste demande ensuite combien de places officielles existent dans la proximité de la mosquée. Il demande également quel est le pourcentage de personnes se parquant de manière désobligeante.

M. Ouardiri répond que le parking du collègue André-Chavanne et le parking payant à proximité de la mosquée sont généralement complètement remplis. Il ajoute qu'il y a entre 50 et 60 véhicules qui se garent mal.

Un commissaire libéral demande s'il y a des rondes de police.

M. Ouardiri acquiesce en déclarant que la police est plus précise que les fidèles. Il ajoute que la gendarmerie intervient parfois à 4 h du matin, lors de certaines prières (Ramadan).

Un commissaire socialiste remarque que, pour 3000 fidèles, seules 60 véhicules posent problème et particulièrement des membres de corps diplomatiques.

M. Ouardiri acquiesce et remarque que ces derniers se moquent éperdument de la police.

La même commissaire socialiste demande alors quel est le pourcentage de membres de corps diplomatiques.

M. Ouardiri répond que le problème provient du fait qu'ils donnent le mauvais exemple aux autres automobilistes, qui se parquent comme eux. Il précise que ce sont les chauffeurs des diplomates qui se garent de manière illicite, cela afin de pouvoir récupérer leur employeur au plus vite.

Un autre commissaire socialiste demande ce qu'il en est des barrières disposées sur le chemin Colladon.

M. Ouardiri répond qu'elles sont placées uniquement lors du Ramadan.

Le même commissaire socialiste demande ensuite si la mosquée a les moyens de faire les démarches auprès de la direction de Balexert.

M. Ouardiri acquiesce, mais remarque que le soutien des autorités serait nécessaire.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) remarque que les fidèles, lors de prières matinales durant le Ramadan, n'ont donc pas d'autre moyen de se rendre à la mosquée qu'en voiture. Il s'étonne donc que la police intervienne tout de même.

Une commissaire démocrate-chrétienne demande si la mosquée est intervenue auprès de la mission suisse à l'encontre des corps diplomatiques.

M. Ouardiri acquiesce et mentionne que cela n'a eu aucun effet.

Séance du 5 septembre 2006

Audition de M. Fabrice Etienne, ingénieur à l'Office cantonal de la mobilité

M. Etienne déclare que cette situation sera largement améliorée lorsque la ligne 3 sera opérationnelle sur son nouveau tracé. Il ajoute que les TPG sont attentifs aux besoins de la mosquée et qu'ils disposent de plus gros véhicules aux heures cruciales. Il mentionne en outre que son office n'est pas favorable aux navettes, au vu des résultats généralement très décevants. Il ajoute qu'ajouter un ou deux véhicules aux heures de prières semble la solution la plus judicieuse. Il déclare en outre que la modification de la ligne 53 ne semble pas très opportune.

Un commissaire des Verts se déclare étonné de constater la faiblesse de la desserte entre Le Petit-Saconnex et les organisations internationales. Il rappelle qu'un projet existait à cet égard.

M. Etienne acquiesce et remarque que des aménagements de modération de trafic sur le chemin des Crêts rendent plus difficile ce projet, qui n'est toutefois pas abandonné.

Seconde discussion et vote de la commission

Un commissaire des Verts déclare être en faveur du classement de cette pétition qui n'est guère utile, d'autant plus que cette ligne concerne principalement Le Grand-Saconnex.

Un commissaire socialiste acquiesce et remarque qu'elle demeure étonnée de constater qu'une commission municipale du Grand-Saconnex ne connaît pas le fonctionnement politique.

Un commissaire de l'AdG/SI préconise également le classement de cette pétition en mentionnant que les communes qui veulent une meilleure desserte doivent mettre la main au porte-monnaie.

Un commissaire démocrate-chrétienne mentionne alors être ennuyée par le classement de cette pétition, car cela signifierait que la Ville de Genève ne se soucie pas de ses voisins tout en parlant de problématiques transfrontalières.

Un commissaire du Parti du travail (T) mentionne que la première demande de la pétition peut être refusée, mais que la seconde concerne également des habitants de la Ville. Il propose donc de conserver cette demande.

Un commissaire libéral intervient et déclare ne pas être certain qu'il est possible de supprimer une partie d'une pétition. Il rappelle ensuite que la Ville n'est pas là pour fédérer les communes et que cette tâche revient à l'Etat.

Un commissaire de l'AdG/SI mentionne qu'il n'est effectivement pas possible de modifier une pétition.

Un commissaire socialiste signale alors que le problème est finalement une question de compétence et elle ne pense pas que la commission soit l'organe compétent en la matière.

Un commissaire libérale prend la parole et déclare qu'il faudrait indiquer aux pétitionnaires que la commission n'est justement pas l'organe compétent en la matière.

Une autre commissaire socialiste rappelle que la question de la compétence avait déjà été discutée avant les auditions. Elle précise que ces dernières servent par ailleurs les intérêts du Grand-Saconnex.

Un commissaire des Verts signale encore que des réponses ont été amenées au problème de la mosquée et il demeure donc perplexe au sujet du traitement à réserver à cette pétition. Il pense, en l'occurrence, qu'une motion ou une résolution pourrait être envisagée à la place de cette pétition.

Un commissaire de l'UDC déclare être en faveur du classement de cette pétition.

Une commissaire socialiste mentionne qu'il sera nécessaire d'adresser une lettre au Grand-Saconnex pour signaler le résultat des travaux de la commission.

Mis au vote, le classement de cette pétition est accepté à la majorité: 13 oui (2 Ve, 3 S, 1 T, 3 L, 1 R, 1 UDC, 2 AdG/SI) et 1 abstention (DC).

Annexe mentionnée

Pétition 156 «Le Grand-Saconnex: pour l'extension de l'horaire du bus 53 et des solutions aux problèmes de stationnement?», page 1

Madame Loly BOLAY
Monsieur Pierre ECKERT
 p.a. Mairie du Grand-Saconnex
 18, route de Colovrex
 1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex, octobre 2005

PETITION
adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève

Avec 4,45 km² et ses 9'500 habitants, la commune du Grand-Saconnex, située en zone frontière, vit une situation préoccupante. Abrisant en son sein ou à ses abords immédiats la grande majorité des organisations internationales, ainsi que des sites importants (Aéroport, Arena, Palexpo etc.), notre commune est engorgée et littéralement asphyxiée par le trafic de transit (environ 70'000 véhicules quotidiens).

Cette situation provoque des réactions et des plaintes légitimes de ses habitants, qui régulièrement interpellent l'exécutif communal afin que des mesures soient entreprises pour réduire le trafic et les nuisances y relatives, dans le but évident d'améliorer la qualité de vie de la commune qui s'amenuise chaque jour d'avantage.

Par ailleurs, la construction du nouveau quartier du Pommier, dont la première phase vient d'être achevée, provoque des nuisances importantes qui vont inmanquablement avoir des répercussions sur les territoires et les habitants du Grand et du Petit-Saconnex.

Plus largement, les inconvénients de stationnement au chemin Colladon, en partie provoqués par une fréquentation accrue de la Mosquée les vendredis et lors des fêtes du Ramadan, pénalisent fortement l'accessibilité et la qualité de vie des habitants de ce quartier.

Malgré l'amélioration du nouveau tracé du bus no. 3 (jusqu'au nouveau quartier du Pommier), force est de constater que la solution choisie est loin de répondre aux nombreuses attentes (particulièrement pour la circulation du village du Grand-Saconnex vers ce périmètre).

C'est pourquoi, les pétitionnaires demandent aux Autorités de la Ville de Genève :

d'une part :

d'examiner une participation financière pour l'extension de l'horaire du bus 53, qui dessert déjà tout un périmètre jouxtant la ville de Genève, pour les personnes travaillant ou se rendant dans le quartier, notamment à la maison de retraite, à la Mosquée, à l'école André Chavanne, à la clinique Joli-Mont, au cycle des Coudriers, au collège Rousseau ou à Balexert, entre autres,

d'autre part :

de trouver des solutions, en associant les responsables de la Mosquée, pour ce qui concerne les problèmes de stationnement à l'origine du mécontentement légitime des habitants du quartier.

*Pétition 156 «Le Grand-Saconnex: pour l'extension de l'horaire du bus 53
et des solutions aux problèmes de stationnement?», page 2*

- 2 -

Pour conclure, il est utile de rappeler que selon les statistiques, d'ici à 2020, la mobilité augmentera d'au moins 40%.

Dans ce contexte, le transfert modal n'est plus une question idéologique, mais bien un acte de salubrité publique.

C'est pourquoi nous préconisons la mise en place de mesures visant à réduire de manière notable les nuisances provoquées par le trafic routier.

Les pétitionnaires selon la liste annexée
Membres du Conseil municipal de la commune du Grand-Saconnex

Premier débat

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien a manifesté son désarroi lors du traitement de cette pétition. Alors que nous nous gargarisons volontiers de projets et de propositions transfrontaliers, de synergie entre communes et autres, la commission de l'aménagement et de l'environnement, après avoir reçu des conseillers municipaux d'une commune voisine venus demander de l'aide, était, par principe, prête à arrêter les travaux, en disant que cela ne la concernait pas! Après un premier tour de discussion, les commissaires sont revenus à de meilleurs sentiments et les travaux se sont tout de même poursuivis, pour, finalement, aboutir à une fin de non-recevoir.

Si l'on peut comprendre que, pour des raisons techniques, on choisisse de ne pas accéder à la requête des collègues conseillers municipaux du Grand-Saconnex, le groupe démocrate-chrétien ne peut tout de même pas manquer de relever une contradiction. Dans les discours, on en appelle aux synergies, aux volontés de collaborer et, au moment où une occasion se présente avec des voisins de la commune d'à côté, tout à coup, là, on n'est plus du tout dans la théorie collaborative, mais c'est chacun pour soi, Dieu et le Canton pour tous!

Pour cette raison et pour manifester notre désaccord avec ce mode de faire, le groupe démocrate-chrétien refusera les conclusions de la commission.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à la majorité (opposition des démocrates-chrétiens et 1 abstention libérale).

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Attention à la marche! (trottoir au CEC Nicolas-Bouvier)» (P-175 A)¹.

Rapport de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

La pétition P-175 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 7 juin 2006. La commission l'a étudiée durant la séance du 2 octobre 2006, sous la présidence de M. François Sottas. Nous tenons à remercier M^{me} Tamara Saggini de la tenue des notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Vote de la commission

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ayant effectué les travaux demandés (cf. échange de correspondance des 30 juin et 4 septembre 2006), la commission des pétitions a classé cette pétition, à l'unanimité des membres présents.

Il convient de relever le fait que les pétitionnaires ont manifesté leur satisfaction envers les autorités, ce qui, de nos jours, n'est pas courant.

- Annexes:*
- pétition du 12 mai 2006
 - lettre accompagnant la pétition
 - lettre de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, du 30 juin 2006
 - lettre du comité des élèves du CEC Nicolas-Bouvier, du 4 septembre 2006

¹ Commission, 234.

CEC NICOLAS-BOUVIER :

ATTENTION A LA MARCHÉ !



**MARRE DE PRENDRE
DES RISQUES ?**

PETITION

Depuis des années, des élèves et des maîtres de Nicolas-Bouvier se plaignent du danger que représente pour les deux roues l'entrée dans le parking de l'école !

Le trottoir, beaucoup trop haut à cet endroit, est un danger pour tous : pour éviter la chute, les deux roues sont contraints d'aborder l'obstacle à angle droit. Il faut se mettre quasiment à l'arrêt avant de bifurquer, en pleine circulation, alors que les voitures accélèrent à cet endroit, pressées par les feux en contrebas. Elles talonnent, klaxonnent, passent à quelques centimètres, mettant en danger motards et cyclistes.

Des demandes ont déjà été faites en vue de trouver une solution à cette situation aberrante, mais rien n'y fait ! Va-t-on attendre qu'il y ait des victimes pour prendre enfin une décision ?

Nous demandons aux autorités d'entreprendre dès maintenant les travaux nécessaires pour remédier à ce problème ! Pour que ça bouge enfin, pour que l'on n'ait pas à déplorer un jour un accident grave, signez cette pétition et...

FAITES TOMBER LE MUR !

Nom	Prénom	Année naissance	Classe ou adresse	Signature

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006 (soir)
Pétition: trottoir devant le collège Nicolas-Bouvier

3181

Comité des élèves du CEC N.-Bouvier
60 rue de Saint-Jean
1203 Genève

Genève, le 12 mai 2006

Concil Administratif
Palais Eynard
Place de la Croix-Rouge 4
Case Postale 3983
1211 Genève 3

Ville de Genève Direction générale
Reçu 31 MAI 2006
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

« ATTENTION A LA MARCHÉ », pétition adressée au Conseil Administratif de la ville de Genève

Messieurs les Conseillers,

Par la présente, nous vous faisons parvenir la pétition qui a mobilisé en 2006 notre comité, élèves et maîtres du Collège et Ecole de Commerce Nicolas-Bouvier. Lancée au début de l'année, elle a recueilli à ce jour 1063 signatures.

Son objectif ? Obtenir que la ville de Genève accède enfin à la demande de notre école d'abaisser le trottoir à l'entrée de son parking. Les usagers de deux-roues de Pécole - nous tenons à le souligner - ont unanimentement soutenu cette pétition et nous ont encouragés dans notre démarche. Tous dénoncent le danger que représente ce trottoir...

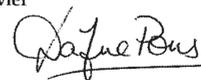
Chaque année on enregistre des chutes. Les voitures roulent vite à cet endroit, pressées de passer les feux en contrebas, et ne s'attendent pas à ce qu'un vélo ou une moto se mette quasiment à l'arrêt avant de tourner. Face aux risques encourus, notre demande paraît bien raisonnable. Pourtant, toutes les démarches entreprises par notre école se sont jusqu'à présent heurtées à un refus qui nous est incompréhensible ! Gouverner c'est prévoir, dit-on : la prudence la plus élémentaire ne commanderait-elle donc pas de remédier à une situation aussi dangereuse ?

Car l'accident est programmé, ce n'est qu'une question de temps !

Par cette pétition, nous espérons, Messieurs les Conseillers, attirer votre attention sur notre cas et obtenir que les travaux tant espérés soient enfin entrepris... avant qu'il ne soit trop tard.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête et, dans l'espoir d'une réponse positive, nous vous présentons, Messieurs les Conseillers, nos salutations respectueuses.


Le comité des élèves du
CEC Nicolas-Bouvier




Copies : - Conseil Municipal de la ville de Genève
- Association Aspïc
- Direction du CEC Nicolas-Bouvier



SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006 (soir)
Pétition: trottoir devant le collège Nicolas-Bouvier

DEPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

a. à cp

COPIE



VILLE DE
GENÈVE

Comité des élèves du CEC N.-Bouvier
60, rue de Saint-Jean
1203 Genève

Genève, le 30 juin 2006

Objet

Pétition « Attention à la marche »

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de la pétition que vous avez adressée au Conseil administratif, le 12 mai 2006, et qui m'a chargé d'y répondre.

Le 20 juin 2005, Monsieur Gilbert Zurn, directeur de l'école de commerce Nicolas-Bouvier, faisait part à la Ville de Genève de son souhait de déposer une demande d'abaissement de trottoir, au droit du parking de cet établissement.

Le 28 juin 2005, le service du génie civil, de mon département, répondait au précité que sa requête devait être adressée au service des agents de ville et du domaine public, afin d'obtenir l'autorisation ad hoc.

Dans cette réponse, il précisait clairement le contenu de l'article 34 de la loi sur les routes, traitant de la réglementation en vigueur en matière d'abaissement, et qui mentionne notamment « que les frais d'établissement et d'entretien des passages à chars sont à la charge du propriétaire de l'immeuble desservi », en l'occurrence l'Etat de Genève.

L'école Nicolas-Bouvier n'a entrepris aucune démarche pour réaliser cet abaissement de trottoir, alors que mon service lui a fourni toutes les indications utiles à cet effet.

Bien que cela ne soit pas de la compétence de la Ville de Genève d'exécuter ces travaux, j'ai néanmoins le plaisir de vous annoncer qu'elle réalisera, à sa charge et à bien plaisir, cet abaissement durant la période estivale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Christian Ferrazino

Copie : au Conseil municipal de la Ville de Genève
à l'ASPIC
à la direction du CEC Nicolas-Bouvier

CEC Nicolas-Bouvier
Comité des élèves
60 rue de Saint-Jean
1203 Genève

Genève, le 4 septembre 2006

Monsieur
Christian Ferrazino
Conseiller Administratif
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
Case Postale 3983
1211 Genève 3

Concerne : pétition « Attention à la marche ! »

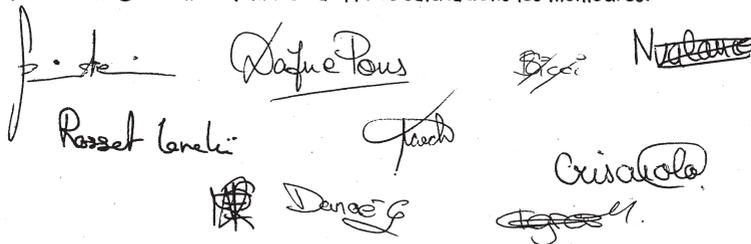
Monsieur le Conseiller Administratif,

C'est avec beaucoup de joie et de soulagement que nous avons découvert à la rentrée scolaire (déjà !) « notre » trottoir aménagé et sécurisé !

L'entrée dans le parking de l'école en est grandement facilitée : plus besoin de freiner devant des automobilistes irascibles et pressés. Cela nous épargnera bien des peurs à venir, ... et sans doute des accidents !

Les élèves du comité vous remercient chaleureusement d'avoir répondu si rapidement à leur demande. Ils vous sont très reconnaissants (et tous les « deux-roues » de l'école également soyez-en sûr) d'avoir agi dans l'intérêt et pour la sécurité de tous, et ce dès cet été.

Au nom de tous les élèves de Nicolas-Bouvier, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller Administratif, nos salutations les meilleures.

A collection of handwritten signatures in black ink, including names like 'Rassat', 'Wagne Pous', 'Fisch', 'Dance', 'Crisaolo', and others, some with initials or symbols.

Copies : - Conseil Municipal de la ville de Genève
- Association ASPIC
- Direction du CEC Nicolas-Bouvier

Premier débat

M^{me} Christiane Olivier (S). Je sais qu'il est tard et que tout le monde veut rentrer, mais cette pétition mérite tout de même qu'on s'y attarde deux minutes, parce qu'elle est l'exemple même d'une pétition modèle. En effet, voilà des élèves du collège Nicolas-Bouvier qui s'aperçoivent que le trottoir situé devant le parking de leur collège a provoqué plusieurs chutes de deux-roues et pourrait être la cause d'accidents plus graves. Ils se saisissent alors du moyen démocratique à leur disposition, à savoir une pétition qu'ils adressent, au mois de mai 2006, au magistrat M. Ferrazino; celle-ci est ensuite transmise au Conseil municipal.

Le magistrat, conscient du bien-fondé de cette demande, fait exécuter les travaux pendant l'été et, à la rentrée scolaire, tout est rentré dans l'ordre. Les collégiens, faisant montre d'un bel exemple de civisme, envoient une lettre de remerciement au magistrat et au Conseil municipal. Ce fait est suffisamment rare pour mériter d'être souligné. Je tiens donc à remercier M. Ferrazino pour avoir fait procéder aux travaux demandés dans des délais brefs. Je regrette, ce soir, qu'il n'y ait que M. Tornare qui assiste à la fin de notre séance, car M. Ferrazino aurait pu recevoir mes remerciements en direct – mais vous les lui transmettez, Monsieur le président. Je tiens encore, et surtout, à remercier et à féliciter les collégiens du collège Nicolas-Bouvier pour leur bel acte de citoyenneté. L'affaire étant ainsi terminée, nous voterons le classement de cette pétition.

Le président. Je ne manquerai pas, Madame, de transmettre vos remerciements à Christian Ferrazino. J'avais saisi ses services dès la fin du printemps, lorsque j'avais vu arriver cette pétition, et je pense que cela a pu contribuer à résoudre rapidement ce problème de trottoir. Comme les élèves le disent dans leur lettre, ils n'ont plus besoin «de freiner devant des automobilistes irascibles et pressés».

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

10. Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion de M^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance, renvoyée en commission le 20 avril 1999, intitulée: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie» (M-381 A)¹.

Rapport de M^{me} Annina Pfund (rapporteuse remplaçante de M. Roger Deneys).

Cette motion a été renvoyée à la commission des beaux-arts par le Conseil municipal le 20 avril 1999.

Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Guy Dossan, a débattu de cet objet les 6, 20 et 27 mai 1999. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Marie-France Perraudin, que nous remercions pour son travail essentiel.

Rappel de la motion

Le Conseil municipal:

1. déplore les licenciements opérés par la nouvelle directrice nommée à la Comédie;
2. charge la commission des beaux-arts d'entendre M^{me} Bisang sur les raisons qui ont motivé ses décisions et sur la politique en matière de personnel qu'elle entend mener, et de l'inviter à réengager le personnel technique licencié qui le souhaiterait;
3. charge la Fondation d'art dramatique de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter que de tels faits ne se reproduisent.

Séance du 6 mai 1999

Audition de M^{me} Anne Bisang, nouvelle directrice de la Comédie, ainsi que de M^{me} Gisèle Musy, directrice administrative

M^{me} Bisang déplore l'utilisation politique qui a été faite de ces faits, alors que, notamment, les chiffres donnés dans les articles de la *Tribune de Genève* étaient erronés. Elle remarque que les employés fixes de la Comédie souhaitaient depuis longtemps une plus grande souplesse des horaires et une plus grande communi-

¹ «Mémorial 156^e année»: Développée, 4219.

cation. Elle donne quelques exemples concrets des manques existant jusqu'à ce jour. Elle confirme qu'elle est la directrice générale de la Comédie et que sa collaboratrice est la directrice administrative et financière. Elles ont été engagées pour ce mandat par la Fondation d'art dramatique (FAD).

Un commissaire relate que, à la suite du dépôt de la motion, il est allé rencontrer M^{me} Bisang et qu'ils se sont tous deux quittés sur le constat d'un net désaccord, un désaccord profond et clair. Il remarque que, lorsqu'on «saucissonne» les chiffres, les licenciements paraissent plus digestibles. Il n'en reste pas moins que cela fait un certain nombre de licenciements et de reclassements.

M^{me} Bisang estime que cette mission a changé.

Le commissaire ajoute qu'il soutient personnellement ce projet, et son groupe également, même si cette mission n'est pas aussi originale qu'on peut le prétendre. La Comédie continue à avoir des activités d'art dramatique. Il ajoute que cette institution reçoit 70% de ses subventions de la municipalité. D'autre part, ces personnes licenciées ont démontré, dans le passé, une maîtrise de leur outil. Et c'est un outil qui n'est pas simple. Aucun reproche n'est fait sur l'équipe de direction, et cette dernière n'a pas commis d'erreur professionnelle, mais ce fait n'est pas suffisant dans le cadre d'une activité publique, dans une institution qui est publique avec une activité qui est en partie définie par le public. Il est, de son point de vue, également faux de dire que l'opposition est d'ordre politique. Lorsque l'on ne respecte pas un code de conduite et que l'on est à la limite du Code des obligations, il peut y avoir, à ce moment-là, une réaction. D'autant plus lorsque l'on a affaire à des deniers publics. Il y a aussi d'autres dérogations, semble-t-il: il a été dit que le problème du reclassement de ces personnes licenciées était pour ainsi dire réglé, mais il se demande si un plan social a réellement été élaboré. A la lecture de l'article de la *Tribune*, il ne semble pas que le problème ait été réglé du point de vue de ces personnes.

M^{me} Bisang remarque qu'elle n'a pas dit qu'il était réglé, mais qu'il était en voie de règlement.

Un commissaire remarque que le projet artistique n'est absolument pas en cause. Il est cependant assez normal qu'un Conseil municipal qui accorde des subventions puisse entendre M^{me} Bisang. Les informations reçues par ce Conseil sont contradictoires. Il ne s'agit pas d'un procès. Il y a aussi le désir d'entamer une collaboration fructueuse entre le Conseil municipal, la fondation et la direction. Ayant une certaine expérience du monde théâtral, il comprend également que l'administratrice soit en relation étroite avec la directrice, mais la manière de procéder pourrait être un peu plus douce. Lors d'une entrée en fonction, il pourrait y avoir négociation. Une brutalité qui étonne de la part d'une syndicaliste qui a combattu depuis longtemps pour la cause des femmes. Les personnes licenciées n'ont pas démerité.

M^{me} Bisang admet que cette manière de faire est plus courante à l'étranger, mais qu'elle ne pouvait pas admettre que l'équipe du théâtre conserve une attitude de fonctionnaire sans la moindre créativité. Elle a besoin d'artisans motivés et prêts à avoir un contact avec le public. Cela doit aussi être le cas pour les techniciens, électriciens, décorateurs, etc. Il est important pour elle d'avoir une équipe militante. Elle peut donner comme exemple le fait que certaines personnes sont démotivées. Elle a aussi voulu répondre à une inquiétude du personnel sur cette façon de faire, brutale, peut-être, mais aussi franche et claire et elle lui a assuré que cette façon de procéder ne se répéterait pas dans l'avenir. Elle a tenu à le rassurer en engageant un dialogue, en organisant des séances de travail et des réunions, qui n'ont, d'ailleurs, jamais eu lieu auparavant. La dernière avait eu lieu quatre ans auparavant. Lors de ces réunions, elle a appris que le règlement interne n'avait pas été changé depuis 1981. Le personnel est satisfait de revenir à un esprit de concertation. Il faut pour cela des gens motivés, mais aussi une remise en question des privilèges. Un exemple à donner est celui d'un électricien qui travaillait neuf mois et prenait ensuite trois mois de congés pour des récupérations et des vacances, et le tout avec un treizième salaire et des primes. Cette forme de gestion de l'argent public n'est pas cohérente, elle est injuste et mauvaise. A cela s'ajoute le discours homme-femme qui est différent au niveau du calcul des heures et au niveau des compensations: ces dernières sont plus importantes pour les hommes. Au vu de toutes ces affaires, sa décision a été prise.

Un commissaire demande s'il y avait obligation de licencier et s'il n'aurait pas été possible de mettre en place une forme de pédagogie pendant quelque temps. Le problème qui se pose est plus une question de forme que de fond.

M^{me} Bisang répond qu'elle aura également à le faire. Il existe, sur le plan romand, beaucoup de jeunes qui se lancent et qui le font tant bien que mal. Il est normal qu'il y ait une redistribution des cartes. Cela se fera sur deux postes. L'aspect humain a son poids, mais elle juge personnellement qu'il ne doit pas être excessif.

La commission a besoin de précisions. Combien y a-t-il eu de propositions de licenciements, au départ; combien de personnes seront reprises et combien devront partir? M^{me} Bisang répond qu'il y aura six changements: deux administrateurs et deux techniciens sont licenciés. Le collaborateur artistique avait un contrat renouvelable, d'année en année, parce que M. Stratz savait qu'il allait quitter la Comédie.

Un commissaire a été choqué par l'intervention de M^{me} Bisang. Un nouveau directeur, dans une entreprise, ne renvoie pas toute l'administration générale. Le commissaire demande si les offres d'emploi ont été mises au concours. M^{me} Bisang répond que le théâtre n'est pas municipalisé. Les membres de la FAD sont nommés par le Conseil municipal et comprennent certains de ses membres, mais le théâtre n'est pas municipal. Seul le bâtiment l'est.

Un commissaire a besoin de clarifications: il ne comprend pas très bien cette attaque du monde politique, alors qu'il vaudrait mieux le mettre dans sa poche. Le Conseil municipal parlait du projet de M^{me} Bisang en termes favorables et le mode de faire de cette dernière n'est pas très malin. Il n'est pas très malin de parler de mainmise du politique. Il ne lui paraît également pas adéquat de comparer le monde théâtral et le monde des chefs d'entreprise. Il estime qu'il faut se méfier de ce type d'arguments. L'on est cependant effectivement dans le champ social.

M^{me} Bisang remarque qu'elle n'a pas attaqué les politiques. Ce qui a été remis en cause dans la motion l'a été à partir d'un article de journal. Elle comprend très bien qu'on ne soit pas informé des spécificités d'une direction. Le champ social est une préoccupation pour elle, puisqu'elle fait tout pour augmenter le volume des emplois. Elle est même obligée pour cela de chercher un soutien financier extérieur. Il faut revaloriser les personnes qui font ce métier.

Un commissaire n'a pas été choqué par la dureté du discours de M^{me} Bisang: il est au moins clair et permet de ne pas perdre trop de temps. Il remarque, d'autre part, qu'en ce qui concerne la motion le Conseil municipal vote les invites et non pas les considérants. Il lit les invites de la motion. Le problème qui se pose à la commission est qu'on aurait pu faire l'économie de ce travail si l'affaire avait été mieux gérée. Il se demande si la FAD a fait son travail. Il estime qu'il est légitime qu'il y ait une réaction, même si son origine vient de la presse. Du point de vue du changement de l'administratrice, qui est liée à la direction artistique, il concède que cela se défend et que cela fait partie du fonctionnement général des institutions. Il demande si M^{me} Bisang considère que les problèmes qu'elle a rencontrés sont le fait de la Comédie ou s'ils peuvent être le fait de toutes les institutions de ce type.

M^{me} Bisang pense qu'il y a probablement eu un effet de surprise et un timing qui n'a pas été le bon. Il faut également savoir que la journaliste de la *Tribune de Genève* n'a pas été fair-play, parce qu'elle l'a interviewée au téléphone dans de mauvaises conditions alors qu'elle était en affaire à Zurich. Il existe également certains intérêts à ce que ce soit négatif. Elle pense aussi que la situation était claire dans cette institution, mais que c'est probablement une situation qui se retrouve dans les autres institutions.

On remarque que la FAD n'engage que le directeur.

La nomination du directeur n'est pas du fait du Conseil municipal et ce dernier est institué tout d'un coup comme organe de contrôle. La FAD a des responsabilités dans cette affaire.

Une commissaire manifeste toute sa sympathie pour les moments difficiles que la directrice a vécus depuis son engagement. Elle regrette que M^{me} Bisang ait été obligée d'annoncer ces licenciements avec une certaine brutalité. Si

l'affaire n'avait pas été médiatisée, cela n'aurait pas posé de tels problèmes. Tous les directeurs ont envie de le faire. Elle espère que le contact que la directrice a eu avec cette commission jusqu'à ce jour ne nuira pas à ceux qu'elle aura dans l'avenir. Il y aura probablement beaucoup d'autres occasions de rencontre.

Un commissaire demandant si le personnel de la Comédie était engagé par la direction, M^{me} Bisang répond par l'affirmative. Alors qu'il lui demande également si elle souhaiterait que le statut de la Comédie soit le même que celui du Grand Théâtre, elle répond qu'elle ne le souhaite absolument pas. La situation actuelle est la bonne solution, et ses prédécesseurs, MM. Langhoff et Besson, partageaient son point de vue.

Séance du 20 mai 1999

Audition de M. Dupont-Willemin, directeur de la Fondation d'art dramatique

M. Dupont-Willemin souhaite distinguer la situation juridique et l'aspect humain du problème. Du point de vue juridique, le conseil de fondation nomme les directions du Théâtre de Poche et de la Comédie et, sauf cas exceptionnel, aucun autre employé. M. Stratz avait un contrat à durée déterminée qui se termine au 30 juin 1999. Le souci de la FAD est qu'il y ait un accord entre la direction artistique et la direction financière. Le problème s'est déjà posé, mais finalement elle a respecté le projet de la direction. L'équipe de la FAD signe les documents financiers, mais ne le fait jamais sans l'accord de la direction artistique. Au moment des appels d'offres, les directeurs ont repris la directrice financière, ne venant pas accompagnés d'une personne de leur choix. La situation était différente et claire pour M^{me} Bisang: elle était accompagnée par une directrice artistique, M^{me} Musy.

En ce qui concerne le reste du personnel, il est mentionné dans les statuts de la FAD que le personnel artistique permanent et les techniciens doivent être municipalisés, mais, d'emblée, en ce qui concerne les deux directions, il a été estimé que, compte tenu de l'étroite collaboration entre elles, le système de la municipalisation aurait été catastrophique. Il fallait absolument que, à ce niveau-là, le droit privé intervienne. La fondation s'est adressée à l'organe de surveillance, qui est l'État, et les contrats ont été décidés dans ce sens. Dès l'entrée en fonction, la directrice générale et la directrice administrative ont les deux signatures pour les engagements et les licenciements. La situation actuelle est intermédiaire. La fondation avait nommé M^{me} Bisang qui est déjà entrée en fonction pour une période de cinq à six mois pour la mise en place du programme de la saison suivante. Pendant cette période, M^{me} Bisang et M^{me} Musy n'ont pas la signature à deux, elles n'en ont qu'une seule et la FAD a la deuxième. Concrètement, lorsque les licenciements lui ont été annoncés, la FAD a insisté auprès de M^{mes} Bisang et Musy

pour qu'elles informent le personnel concerné. En raison de certaines difficultés, il n'a pu être averti qu'au mois de décembre. La plupart des personnes ont des contrats dénonçables un à trois mois à l'avance, mais la fondation voulait que cela se fasse au plus vite. M^{me} Bisang a averti immédiatement la FAD pour l'informer, mais il pouvait s'agir d'intentions seulement et non pas de congés.

En ce qui concerne la décision de la FAD, elle a été prise de la manière suivante. D'une part, sur le plan juridique, après de nombreuses discussions avec une personne extrêmement décidée, la FAD a compris très vite que, si elle refusait de signer, les congés se donneraient de toute façon, avec deux mois de délai préalable. Elle a donc décidé qu'il fallait qu'il y ait un contact avec les personnes passibles de licenciement, car celles-ci devaient savoir ce qui allait leur arriver. Elle a également décidé de leur donner une compensation financière. Le montant total de cette compensation serait de 50 000 francs qui seraient pris sur la réserve de la fondation. Cet argent serait attribué en fonction du nombre de mois d'activité de la personne et non en fonction de son salaire. Cela lui procurerait une certaine avance. Ou bien les personnes seraient licenciées à partir du 1^{er} juillet ou bien elles seraient informées à l'avance et il leur serait versé une indemnité individuelle. Il n'y avait pas d'autre solution juridique.

D'autre part, sur le plan humain, la politique, qui était voulue à l'unanimité par le conseil de fondation depuis très longtemps, était qu'il n'était pas souhaitable de confier à vie la direction du théâtre à une personne, en raison des familles théâtrales existantes qui sont très différentes. Par la force des choses, un directeur fait jouer davantage certains acteurs, metteurs en scène et décorateurs et le fait dans un certain esprit. Les syndicats eux-mêmes disent qu'il faut du changement. Dans l'ensemble, il n'y a d'ailleurs pas eu du tout de problème avec les directeurs: ils savaient qu'ils étaient nommés pour trois ans, renouvelables trois et parfois six ans. En ce qui concerne M. Stratz déjà, celui-ci ne voulait pas que son contrat dépasse les dix ans.

M. Dupont-Willemin souhaite également dire qu'il est clair que les licenciements ne sont pas intervenus pour des raisons économiques. Les dépenses à venir seront aussi importantes et le seront même plus. Un autre argument a joué un rôle dans la décision du conseil: le fait que, dans le milieu des théâtres, 50% des personnes sont des free-lances. La précarité est un phénomène propre au théâtre. Les syndicats de comédiens ont d'ailleurs voté en faveur de la seconde signature, ne comprenant pas que certains ont des postes fixes tandis que d'autres vivent dans la précarité. La structure est très différente que dans les entreprises. M^{me} Bisang a une idée extrêmement précise de ce qu'elle veut faire, idée qui est assez enthousiasmante. Elle a même accepté un salaire plus bas. Son idée est qu'elle a une mission créatrice. Il est également faux de dire qu'il y a du copinage. Une certaine image du théâtre oblige à faire des choix. On ne pouvait pas empêcher, sur le plan juridique, ce qu'elle a décidé, du fait qu'elle était engagée. Il est vrai cependant

qu'on peut se demander si certaines mesures étaient nécessaires. La FAD a essayé de la convaincre de changer d'avis. Reprenant la motion, M. Dupont-Willemin souligne que cette dernière émet le désir que, à l'avenir, cela ne se reproduise pas. Cela n'est pas possible dans la structure actuelle, mais cette structure n'est pas intangible. On peut modifier les règlements de la FAD, ainsi que les contrats, afin de mettre des limites, imaginer que la directrice ne puisse jamais signer sans l'accord de la FAD. M. Dupont-Willemin ne veut pas se prononcer pour la FAD, parce que la question doit être soumise au conseil de fondation. Il remarque que, cependant, il faut faire attention: une telle mesure aurait ses avantages, mais aussi ses désavantages. Il faut éviter la gestion directe par le conseil, qui est, notamment, une milice. Trop de pouvoir porterait atteinte à la gestion et à la créativité du théâtre.

Un commissaire est assez sensible aux propos de M. Dupont-Willemin et à un certain nombre de ses remarques. Il a cependant été choqué et a voulu réagir avec les moyens qu'il avait à sa disposition. En ce qui concerne le poste de la directrice administrative, qui fait partie de l'équipe, il a toujours dit qu'il n'était pas question d'entrer en matière sur cette question. Même s'il estime que cela a été une erreur de se séparer de cette personne. Ce sont les autres cas qui l'ont fait réagir. M^{me} Bisang n'accepte pas d'être traitée de néolibérale, mais, lorsqu'elle répond que ces mesures n'ont pas été prises pour effectuer des bénéfiques, cela n'en va pas moins dans le sens du mépris de la personne, qui est, de cette manière, complètement interchangeable. L'article dit le contraire de ce qui a été avancé par M^{me} Bisang: les personnes n'ont pas trouvé de places de remplacement. La FAD s'est-elle posé la question du plan social et n'aurait-elle pas pu s'en occuper? Savait-elle au moment des licenciements ce qui se préparait et les licenciements ont-ils été clairement évoqués? Le commissaire se demande s'il ne suffirait pas, pour plus d'efficacité, de modifier les règlements sans toucher aux statuts. Un changement des statuts supposerait une volonté politique, aussi bien au niveau exécutif qu'au niveau législatif. Il demande quel est le point de vue de M. Dupont-Willemin sur cette question, les effets dans la réalité étant les mêmes.

M. Dupont-Willemin répond à la première remarque: M^{me} Bisang ne veut pas faire de bénéfiques, mais elle a un certain idéal. Tel a été le premier argument en sa faveur. Le second argument en faveur de la décision a été celui que le travail doit être partagé entre les comédiens: il existe dans le théâtre off beaucoup de travail précaire. Il faut faire, dans ce cas-ci, un peu le raisonnement inverse de ce qui se passe habituellement. On peut se demander s'il est juste qu'il existe des permanents, alors qu'il y a beaucoup de comédiens dans le théâtre off qui n'ont pas de travail. Il n'existe que quelques comédiens ou techniciens qui sont nommés. Si on voulait la municipalisation, il serait possible d'avoir cinq ou six théâtres, comme à Lyon. Pour ceux qui se trouvent dans ces structures-là, la sécurité est complète, mais il y a une certaine injustice pour les autres créateurs. Il n'est pas si antiso-

cial d'opérer des partages dans ce contexte. En réponse à la deuxième question, M. Dupont-Willemin répond que, en ce qui concerne le plan social, la FAD a essayé de trouver des postes, a poussé avec beaucoup d'insistance M^{me} Bisang à trouver des compromis et a fait des sacrifices financiers. D'autres questions se posaient en dehors des cas cités. La caissière reste en place. La FAD a également proposé de se poser en arbitre dans les discussions, mais le personnel ne l'a pas voulu. Il y a eu, malgré tout, une influence de la FAD. Le fait qu'il n'y ait que quatre licenciements est l'aboutissement de pourparlers et de mesures, il y avait plus de licenciements prévus au départ.

En revenant sur le cas du dramaturge, M. Dupont-Willemin rappelle que son contrat était à durée limitée. Un effort certain a été fait par la FAD. Du point de vue de la recherche du travail, comme il l'a déjà dit, beaucoup d'efforts ont été faits. Il n'est pas possible de dire que rien n'a été fait. Il y a, enfin, l'effort financier, qui paraît faible, mais qui est en rapport avec le contexte de la conjoncture actuelle. Le maximum possible a été fait, à moins de sabrer dans l'avenir artistique de la FAD. Répondant à une dernière question concernant l'information préalable reçue par la FAD, le président note que, vu le projet d'animation de M^{me} Bisang, avec son projet d'insertion dans la ville, avec la jeunesse, le tout aussi avec un point de vue féministe, la FAD pouvait s'attendre à un certain nombre de licenciements.

En ce qui concerne une éventuelle modification des statuts, l'affaire est très compliquée. Le personnel n'est pas municipalisé, alors que les statuts le prévoient. Pour une modification de ces statuts, il faut une décision du Conseil municipal, du Conseil administratif, du Conseil d'Etat et du Grand Conseil! Une tentative a déjà été effectuée dans ce sens. Si, cependant, le Conseil municipal veut exprimer un vœu pour un certain contrôle, il peut le faire. Mais il faut faire attention. La majeure partie du conseil de la FAD est déjà constituée de membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Un commissaire informe M. Dupont-Willemin que la commission a posé la question à M^{me} Bisang d'un éventuel changement de statut du personnel, pour le rapprocher de celui du Grand Théâtre par exemple, et que cette dernière y était clairement opposée. La direction est souveraine. On peut comprendre pour la directrice administrative, mais il y a un problème dans le fait que, si ni la FAD ni la Ville ne sont consultées, on se retrouve devant le fait accompli. Il demande s'il ne serait pas possible de modifier le statut du personnel du théâtre sans changer les statuts de la FAD.

M. Dupont-Willemin explique qu'il y a eu trois directeurs à la Comédie et trois directeurs au Théâtre de Poche sans qu'il y ait de problème. Il y a eu des licenciements, mais pas ce type de problèmes. En ce qui concerne le personnel, la FAD n'a pas la personnalité juridique. Le Conseil administratif et la FAD nom-

ment le directeur, mais l'engagement du personnel se fait par la direction. Si le Conseil administratif ou le conseil de la FAD avaient le pouvoir de licencier, cela pourrait être catastrophique. Il faut déléguer. On ne peut que donner raison sur ce point à M^{me} Bisang. Pas un directeur, d'ailleurs, ne l'accepterait.

Un commissaire remarque que, d'une part, il n'est pas facile de changer des statuts dans une période où l'on recherche des finances extérieures. Il est plus facile d'en trouver s'il n'y a pas municipalisation. Et la FAD est une des rares fondations qui comportent, parmi leurs membres, des représentants du personnel. Il demande quelle a été leur réaction et si les syndicats sont intervenus. D'autre part, il remarque au sujet des électriciens que, si les directeurs ont le pouvoir de licencier, ils doivent aussi avoir le pouvoir de modifier les salaires. M. Dupont-Willemin confirme-t-il ce qu'il a personnellement entendu?

M. Dupont-Willemin répond que la directrice n'a pas outrepassé ses pouvoirs. En ce qui concerne l'avenir, lorsqu'il y a un engagement, il y a toujours des éléments de pari. Il y a la possibilité d'avoir un directeur bien tranquille, mais M^{me} Bisang porte en elle une grande espérance. Il est vrai que cet engagement est néanmoins risqué et difficile. Jusqu'à ce jour, il y a cependant eu dialogue et il faut le temps pour pouvoir juger. Le président estime qu'il faut être optimiste, parce que la saison qui se prépare a des aspects enthousiasmants. La FAD a pris des risques: actuellement, la situation du bâtiment est désastreuse et la subvention est allée en se ratatinant, mais une réserve avait été constituée. La Ville a indexé certains montants, mais l'Etat ne l'a pas fait.

Un commissaire estime qu'il est clair que cette affaire va marquer le milieu théâtral et politique. Elle peut ternir l'image du Théâtre de la Comédie.

M. Dupont-Willemin estime qu'il y a une petite tendance à aller dans ce sens et M^{me} Bisang le craint un peu, mais son impression personnelle est qu'elle a à la fois l'image d'une ultralibérale et d'une très grande sensibilité de gauche. Le public réagira cependant à ce qu'elle fera. Il faut prendre le pari qu'elle réussira.

Un commissaire remarque que le problème du statut, dans ce milieu, est fait de beaucoup de précarité. Il y a cependant deux manières de voir la chose. Si l'on est optimiste, il y aura de plus en plus d'argent pour la municipalité; si l'on est un peu pessimiste, il y a dans cette affaire un partage des avantages, ce qui est aussi une tactique. Cela peut permettre un départ à la retraite avancée. Il manque de ce type de travail. Il y aura aussi un partage de l'argent dans ces milieux.

Un commissaire pense qu'il est vrai que l'on peut avoir une certaine inquiétude que, dès le 1^{er} juillet, M^{me} Bisang puisse faire ce qu'elle veut. M. Dupont-Willemin a indiqué que, lors de la négociation, la FAD a évité d'autres licenciements, il pense personnellement que la FAD doit anticiper et veiller à ce qu'il n'y ait pas d'autres licenciements. Cela pourrait aboutir à une dérive préoccupante.

M. Dupont-Willemin estime que le risque est très invraisemblable: M^{me} Bisang aurait pu le faire, mais elle a voulu, dès le 1^{er} juillet, démarrer avec une équipe et a accepté de négocier. Elle fait un travail qui est précis. Elle a maintenant son équipe qu'elle a choisie en décembre et elle a une très forte envie de réussir.

Discussion

Il y a deux possibilités pour la commission: soit on constate que la loi sur le travail est respectée et, si cette conclusion est adoptée, il n'était pas nécessaire de faire tous ces débats; soit l'on conclut que la liberté laissée à la direction par les statuts est trop grande et l'on souhaite leur modification pour faire en sorte que tous les licenciements et les engagements reçoivent, dans tous les cas, l'accord de la FAD. L'on peut avoir des regrets, mais le droit est respecté et M^{me} Bisang est inattaquable. S'il faut changer de fonctionnement, les statuts ou le règlement, cela ne peut pas se faire en une séance.

Il est relevé par un commissaire que, si l'on veut être légaliste, on peut estimer que la FAD ne respecte pas les statuts. Personnellement, il l'aurait attaquée, parce qu'elle n'applique pas la municipalisation. La commission doit en tout cas soulever le problème. Il y a un problème juridique.

Un autre commissaire estime que, si la commission veut terminer le travail sur ce dossier, elle ne peut être que très générale ou faire un travail qui sera très bâclé. Le mois prochain, une nouvelle année législative débutera et les membres de la commission seront renouvelés. La prochaine commission pourra, elle, organiser les travaux d'une éventuelle municipalisation du personnel permanent du théâtre. Cela nécessitera une étude approfondie.

Un commissaire propose qu'il soit mentionné dans une invite qu'il faut étudier un changement des statuts ou un changement de règlement.

Le président relit la motion et remarque que tout ce qu'elle demandait a été fait.

Un commissaire souhaiterait que la troisième invite soit plus précise et il rappelle la question des compétences: seuls le Conseil municipal ou la FAD sont compétents pour cette affaire.

Le président rappelle que les décisions de la FAD sont approuvées par le Conseil administratif.

Un commissaire remarque qu'il est possible de discuter de la question des statuts en dehors de la motion et que cette discussion n'est pas nécessaire par rapport aux invites.

Un commissaire estime qu'il faut faire en sorte qu'il n'y ait plus de licenciements collectifs. Il faut mentionner dans une invite que l'on veut un changement. Pour cela, il faut faire une proposition.

On suggère de charger la fondation de faire cette étude et on estime que le Conseil municipal ne peut que se charger du règlement. La commission peut ajouter une invite ou faire une nouvelle motion.

Séance du 27 mai 1999

Suite de la discussion

Un commissaire revient sur le problème des statuts. M. Dupont-Willemin a dit que les statuts de la FAD prescrivent que le personnel administratif et les techniciens du théâtre doivent être municipalisés. Dans tous les théâtres de France, dans certains d'entre eux en Suisse et dans tous les théâtres en Allemagne, ce personnel est municipalisé. Cela ne pose aucun problème en ce qui concerne la création artistique. Au Grand Théâtre, le personnel l'est aussi et le moment est venu que les statuts de la FAD soient appliqués. Avec ces licenciements collectifs, la situation devient grave. Ces personnes n'auraient eu aucune influence sur le projet artistique de M^{me} Bisang. Ces licenciements sont inadmissibles. Le commissaire propose que la commission des beaux-arts demande au Conseil municipal de voter, dans une deuxième invite, une municipalisation de ces personnes afin d'appliquer les statuts de la FAD.

Un commissaire demande quelle est la défense de la FAD, en cas de rupture de contrat avant la fin des trois ans du contrat. Celle-ci s'est retrouvée pieds et poings liés dans cette affaire et a dû payer le personnel licencié. La FAD doit se donner des protections et il ne doit pas être possible de licencier un électricien simplement parce qu'il ne convient pas.

Cette situation démontre qu'il existe une lacune dans le fonctionnement de la FAD, qui doit respecter ses propres statuts. Ce commissaire est d'accord de rajouter une invite. Il propose le texte suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif et la FAD à prendre toutes les mesures nécessaires afin que la situation du personnel permanent des théâtres gérés par la fondation soit rendue conforme à ses statuts.»

Un commissaire ne souhaiterait pas utiliser le terme de «municipalisation» mais plutôt que l'on parle d'une mise en conformité avec les statuts, parce qu'une discussion de fond doit avoir lieu sur cette question. Il n'est pas opposé au mot «municipalisation», mais ne votera pas la deuxième invite avant qu'il y ait une rencontre avec la FAD.

Un commissaire remarque que ces licenciements ont été l'élément détonateur. Il estime que le personnel doit être sécurisé. Dans le cas contraire, ce qui risque

de se passer, c'est que la directrice ne passe même plus par la FAD. Il a aussi une grande crainte pour le personnel temporaire, qui risque d'être traité de la même manière, avec des cachets de trois mois par exemple. Il est donc favorable à l'application des statuts de la FAD et à ce que l'on ose parler de municipalisation du personnel. M^{me} Bisang est une grande artiste, une personne remarquable sur le plan artistique et social et c'est, par ailleurs, une chance de l'avoir.

Un autre commissaire estime qu'il est effectivement urgent que la FAD puisse donner le dernier mot pour des licenciements. Il est d'accord pour voter la première invite, mais n'est pas prêt à le faire pour la deuxième, parce que, en fait, personne n'a même lu les statuts. Il est cependant favorable à une harmonisation entre la situation concrète et les statuts, parce qu'il y a certaines dissonances dans cette affaire. Il va falloir soit modifier la pratique, soit modifier les statuts.

Un commissaire propose de demander la mise en conformité de la situation du personnel avec les statuts de la FAD, sans parler de municipalisation.

Un commissaire estime qu'il n'est pas si facile de se déterminer dans cette affaire, à moins de s'en tenir à des motifs idéologiques. Il y a dans cette situation, de son point de vue, un problème de passage entre deux cultures différentes. L'on peut adopter le projet politique d'accorder à certains de bons salaires, mais il y a beaucoup de jeunes et de groupes de marginaux et l'on peut aussi imaginer de partager la part salariale. M^{me} Bisang a plutôt mal géré un passage entre deux cultures. La commission peut exiger que l'on parle du fait que l'application des statuts n'est pas complète. Soit on adopte l'autre point de vue qui est d'augmenter le nombre de personnes employées et l'on diminue le temps de travail et les salaires des autres. On se retrouve là devant le «paradoxe du comédien». Il faut se souvenir qu'il y a beaucoup de chômage. Quitte à se faire taper sur les doigts, ce commissaire votera la première invite, mais ne votera pas la deuxième avant qu'une réflexion n'intervienne.

Vote de la commission

Mise aux voix, la première invite de la motion, stipulant: «Le Conseil municipal déplore les licenciements opérés par la nouvelle directrice nommée à la Comédie», est acceptée à l'unanimité.

L'amendement suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif et la FAD à mettre rapidement le statut du personnel de la FAD en conformité avec les statuts de la FAD», est mis aux voix, il est acceptée par 7 oui (3 AdG, 3 S, 1 R), 1 non (DC), 6 abstentions (3 L, 1 R, 2 Ve).

Le président lit l'amendement suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif et la FAD à mettre rapidement le statut du personnel de la

FAD en conformité avec les statuts de la FAD, afin que le personnel permanent soit mis au bénéfice du statut du personnel municipal, conformément aux statuts de la FAD.» Cet amendement est refusé par 5 non (3 L, 1 R, 1 DC), 5 oui (3 AdG, 1 S, 1 R), 4 abstentions (2 Ve, 2 S).

L'amendement suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif et la FAD à prendre toutes les dispositions pour que la teneur du contrat de la directrice stipule que les licenciements proposés par ladite directrice et refusés par la FAD ne puissent faire l'objet d'une rupture de contrat», est mis aux voix. Il est refusé par 7 voix (1 Ve, 3 AdG, 3 S), contre 3 (L), 4 abstentions (2 R, 1 Ve, 1 DC).

Le président appelle la commission à voter pour la motion amendée; elle est acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions (Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal déplore les licenciements opérés par la nouvelle directrice nommée à la Comédie.

Il invite le Conseil administratif et la Fondation d'art dramatique (FAD) à mettre rapidement le statut du personnel de la FAD en conformité avec les statuts de la FAD.

Le président. Cette motion est devenue sans objet et c'est pourquoi le bureau vous propose de la refuser.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la motion amendée par la commission est mise aux voix; elle est refusée à la majorité (4 abstentions).

11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique» (P-57 A)¹.

Rapport de M. Pascal Rubeli.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 14 novembre 2001. La commission des pétitions l'a réacheminée vers la commission des arts et de la culture en date du 21 octobre 2002. Cette dernière avait été saisie, en date du 7 octobre 2002, de la motion M-286: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique».

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Décision de la commission

La motion M-286 et la pétition P-57 expriment le même souci de voir augmenter les crédits pour la création cinématographique à Genève. Il semblerait d'ailleurs que la pétition ait donné lieu à la motion.

En effet, dans l'un comme dans l'autre objet, nous retrouvons le nom de M. Daniel Künzi, pétitionnaire dans l'un et motionnaire dans l'autre.

Pour mémoire, le rapporteur joint en annexe la réponse du Conseil administratif à la motion M-286 amendée par la commission des arts et de la culture et acceptée par le Conseil municipal le 3 juin 2003. Cette réponse vous convaincra, tout comme la commission, que le Conseil administratif a répondu de manière satisfaisante tant aux attentes des pétitionnaires qu'à celles des motionnaires en augmentant de manière significative le crédit concerné.

Cependant, concernant la pétition P-57, il semble que celle-ci n'ait jamais fait l'objet d'un vote formel.

¹«Mémorial 159^e année»: Commission des pétitions, 2801.

«Mémorial 162^e année»: Commission des arts et de la culture, 710.

Lors de sa séance du 3 novembre 2005, la commission des arts et de la culture, saisie de la motion M-286 et de la pétition P-57, a reconnu que la motion avait été votée et acceptée et qu'elle n'était plus à mettre à l'ordre du jour.

En revanche, elle vous recommande, à l'unanimité, de classer, par un vote formel, la pétition P-57 devenue obsolète.

Annexes mentionnées

Pétition: création cinématographique

Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique

Les réalisateur(trice)s et producteur(trice)s font appel à la ville de Genève

Le monde de l'audiovisuel est en expansion rapide, il touche tout le monde. De nouvelles technologies digitales font leur apparition, les chaînes de télévision se multiplient, de nouveaux supports de diffusion pour les films, *internet* notamment, ne vont pas tarder à s'imposer.

Dans notre pays comme ailleurs, nous voyons déferler les grandes productions américaines qui inondent les médias et imposent leur vision du monde. C'est le triomphe de la pensée unique. La diversité culturelle est plus que jamais menacée !

Dans ce contexte, nous, réalisateur(tice)s, et producteur(trice)s genevois jugeons indispensable de contribuer à maintenir une diversité en matière de production cinématographique. Il s'agit notamment de défendre notre identité romande en général, et genevoise en particulier ; et d'admettre que les créateurs d'ici peuvent avoir un point de vue sur le monde qui rivalise d'intérêt avec les modèles qui nous sont imposés d'ailleurs.

Pour cela, des moyens supplémentaires doivent être rapidement débloqués. Le cinéma coûte cher, de plus en plus cher, mais les budgets d'aide à la production stagnent depuis trop longtemps. La disproportion de l'aide apportée au cinéma est ahurissante par rapport à d'autres disciplines artistiques. Partout des mesures sont prises : nos voisins de la région Rhône-Alpes ont augmenté leur aide à la production cinématographique de 43% l'année dernière. Le canton de Zürich, en partenariat avec la ville, développe un plan en vue de débloquer 12 millions pour le cinéma.

La ville de Genève, au cours des dix dernières années, n'a fait qu'ajuster ses subventions à l'augmentation du coût de la vie. Budget 2002 : 450 000.- ainsi qu'une participation de 200 000.- au Fonds Regio. Au regard des exigences de la production cinématographique, ces montants sont trop faibles et doivent être réajustés par rapport aux autres bénéficiaires de subventions. A terme, nous pensons que la ville de Genève devrait pouvoir, en partenariat avec le canton, débloquer chaque année des fonds pour un montant au moins équivalent à la création d'un long métrage de fiction (entre 3 et 4 millions de frs).

Dans un premier temps et pour toutes ces raisons, nous, réalisateur (trice)s et producteur (trice)s genevois, demandons à la ville d'accroître ses subventions par un geste significatif en les doublant symboliquement pour le budget 2002.

Je soutiens l'appel des réalisateurs genevois adressé à la ville de Genève :

Nom : PETER

Prénom : Luc

Signature : réalisateur

Tel-Fax ou e mail : 076-490 26 30

Prière de le retourner dès que possible par fax au 329 15 10 ou
e mail : dkunzi@worldcom.ch, ou encore à mon adresse !

M-286

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 3 juin 2003, intitulée: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre une politique dynamique d'aide à la création cinématographique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département des affaires culturelles, pour le Conseil administratif et en accord avec le Conseil municipal, a poursuivi son aide à la création cinématographique.

Son action s'est exercée dans les directions suivantes:

- Augmentation de l'aide globale à la création cinématographique, dont les deux lignes budgétaires cumulées (Fonds général cinéma et Participation au Fonds Regio) sont passées de 355 000 francs en 2001 à 1 966 200 francs en 2003.
- Modification de la répartition entre ces deux lignes, par un transfert partiel du Fonds général vers le Fonds Regio; ce transfert a été réalisé à la demande des cinéastes et des producteurs genevois, qui sont sensibles à l'effet d'amplification des subventions accordées par la Ville par le biais de l'attribution automatique du complément octroyé par le Fonds Regio; ce mécanisme concentre et amplifie les moyens financiers sur les projets choisis.
- Soutiens ponctuels exceptionnels, sous la forme de facilitation des procédures de tournage ou d'appuis financiers exceptionnels, comme ce fut le cas pour la réalisation dans notre cité du film *Du Sang sur la Croix* (une biographie d'Henri Dunant).
- Révision des critères d'attributions, que l'on peut consulter sur le site web de la Ville, également en accord avec les cinéastes et producteurs.
- Mandat donné, à chaque session, à un expert chargé d'examiner la pertinence des budgets et la probabilité de leur faisabilité.

Si les soutiens apportés par Genève restent bien en deçà de ceux qu'accorde Zurich à ses cinéastes, qui font de la métropole alémanique la «capitale» du cinéma suisse, notre cité est aujourd'hui reconnue pour son appui et sa position

- 2 -

de leader en Suisse francophone. De ce fait, le nombre de demandes d'appuis s'est accru ces dernières années et, en 2005, ce sont 150 dossiers environ qui ont été déposés au département des affaires culturelles.

Il faut enfin relever que le soutien à la création et à la production s'inscrit dans un dispositif qui comprend l'appui à trois festivals (Cinéma Tout Ecran, Black Movie et le FIFDH Festival international du film sur les droits humains), à deux salles (CAC-Voltaire et Spoutnik) et, surtout, à l'association Fonction: cinéma, qui dispose de locaux, d'équipements et de subventions uniques en Suisse romande pour accompagner les cinéastes dans leurs démarches.

Le département des affaires culturelles souhaite que le Conseil municipal continue d'octroyer son appui à cette politique. Dans cette perspective, le département se propose de réaliser une convention de subventionnement avec Fonction: cinéma, qui serait l'occasion de revoir positivement son appui.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Patrice Mugny

Le 23 janvier 2006.

Premier débat

M. Olivier Coste (S). Voilà une pétition qui a subi les méandres des voies du traitement démocratique, puisque, en attente de traitement à la commission des pétitions avant d'être envoyée à la commission des arts et de la culture, elle a été doublée dans son étude par celle d'une motion plus récente, mais reprenant ses idées de fond, soit une plus large prise en compte de la création cinématographique par les pouvoirs publics.

La pétition demandait qu'on prenne exemple sur Zurich, Ville et Canton qui offrent 12 millions de francs au 7^e art. Une demande de 3 à 4 millions de francs était formulée. Sans aller jusqu'à la somme demandée, le Conseil administratif a cependant pris en compte les besoins du cinéma, puisque la somme allouée était augmentée de plus de 1,5 million de francs, entre 2001 et 2003. Actuellement, la création cinématographique reçoit 1,9 million.

C'est un investissement bienvenu dont les artistes genevois, acteurs et réalisateurs, ont fait une utilisation judicieuse. En effet, lors du dernier festival Cinéma Tout Ecran, plusieurs films suisses ont été mentionnés, dont un entièrement tourné à Genève. Dans trois d'entre eux, la comédienne genevoise Natacha Koutchoumov tenait un rôle phare, mettant en lumière la vitalité du cinéma genevois contemporain et montrant que les précurseurs tels Michel Soutter, Claude Goretta, Alain Tanner et bien d'autres avaient de dignes successeurs.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Au nom du groupe libéral, je dirai – et ce n'est pas l'effet de la fatigue! – que nous sommes entièrement d'accord avec les propos d'Olivier Coste. Nous classerons, tout comme lui et pour les mêmes motifs, cette pétition.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

12. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2005 en vue du bouclement d'un crédit extraordinaire d'un montant de 302 000 francs (proposition PR-119, votée le 25 juin 2001) destiné à financer une action durable marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant le 10 décembre 1901 (PR-449 A)¹.

Rapport de M. Gérard Deshusses.

La commission des finances s'est réunie le 22 mars 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Coré Cathoud, que le rapporteur remercie vivement de son excellent travail.

Préambule

Un crédit extraordinaire de 302 000 francs a été voté par le Conseil municipal le 25 juin 2001 (arrêté PR-119). Ce crédit a permis d'organiser une série de manifestations marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à M. Henry Dunant. La dépense totale réalise un solde positif de 78 451 francs par rapport au crédit initialement voté.

Travaux de la commission

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M^{me} Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures

M^{me} Wiedmer rappelle tout d'abord brièvement que, le 25 juin 2001, le Conseil municipal a voté un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à assurer l'organisation de diverses manifestations marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à M. Henry Dunant. Dans ce cadre, ont été financées plusieurs opérations, à l'image des itinéraires pour la paix réalisés par la société «Genève, un lieu pour la paix» pour un coût global de 187 000 francs. En 2002, ce même crédit a été utilisé à concurrence de 36 949 francs pour édifier un buste d'Elie Ducommun. Le montant total de ces deux opérations s'élève donc à 223 549 francs, laissant un solde 78 451 francs.

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 4960.

Un commissaire remarque que l'utilisation partielle de ce crédit a permis d'honorer non pas seulement le premier Prix Nobel de la paix, mais les deux premiers, alors même que le libellé de la proposition ne l'indiquait pas. M^{me} Wiedmer explique que l'idée d'honorer également M. Elie Ducommun a été formulée par la société «Genève, un lieu pour la paix» après le dépôt de la demande de crédit auprès du Conseil municipal. A ce moment-là, en effet, il n'avait pas encore été décidé que ladite société se verrait confier la charge d'organiser la fête proprement dite.

Un second commissaire estime pour sa part que la surévaluation de la proposition initiale PR-119 est énorme, puisque le solde du mondanat alloué à l'origine est de quelque 30%. Il ajoute qu'il y a, selon lui, une modification d'affectation du crédit et qu'un tiers de la somme utilisée n'a pas été affecté réellement selon la décision du Conseil municipal, même si la personne de M. Elie Ducommun mérite totalement l'hommage qui lui a été adressé. Il ne s'agit que de respecter un principe comptable.

M. Tornare partage la position de ces commissaires, mais il relève aussi la transparence totale qui préside à la présentation de ce bouclage de compte positif à la commission des finances. Il assure par ailleurs que cette manière de procéder ne se répétera plus désormais, dans la mesure même où il entend respecter une stricte orthodoxie financière.

Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 14 oui, soit l'unanimité des membres présents (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC), à accepter le projet d'arrêté ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: boucllement d'un crédit pour la pataugeoire du parc Mon-Repos

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le boucllement du crédit de 302 000 francs destiné à financer une action durable marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant avec un solde positif de 78 451 francs.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

13. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du boucllement du crédit destiné à la construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 36 858,24 francs (PR-462 A)¹.

Rapport de M. Gérard Deshusses.

La commission des finances s'est réunie le 24 mai 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Coré Cathoud, que le rapporteur remercie vivement de son excellent travail.

Préambule

Un crédit complémentaire de 36 858,24 francs est demandé au Conseil municipal afin de combler un dépassement de crédit qui se justifie par des travaux supplémentaires dans le cadre de la construction de la pataugeoire citée en titre.

Travaux de la commission

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement

M^{me} Cottu explique que la réalisation de cette pataugeoire a connu des difficultés, sans doute dues au fait que les travaux ont été à l'époque fort mal suivis. Ainsi, une fuite a été repérée dans le volume bétonné qu'il a fallu impérativement réparer.

¹ «Mémorial 163^e année»: Proposition, 6687.

Proposition: boucllement d'un crédit pour la pataugeoire du parc Mon-Repos

Le conseiller administratif, M. Tornare, rappelle qu'il avait annoncé pour sa part cet incident en séance du Conseil municipal et informé qu'il allait entreprendre immédiatement les travaux de réfection nécessaires. Il s'agissait d'une malfaçon qu'il convenait de corriger au plus vite.

Un commissaire demande si le coût induit par cette défectuosité ne devrait pas être pris en charge par l'entreprise responsable. M^{me} Cottu lui répond qu'effectivement la question est posée, mais qu'il lui appartient encore d'étudier attentivement les conditions de garantie qui ont présidé à l'ensemble de l'opération et qu'elle a demandé une expertise rigoureuse dont les résultats sont attendus. Reste que l'entreprise impliquée s'est déjà assuré les services d'un avocat. Il est vrai aussi qu'actuellement il est question de refaire complètement cette installation, et non plus d'en envisager une nouvelle restauration, la précédente n'ayant pas donné satisfaction.

Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 11 oui (1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 2 UDC) et 2 abstentions (L), à accepter le projet d'arrêté ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 36 858,24 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la construction de la pataugeoire du parc Mon-Repos.

Art. 2. – Les annuités d’amortissement du crédit seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l’article premier.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.

14. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-656, de *MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, M^{mes} Nathalie Fontanet et Alexandra Rys*: «Pérennisons le siège mondial de l’OMC à Genève»;
- M-657, de *MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, René Winet, Simon Brandt, Philippe Herminjard et M^{me} Catherine Hämmerli-Lang*: «Directions des écoles: nouveau report de charges sur les communes?»;
- M-658, de *M^{me} Sandrine Salerno, M. Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Annina Pfund, Monique Cahannes, Martine Sumi-Viret, Béatrice Graf Lateo, MM. Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, David Metzger, Roman Juon, Thierry Piguet et David Carrillo*: «Pour un Euro 2008 adapté à la ville et écoresponsable»;
- M-659, de *M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Guy Jousson, Gérard Deshusses et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz*: «Pour une présentation du nouveau règlement unique des logements de la GIM»;
- M-660, de *MM. Roman Juon, David Metzger, M^{me} Nicole Bobillier, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, M^{mes} Christiane Olivier, Annina Pfund, Béatrice Graf Lateo, M. Jean-Charles Rielle, M^{mes} Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquier Grecuccio*: «Travaux d’intérêt général»;
- R-101, de *M. Olivier Norer, M^{mes} Alexandra Rys, Marguerite Contat Hickel, MM. Gérard Deshusses, Christian Zaugg, Alain Dupraz, Philippe Herminjard, Pierre Maudet, Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey et Pascal Rubeli*: «En nous y prenant à l’avance, évitons les chutes (rails de tram et cyclistes)».

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont également été déposées:

- QE-245, de *M. Roland Crot*: «Patinoire des Vernets»;
- QE-246, de *M. Simon Brandt*: «Nominations au Service des agents de ville»;
- QE-247, de *M. Simon Brandt* et *M^{me} Nathalie Fontanet*: «Préaux d'école: le prix de la sécurité».

Mesdames et Messieurs, notre prochain rendez-vous est celui du vote du budget, le samedi 16 décembre 2006, à 8 h, dans cette salle. Je vous rappelle d'ores et déjà qu'il convient de réserver la date du lundi soir 18 décembre 2006, à 17 h, au cas où nous ne pourrions terminer nos travaux le samedi 16 décembre. Je vous remercie et je vous souhaite une très bonne soirée.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3090
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3090
3. Pétitions.	3090
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M ^{mes} Anne Moratti Jung, Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-lungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé et Eric Rossiaud, renvoyée en commission le 24 octobre 2005, intitulée: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire» (M-540 A/B). Suite du premier débat.	3091
5. Rapport de la commission des travaux chargée du suivi de la recommandation N° 9 (dans le rapport sur l'affaire du 25, rue du Stand) demandant au Conseil administratif de rendre régulièrement compte à la commission des travaux des dépenses effectuées entrant dans les groupes de comptes 31 relatifs à l'entretien des immeubles (D-45 A1)	3118
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 755 700 francs destiné à la rénovation de 13 aires de jeux (17 places) réalisées entre 1981 et 1989 et présentant des problèmes de fonctionnalité, vétusté et sécurité (PR-477 A)	3131
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre la fermeture des offices de poste de la Servette et du Grand-Pré» (P-87 A)	3160
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la pétition intitulée: «Le Grand-Saconnex: pour l'extension de l'horaire du bus 53 et des solutions aux problèmes de stationnement» (P-156 A)	3167

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Attention à la marche! (trottoir au CEC Nicolas-Bouvier)» (P-175 A) 3179
10. Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner la motion de M^{me} Marie Vanek, MM. Jean-Pierre Lyon, Bernard Paillard, Didier Burkhardt et Guy Valance, renvoyée en commission le 20 avril 1999, intitulée: «Annulation des licenciements du personnel technique et administratif du Théâtre de la Comédie» (M-381 A)..... 3185
11. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique» (P-57 A) 3198
12. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2005 en vue du bouclage d'un crédit extraordinaire d'un montant de 302 000 francs (proposition PR-119, votée le 25 juin 2001) destiné à financer une action durable marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant le 10 décembre 1901 (PR-449 A) 3204
13. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2006 en vue du bouclage du crédit destiné à la construction d'une patageoire au parc Mon-Repos, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 36 858,24 francs (PR-462 A) 3206
14. Propositions des conseillers municipaux 3208
15. Interpellations 3209
16. Questions écrites 3209

La mémorialiste:
Marguerite Conus